

**SAS PARC EOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU**  
**DEVELOPPEMENT, REALISATION ET EXPLOITATION DE PARCS EOLIENS**

# **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

## **PROJET EOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU**

### **Commune de Tincey-et-Pontrebeau**

(Département de Haute-Saône – Région Bourgogne-Franche-Comté)

### **Bilan de la Concertation - PIECE N°3**

*- Dossier déposé en octobre 2022 -*



**Demandeur : SAS PARC EOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU**

2 rue André Bonin  
69 316 - Lyon Cedex 04

**CONTACT : AMELIE RAVIER**

04 26 10 86 93  
[a.ravier@cnr.tm.fr](mailto:a.ravier@cnr.tm.fr)

# Bilan de la concertation

## Menée pour le PROJET EOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

Situé à Tincey-et-Pontrebeau, Haute-Saône



## Table des matières

<b>1. CONTEXTE LOCAL ET INTERET DE LA DEMARCHE D'INFORMATION ET DE DIALOGUE</b>	<b>5</b>
<b>1.1 CNR ET SON APPROCHE TERRITORIALE</b>	<b>5</b>
<b>1.2 LE PROJET DE TINCEY-ET-PONTREBEAU : QUELS ELEMENTS DE CONTEXTE ET DE DIAGNOSTIC ?</b>	<b>7</b>
1.2.1 Capacité d'écoute et d'adaptation	7
1.2.2 Le rôle clé du conseil municipal de Tinçey-et-Pontrebeau	7
1.2.3 Calendrier	7
<b>1.3 SYNTHESE DES ACTEURS</b>	<b>9</b>
<b>2. ANALYSE DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION</b>	<b>10</b>
<b>2.1 COMMENT AVONS-NOUS INFORMÉ ?</b>	<b>10</b>
2.1.1 Réunion publique d'informations – Mars 2019	10
2.1.2 La mise en ligne du site internet du projet – Juin 2021	11
2.1.3 Bulletin d'information – Décembre 2021	12
<b>2.2 COMMENT AVONS-NOUS CONSULTÉ ?</b>	<b>13</b>
2.2.1 Deux permanences d'information et d'échanges – Juin/Juillet 2021	13
2.2.2 Cahier d'expressions – Juin 2021 – Décembre 2021	14
2.2.3 Formulaire de contact – Juin 2021	14
2.2.4 Réunion de cadrage avec la DREAL – Juin 2021	15
2.2.5 Propositions de rencontres avec l'Association Patrimoine & Paysage en Haute-Saône	15
<b>2.3 COMMENT AVONS-NOUS ASSOCIÉ LES ACTEURS LOCAUX AU PROJET ?</b>	<b>15</b>
2.3.1 Des rencontres régulières avec les acteurs du territoire	16
2.3.2 Co-construction avec le conseil municipal et l'ONF	17
<b>3. COMMENT ONT ETE TRAITES LES ENJEUX SPECIFIQUES AU PROJET DE TINCEY-ET-PONTREBEAU ?</b>	<b>19</b>
3.1.1 Concertation avec le gestionnaire de la piste ULM de Tinçey-et-Pontrebeau	19
3.1.2 Concertation autour de l'enjeu paysager du château de Ray-sur Saône	23
<b>4. LA COMMUNICATION PAR LES ÉLUS</b>	<b>33</b>
<b>4.1 UNE COMMUNICATION PAR LA MAIRIE VIA SON JOURNAL MUNICIPAL</b>	<b>33</b>
<b>4.2 DES ECRITS SPECIFIQUES SUR LE PROJET</b>	<b>33</b>
<b>5. ET APRÈS ?</b>	<b>34</b>
<b>5.1 CONTINUITE DE L'INFORMATION</b>	<b>34</b>
<b>5.2 D'AUTRES ACTIONS A VENIR</b>	<b>34</b>

**6. CONCLUSION** \_\_\_\_\_ **35**

**ANNEXES** \_\_\_\_\_ **36**

# 1. CONTEXTE LOCAL ET INTERET DE LA DEMARCHE D'INFORMATION ET DE DIALOGUE

Qu'est que la démarche d'information et de dialogue ?

La **démarche d'information et de dialogue** a pour objet d'instituer un échange entre citoyens, élus, et techniciens en amont de la phase de conception d'un projet, de manière à les associer à son élaboration.

## 1.1 CNR ET SON APPROCHE TERRITORIALE

### + LES FORCES de CNR :



150 collectivités actionnaires



Forte culture de la concertation et des partenariats locaux



Intégration de nos projets éoliens et solaires dans leur environnement naturel et sociétal



Recours à des entreprises locales pour favoriser l'emploi



Présence en phase d'exploitation des parcs

La CNR se mobilise pour faire des projets de véritables leviers de développement local et propose des outils de concertation adaptés aux spécificités locales. CNR a démontré sa capacité à mettre en œuvre des actions de concertation en phase de développement mais également en phase d'exploitation :

- ✓ L'organisation d'une concertation en phase développement adaptée au territoire et à la volonté locale : Permanences d'information, réunions publiques, groupes de travail, invitation à l'inauguration d'un parc éolien, visites de terrain



Permanence d'information



Groupe de travail



Inauguration

- ✓ L'organisation de visites de chantier et de sites en exploitation à destination du grand public, des élus, des scolaires



Visite du chantier du parc éolien des Sources du Mistral en partenariat avec le CPIE Pays de Bourgogne.

- ✓ Réalisation de travaux sur le thème des énergies renouvelables avec les établissements scolaires locaux (fiches métiers, animations, intervention, ateliers...)



Animations avec des scolaire sur le thème des ENR avec le CPIE du Pays d'Arles

## **1.2 LE PROJET DE TINCEY-ET-PONTREBEAU : QUELS ELEMENTS DE CONTEXTE ET DE DIAGNOSTIC ?**

### **1.2.1 Capacité d'écoute et d'adaptation**

En 2018, Hrafinkel, bureau d'études basé à Pressigny en Haute-Marne, identifie un potentiel éolien en Haute-Saône, à Tincey-et-Pontrebeau. Après délibération du conseil municipal en juin 2018, Hrafinkel mène les premières études de faisabilité ainsi que les premières actions d'informations.

Une fois la faisabilité confirmée, Hrafinkel propose à CNR de s'associer au projet.

Les porteurs de projet ont souhaité mettre en place un dispositif d'information et de dialogue en lien avec les collectivités, en amont du dépôt des demandes administratives, pour construire dans la transparence un projet de territoire associant les acteurs locaux. Le dispositif consiste en :

- Une information régulière et ciblée : site internet, bulletin d'informations, courriers et courriels ;
- Des échanges avec les acteurs locaux : rencontres régulières avec les élus locaux, l'ONF.
- Un accès direct au chef de projet qui suit le dossier : formulaire de contact en ligne sur le site internet, échanges lors des permanences publiques.

Ces échanges ont permis :

- De caractériser des enjeux locaux à prendre en compte :
  - o Les activités forestières et agricoles du secteur étudié
  - o La proximité de la piste ULM de Tincey-et-Pontrebeau
  - o Le château de Ray-sur-Saône
  - o Le cadre de vie environnant, et ses attraits touristiques,
  - o La proximité avec des parcs éoliens en service ou en cours de réalisation.
- D'identifier les acteurs à associer à la concertation et à informer en priorité du projet

La démarche mise en œuvre émane d'une volonté d'associer les parties prenantes pour intégrer au mieux le projet sur son territoire. Il implique la transparence concernant l'avancement du projet, mais également la recherche d'un consensus.

### **1.2.2 Le rôle clé du conseil municipal de Tincey-et-Pontrebeau**

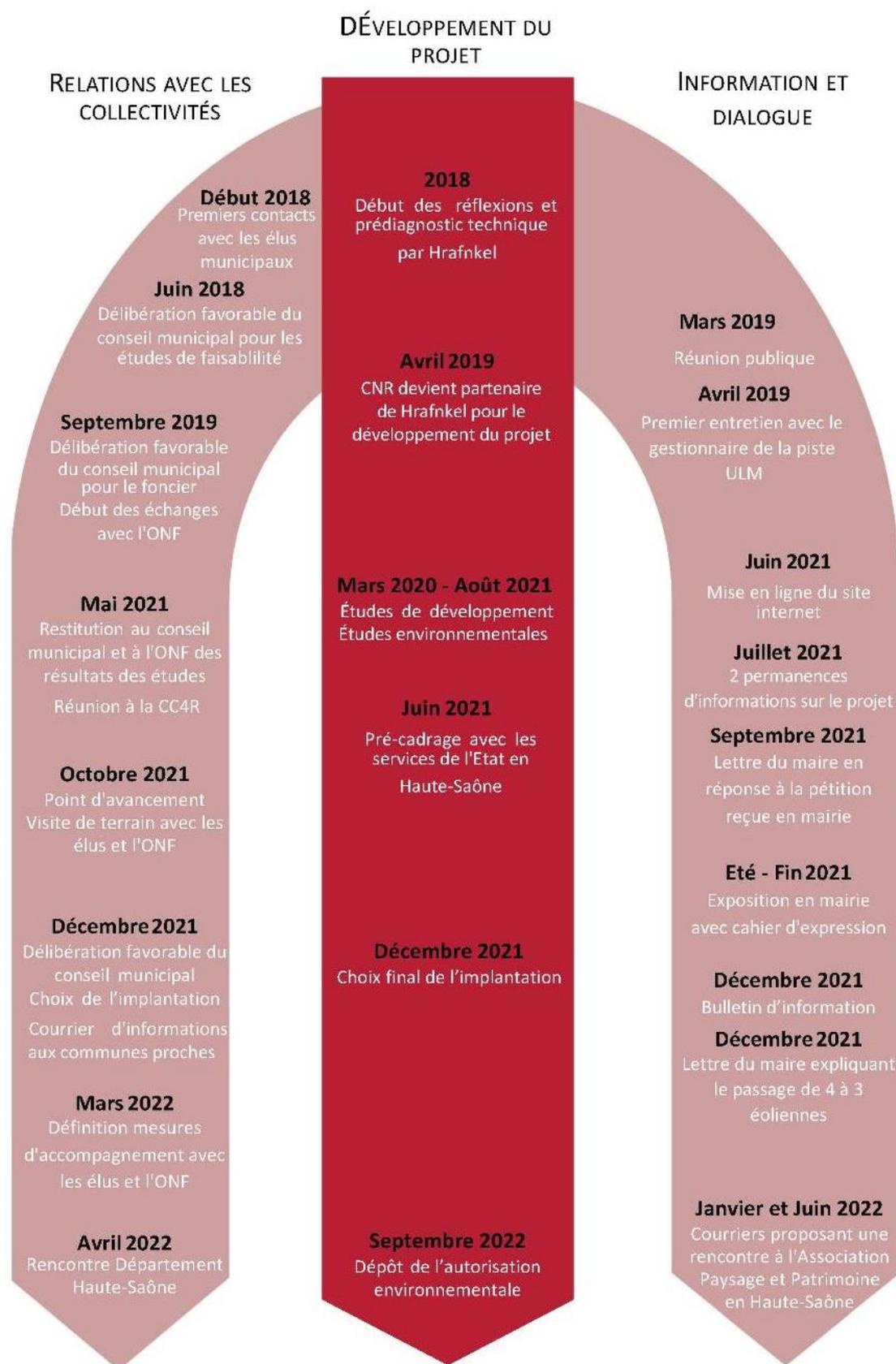
CNR et Hrafinkel tiennent à remercier les membres de ce conseil municipal pour leur implication et leurs décisions éclairées.

En effet, l'équipe municipale de la commune de Tincey-et-Pontrebeau s'est particulièrement impliquée dans le processus de développement du projet de parc éolien.

Travaillant main dans la main avec CNR et Hrafinkel, l'avancement du projet était conditionné à l'accord du conseil municipal. Cela s'est concrétisé par trois délibérations favorables, permettant de franchir des étapes clés du développement du projet, à savoir le lancement des études, l'accord pour la promesse de bail sur le foncier communal et la validation de l'implantation finale des éoliennes.

### **1.2.3 Calendrier**

(voir page suivante)



**Figure 1 – Calendrier de la concertation**

### 1.3 SYNTHÈSE DES ACTEURS

Dès le début des réflexions, Hrafinkel et CNR sont entrés en contact avec certains acteurs pour recueillir leurs avis et les impliquer dans le projet :

- **La commune d'implantation, directement concernée** par le projet : la municipalité a été très impliquée dès le début et est favorable au développement des énergies renouvelables.
- **Les propriétaires/exploitants agricoles concernés** par les parcelles de la zone d'étude ont été sollicités par Hrafinkel à partir de 2018

D'autres parties prenantes ont ensuite été identifiées et ont été impliquées dans la concertation menée autour du projet :

- **L'ONF**, gestionnaire de la forêt communale
- **Les Associations Foncières de Tincey-et-Pontrebeau et Lavoncourt** concernées par les pistes d'accès
- **Les communes limitrophes** concernées par des questions paysagères ;
- **La communauté de communes des Quatre Rivières** a également été sollicitée ;
- **Les habitants de la commune et des communes limitrophes** afin de leur faire bénéficier d'une information directe et de leur donner la possibilité de s'exprimer, de poser des questions tout au long du développement du projet.

## 2. ANALYSE DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

La démarche de concertation a consisté à informer (2.1), consulter (2.2) et associer les acteurs à la prise de décision (2.3). Cette démarche a dû s'adapter pour tenir compte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

### 2.1 COMMENT AVONS-NOUS INFORMÉ ?

Le dispositif **d'information** permet de **communiquer en toute transparence** sur le projet et de faire bénéficier aux riverains du même niveau d'information dont dispose le porteur de projet.

Hrafinkel et CNR ont donc choisi d'informer sur le projet à différentes étapes :

Date	Moyens mis en œuvre	Public ciblé	Annexes
Mars 2019	Réunion publique d'informations	Habitants de Tincey-et-Pontrebeau	1 : support 2 : article de presse
Juin 2019	Présentation du fonctionnement d'un parc éolien lors de l'inauguration du parc éolien des Sources du Mistral en Côte-d'Or	Elus	Illustration page 5
Sept. 2019	Note explicative de synthèse	Conseil municipal	3 : note de synthèse
Juin 2021	Mise en ligne du site internet	Riverains, grand public	
Juillet 2021	Permanences publiques en mairie de Tincey-et-Pontrebeau	Riverains	5 – 8 : flyer et articles de presse
Juillet à Déc. 2021	Exposition en mairie de Tincey-et-Pontrebeau	Riverains	7 – Affiches de présentation
Déc. 2021	Bulletin d'informations	Élus, parties prenantes, riverains	10

La municipalité de Tincey-et-Pontrebeau a également fait ses propres communications sur le projet : voir le chapitre 4.

#### 2.1.1 Réunion publique d'informations – Mars 2019

Hrafinkel a organisé une réunion publique d'informations sur le potentiel projet éolien à Tincey-et-Pontrebeau.

**Objectif :** Informer sur les aspects environnementaux et techniques de l'éolien et les phases de développement d'un projet éolien. Discuter l'implantation d'éoliennes sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau

**Présents :** 16 habitants, le Maire, 2 adjoints et 2 conseillers.

**Promotion de l'évènement :** l'invitation à cette réunion a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de Tincey-et-Pontrebeau

**Contenu :** L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation par Hrafinkel :
  - o L'éolien : les objectifs nationaux et le bilan écologique, la production d'électricité et le fonctionnement des éoliennes, le cycle de vie, démantèlement et recyclage

- Proposition d'un secteur d'implantation possible sur la commune et la taille possible du projet
- Proposition du maire d'élargir le secteur d'implantation possible et d'inclure aussi le Bois des Rieppes
- Temps d'échanges et de questions / réponses : La discussion se concentre sur les aspects écologiques, environnementaux, techniques et sanitaires de l'éolien.



**Figure 2 : Réunion publique (mars 2019)**

### **2.1.2 La mise en ligne du site internet du projet – Juin 2021**

Le site a été mis en ligne le 23 juin 2021, et mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet. Sa conception et ses renouvellements sont réalisés par CNR.

**Objectif** : CNR a souhaité apporter une information détaillée et pédagogique au plus grand nombre de personnes grâce à un site internet dédié au projet à l'adresse : <https://www.eolien-tincey-et-pontrebeau.fr/>

**Promotion** : L'adresse du site internet a été communiquée à l'occasion des permanences publiques sur des affiches. Elle a également été donnée sur le bulletin d'informations distribué en décembre 2021.

**Contenu** : L'information est déclinée en plusieurs pages :

- « Accueil » : actualités et informations-clés du projet
- « Actualités » : actualités générales sur les énergies renouvelables, actualités du projet
- « Acteurs des études » : présentation de la CNR et de Hrafinkel, et des différents bureaux d'études impliqués dans le projet
- « Chronologie du projet » : calendrier prévisionnel de réalisation du projet
- « L'éolien » : principes et fonctionnement, les retombées économiques, la réglementation, FAQ, liens vers les sites ressources,
- « Documents » : les principaux documents du projet, disponibles en téléchargement (carte, bulletin d'informations...)
- « FAQ » : questions posées le plus fréquemment sur le projet éolien, et sur l'éolien de manière générale

Pour répondre plus précisément aux sollicitations, un formulaire de contact a également été mis en place.



**Figure 3 : Aperçu du site internet dédié au projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau (Page « Documents »)**

**Un site visité :** Au total, ce sont **487 utilisateurs** qui ont visité le site internet 740 fois (en moyenne 1,5 fois chacun) entre novembre 2021 et octobre 2022. La page contenant les documents du projet est la page la plus consultée, après la page d'accueil.

### **2.1.3 Bulletin d'information – Décembre 2021**

**Objectifs :** Informer les habitants de Tincey-et-Pontrebeau et les élus des communes limitrophes sur l'avancée du projet et la concertation en cours. Permettre de mieux comprendre visuellement et depuis plusieurs points de vue, comment s'intègrent les éoliennes dans le paysage (via des photomontages).

**Moyen de distribution :** 70 bulletins d'information ont été distribués aux habitants de Tincey-et-Pontrebeau et une douzaine d'exemplaires ont été envoyés aux communes voisines : Lavoncourt, Theuley, Brotte-lès-Ray, Membrey, Recologne-lès-Ray, Ferrières-lès-Ray, Volon, Ray-sur-Saône. Un coupon-réponse accompagnait le courrier aux communes afin de proposer aux conseillers municipaux une rencontre pour leur présenter le projet plus en détail.

**Contenu :** Ce bulletin d'informations présente le projet avec :

- La présentation de CNR, Hrafinkel et des moyens de contacts ;
- Les motivations pour l'étude d'un projet éolien sur la commune ;
- Un calendrier des principales étapes du projet ;
- Des éléments détaillés sur la concertation, les études menées et le choix de l'implantation des éoliennes
- Les retombées pour le territoire ;
- De premiers photomontages du projet à 4 éoliennes ;
- L'adresse du site internet dédié au projet

**Le bulletin d'informations est présenté en Annexe 10.**

## 2.2 COMMENT AVONS-NOUS CONSULTÉ ?

Le dispositif de consultation est l'action de consulter, de demander un avis aux différentes parties prenantes.

Date	Moyens mis en œuvre	Public ciblé	Annexes
Juin 2021	Mise à disposition d'un formulaire de contact sur le site internet	Riverains, parties prenantes, grand public	
Juin/Juillet 2021	2 permanences d'information et d'échanges	Riverains proches de la zone d'implantation potentielle	5 – 8 : flyer et articles de presse
Juin 2021	Réunion de cadrage avec la DREAL	Administration	4 : compte-rendu
Juin-Déc 2021	Mise à disposition d'un cahier pour recueillir les observations	Riverains	9 : observations
Courant 2022	Propositions de rencontres avec l'Association Patrimoine & Paysage en Haute-Saône	Association Paysage & Patrimoine Haute-Saône	

### 2.2.1 Deux permanences d'information et d'échanges – Juin/Juillet 2021

Deux permanences d'information et d'échanges se sont tenues respectivement le mercredi 30 juin de 14h à 18h et le samedi 3 juillet de 9h à 12h à la salle communale de Tincey-et-Pontrebeau. Ces permanences ont été organisées par CNR, Hrafinkel et la municipalité de Tincey-et-Pontrebeau.

**Objectif :** Découvrir la démarche entreprise pour développer le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau, présenter l'avancement du projet, échanger avec les porteurs de projet, exprimer des attentes.

**Une large promotion de la permanence :** Les habitants de Tincey-et-Pontrebeau et les riverains des communes voisines ont été invités à participer à la permanence. Pour cela :

- Une actualité a été mise en ligne sur le site internet du projet le 18 juin 2021.
- Des tracts d'information ont été distribués par les élus de Tincey-et-Pontrebeau dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Des tracts ont aussi été envoyés aux communes limitrophes de Ferrières-les-Ray, Recologne-lès-Ray, Membrey, Brotte-lès-Ray, Theuley, Lavoncourt, Ray-sur-Saône.
- Deux articles ont été publiés les 24 et 25 juin 2021 dans la presse locale (*La Presse de Gray* et *L'Est Républicain*) pour annoncer ces permanences.

**Une vingtaine de personnes** se sont présentées à la permanence, venant de Tincey-et-Pontrebeau et de 3 communes limitrophes.

**Moyens :** Des panneaux d'informations présentaient :

- Des généralités sur l'éolien (l'éolien et la Transition énergétique, l'étude d'impact d'un projet éolien)
- Des éléments sur le projet de Tincey-et-Pontrebeau : des cartes de la zone d'implantation potentielle, les résultats des inventaires de terrain.
- Les contre-vérités entendues sur l'éolien

Des plaquettes de l'ADEME (l'éolien en 10 questions) étaient à disposition.

**Apports :** Les participants, dont certains riverains les plus proches de la zone projet, ont pu :

- Être informés de l'avancement du projet ;
- Échanger avec les porteurs de projet ;

- Apporter leur contribution écrite sur un cahier d'expression mis à disposition durant la permanence : plusieurs thématiques ont été abordées tel que les enjeux techniques, énergétiques, paysagers.



**Figure 4 : Permanence à la salle communale**

Suite à ces permanences, deux articles de presse ont été publiés par des correspondants locaux de *La Presse de Gray* et *L'Est Républicain* et sont produits en annexe.

### **2.2.2 Cahier d'expressions – Juin 2021 – Décembre 2021**

Suite aux permanences d'informations, les supports de présentation sont restés dans la salle communale. Le cahier d'expression mis à disposition lors des permanences est resté en mairie à disposition du public pour que chacun puisse s'exprimer sur le projet.

Plusieurs écrits soulignent l'importance de ce type de projet pour la transition énergétique. Les personnes présentes lors des permanences ont apprécié d'avoir eu la possibilité d'échanger directement avec le porteur de projet. Certains écrits s'expriment contre l'impact négatif de ce projet sur l'environnement, et notamment sur l'immobilier.

Les différentes contributions apportées lors des permanences ont conduit à repenser l'implantation pour enlever l'effet de surplomb au nord de Tincey et réduire davantage l'impact visuel.

### **2.2.3 Formulaire de contact – Juin 2021**

Un formulaire de contact est disponible sur le site internet du projet. Il permet de prendre contact directement avec le porteur de projet.

Figure 5 – Formulaire de contact sur le site internet

### 2.2.4 Réunion de cadrage avec la DREAL – Juin 2021

Les services de l'État ont été informés du développement du projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau au travers d'une **réunion de cadrage**, qui s'est tenue le 17 juin 2021. En effet, en phase amont des projets, la DREAL permet aux porteurs de projet d'organiser une réunion de cadrage pour mieux cerner les enjeux de leur projet et ainsi confronter leur vision des enjeux environnementaux à la connaissance technique et réglementaire des services de l'État. Les participants à cette réunion pour le projet de Tincey-et-Pontrebeau étaient le porteur de projet, la DREAL, l'UDAP, la DDT et le maire de la commune d'implantation. Le compte-rendu de cette réunion est disponible en Annexe 4.

### 2.2.5 Propositions de rencontres avec l'Association Patrimoine & Paysage en Haute-Saône

L'Association Paysages & Patrimoine en Haute-Saône a été créée en décembre 2021. Sa Présidente a informé CNR et Hrafinkel de la création de cette Association par l'envoi d'un courrier. CNR et Hrafinkel ont alors proposé plusieurs fois à cette association de se rencontrer. Ces propositions de rencontre sont restées sans réponse.

## 2.3 COMMENT AVONS-NOUS ASSOCIÉ LES ACTEURS LOCAUX AU PROJET ?

La **participation** désigne les procédures, démarches ou tentatives faites **pour donner un rôle aux individus** dans la prise de décision affectant le projet, la communauté ou l'organisation dont ils font partie.

Date	Moyens mis en œuvre	Public ciblé	Références
2018-2021	Des rencontres régulières avec les parties prenantes	Propriétaires fonciers, Associations foncières de Tincey et Lavoncourt, élus, CC4R	

2019 - 2021	Rencontre et échanges avec le gestionnaire de la piste ULM		Chapitre 3.1.1
2019 – 2021	Échanges avec l’ONF		
Mai 2021	Réunion de conseil municipal en présence de l’ONF	Élus, parties prenantes	Annexe 12
Octobre 2021	Réunion de conseil municipal en présence de l’ONF	Élus, parties prenantes	Annexe 13
Octobre 2021	Visite du site d’implantation en présence du maire de Tincey, de l’ONF et de l’AF de Tincey	Élus, parties prenantes	
2022	Rencontres avec le Département de Haute-Saône pour affiner l’analyse paysagère sur le château de Ray-sur-Saône	Propriétaire du château	Chapitre 3.1.2

### **2.3.1 Des rencontres régulières avec les acteurs du territoire**

Depuis le début de ses réflexions, et tout au long du développement du projet, Hrafinkel et la CNR maintiennent un contact régulier avec les acteurs du territoire.

#### **2.3.1.1 Les propriétaires fonciers**

Plusieurs rencontres sont organisées avec les différents propriétaires fonciers et exploitants des parcelles potentiellement concernées par le projet éolien. Ces parcelles font l’objet d’une promesse de bail entre le propriétaire, l’exploitant et le porteur de projet.

Les associations foncières de Tincey et de Lavoncourt gèrent les chemins d’exploitation agricole de la zone de projet. Des rencontres ont eu lieu avec leurs Présidents afin de leur présenter le projet, et de proposer aux associations la conclusion d’une convention de servitudes pour l’utilisation des chemins d’exploitation afin d’accéder aux aménagements du projet (éoliennes, poste de livraison). Une telle convention a ainsi été conclue avec l’Association Foncière de Tincey-et-Pontrebeau, et une autre avec l’Association Foncière de Lavoncourt.

#### **2.3.1.2 Les élus municipaux**

Des liens étroits ont été maintenus avec les élus de la commune de Tincey-et-Pontrebeau tout au long du développement du projet.

Des réunions ont eu lieu sur différents sujets tout au long de l’avancement du projet :

- **Début 2018** : Première rencontre avec les élus. Suite à la proposition du projet par Hrafinkel et des premiers éléments techniques présentés au maire, le conseil municipal vote favorablement pour lancer une étude de faisabilité technique et environnementale sur la zone d’implantation potentielle.
- **11 mars 2019** : Réunion publique d’information à laquelle assistent aussi des élus de Tincey
- **14 mai 2019** : Présentation de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), partenaire de Hrafinkel pour le projet
- **19 juin 2019** : Rencontre avec l’ONF et discussions sur le modèle de promesse de bail emphytéotique pour la parcelle A614 de la forêt communale
- **5 mai 2021** : Point d’avancement des études en cours, préparation des permanences d’informations
- **10 octobre 2021** : Discussions sur la variante d’implantation

### 2.3.1.3 *La Communauté de Communes des Quatre Rivières*

Deux rencontres ont eu lieu à la Communauté de communes des Quatre Rivières en 2021. La zone de projet et les principaux enjeux recensés lors des études ont été présentés le 5 mai 2021 à la Directrice des services et au Vice-président en charge de l'environnement. Le Vice-président souligne l'importance de bien étudier les éventuelles covisibilités avec le château de Ray-sur-Saône.

Le projet de Tincey-et-Pontrebeau a également été présenté quelques mois plus tard à Dimitri DOUSSOT, Président de la CC4R et Conseiller départemental.

## 2.3.2 *Co-construction avec le conseil municipal et l'ONF*

### 2.3.2.1 *Rencontre à la mairie de Tincey-et-Pontrebeau avec l'ONF – Juin 2019*

Un premier échange avec l'ONF a eu lieu le 19 juin 2019 à Tincey-et-Pontrebeau, en présence du maire de la commune. L'ONF était représenté par son agent local, Marion LAQUET, et sa responsable, Odile CHERREY.

**Objectif :** Présenter les porteurs de projets et la zone d'implantation du projet éolien, échanger sur la faisabilité d'implantation des éoliennes sur la parcelle communale A-614 sous régime forestier

**Ordre du jour :**

- Présentation de CNR et Hrafinkel
- Historique du projet et présentation de la zone de projet
- Présentation et échange sur la promesse de bail emphytéotique pour la parcelle communale A-614 sous régime forestier
- Campagne de mesures de vent

**Apports :** Il a été convenu durant la réunion que l'ONF analysera la proposition de promesse de bail emphytéotique de CNR et accompagnera la commune de Tincey-et-Pontrebeau lors du développement, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien. En particulier, l'ONF sera consulté dans le choix des accès et pour les mesures compensatoires au défrichement et environnementales.

Lors de cette réunion, il est convenu d'une future rencontre sur le site pour déterminer un emplacement du LiDAR, appareil destiné aux mesures de vent.

### 2.3.2.2 *Conseil municipal en présence de l'ONF – Mai 2021*

Un conseil municipal s'est déroulé le 5 mai 2021 à Tincey-et-Pontrebeau. L'agent local de l'ONF et le responsable de l'UT étaient présents.

**Objectif :** Présenter l'avancement du projet éolien et des études, échanger sur les variantes d'implantation des éoliennes et l'organisation des permanences d'informations autour du projet

**Ordre du jour :**

- Historique du projet et présentation de la zone de projet
- Résultats des études de vent, biodiversité, acoustique, paysage.
- Concertation avec l'ONF sur les endroits précis sur les parcelles forestières pouvant accueillir des éoliennes et sur les chemins d'accès

**Apports :** Le résultat de l'échange aboutit à la recherche d'un compromis entre l'éloignement acceptable des éoliennes E1 et E2 envers la route départementale RD70 et leurs emplacements sur les parcelles forestières qui n'impactent pas les jeunes peuplements.

Le conseil approuve l'organisation de permanences publiques en juin 2021.

### **2.3.2.3 Conseil municipal en présence de l'ONF – Octobre 2021**

Un conseil municipal s'est déroulé le 11 octobre 2021 à Tincey-et-Pontrebeau en présence de l'ONF.

**Objectif** : Déterminer la meilleure implantation du projet éolien, échanger avec les élus et l'ONF sur les chemins d'accès aux emplacements des éoliennes

**Ordre du jour** : Rappel des critères pour le choix de l'implantation des éoliennes. Accord des participants de déplacer la quatrième éolienne au sud-ouest de la zone de projet pour réduire l'effet de surplomb. Concertation avec l'ONF sur les tracés précis des chemins d'accès dans le Bois des Rieppes et le raccourcissement des chemins afin de limiter le défrichement. Discussions sur les mesures de compensation au défrichement et les possibles mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité

**Apports** : En conclusion le conseil approuve que les études soient réalisées sur base de l'implantation de l'éolienne 4 déplacée vers le sud-ouest de la zone de projet (variante n°3 présentée dans l'étude d'impact). Les parties conviennent d'informer les habitants par une lettre d'information.

### **2.3.2.4 Visite de site en présence du maire de Tincey, l'ONF et l'AF – Octobre 2021**

Une visite des lieux dans le Bois des Rieppes s'est déroulée le 27 octobre 2021 en présence du maire de Tincey, de l'ONF et du représentant de l'Association Foncière de Tincey.

**Objectif** : Trouver la solution la moins impactante pour les chemins d'accès en termes de coupes d'arbres et de piste à créer

**Déroulé** : Vérification de 2 pistes d'accès alternatives en fonction de leurs impacts environnementaux, des coupes d'arbres prévues par l'ONF, et de la disponibilité foncière.

**Conclusion** : Les participants conviennent des meilleurs accès dans la forêt ainsi que pour l'accès d'entrée dans la forêt.

### 3. COMMENT ONT ETE TRAITES LES ENJEUX SPECIFIQUES AU PROJET DE TINCEY-ET-PONTREBEAU ?

#### 3.1.1 Concertation avec le gestionnaire de la piste ULM de Tincey-et-Pontrebeau

##### 3.1.1.1 La piste ULM de Tincey-et-Pontrebeau

La piste ULM à Tincey-et-Pontrebeau a été créée en 2011. L'utilisation de cette piste à accès privé est réservée au propriétaire de la piste et aux pilotes invités par celui-ci. En 2019, un arrêté préfectoral tient compte du changement d'exploitant de la plate-forme : M. Chambellant est désormais gestionnaire de la plateforme. Les consignes d'approche à cette plateforme ULM sont publiées sur le site internet <https://basulm.ffplum.fr/>.

Il ressort des discussions avec M. Chambellant que la piste est dans l'ensemble peu fréquentée. Elle est utilisée pour des activités de loisirs, principalement par le gestionnaire même, et rarement par des pilotes invités. Une fois par an est organisée la fête des ULM à Tincey-et-Pontrebeau, à laquelle une dizaine de pilotes sont généralement invités à voler.

##### 3.1.1.2 Le calendrier des échanges

Date	Événement
Avril 2019	1 <sup>ère</sup> rencontre de Hrafinkel avec le gestionnaire de la piste M. Chambellant : Prise de contact, présentation du sujet éolien
Juin 2019	2 <sup>ème</sup> rencontre de Hrafinkel et CNR avec M. Chambellant : Proposition de modification du circuit de piste
Sept. 2019	3 <sup>ème</sup> rencontre de Hrafinkel et CNR, avec M. Chambellant : présentation de la 1 <sup>ère</sup> étude CGX AÉRO
Fév. 2020	4 <sup>ème</sup> rencontre de Hrafinkel et CNR avec M. Chambellant : Echanges sur l'utilisation de la piste, et la mise en place prochaine du mât de mesures
Mars 2020	Proposition d'une rencontre tripartite avec la DGAC (les échanges se font ensuite par mail en raison de la crise sanitaire)
Mai 2020	Courrier d'information sur la pose du mât de mesures et fixation de fanions au mât pour sécuriser les vols des pilotes
Nov. 2020 – juillet 2021	Recherche pour le déménagement de l'ULM à un autre aérodrome
Août 2021	Pétition à Tincey, Le gestionnaire s'allie aux opposants
Oct. 2021	Enquêtes publiques de projets éoliens autour de Tincey : le gestionnaire sollicite la Préfecture qui indique en retour à la municipalité de Tincey que la zone des 2500 mètres n'est pas une zone d'exclusion
Janv. 2022	2 <sup>ème</sup> étude CGX AÉRO : Confirmation de la possibilité de modifier le circuit de piste vers le Sud

##### 3.1.1.3 Possibilité de maintenir l'activité ULM sur place

Lors des deux premières rencontres au printemps et à l'été 2019 entre la CNR, Hrafinkel et le gestionnaire de la piste, ce dernier se montre ouvert à la conciliation des activités ULM et l'exploitation d'un parc éolien. Le gestionnaire propose lui-même une modification de la procédure d'atterrissage auprès de la préfecture, de manière à ne survoler que le côté Sud du village de Tincey-et-Pontrebeau. De leur côté, Hrafinkel et CNR proposent de soutenir le gestionnaire dans ses démarches administratives.

Le gestionnaire indique vouloir poursuivre ses activités aéronautiques sans risque, en précisant qu'il respecte la volonté de la commune de s'engager dans un projet éolien.

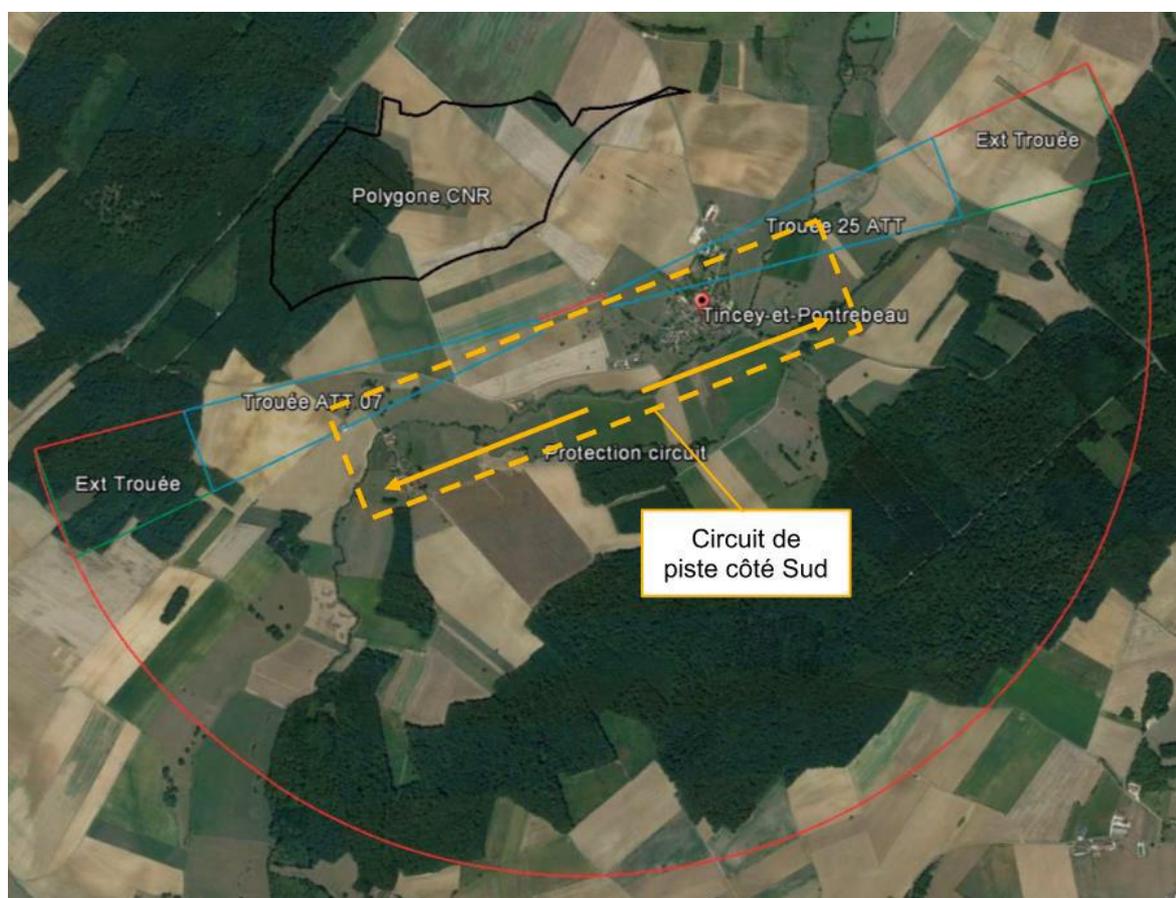
CNR missionne alors le bureau d'étude CGX Aéro, spécialiste en étude aéronautique, pour étudier la compatibilité entre l'activité de la plateforme ULM et le projet de parc éolien sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau. Cette étude a pour objectif de vérifier deux aspects qui préoccupent le gestionnaire particulièrement :

- La possibilité du tour de piste en survolant le secteur Sud du village
- La prise de responsabilité par le gestionnaire en cas d'accidents de tiers pilotes sur la piste ULM de Tincey qui se produiraient en lien avec les éoliennes

Cette étude de CGX AÉRO est transmise et présentée au gestionnaire lors de la réunion de septembre 2019.

L'étude est basée sur des éoliennes de 170 m en bout de pale, situées du côté nord-ouest de la piste ULM. Dans ses conclusions CGX AÉRO note qu'un tour de piste exclusivement du côté Sud est envisageable ce qui « assurerait une totale sécurité par rapport au parc éolien ». Dans ce cas il faudrait prévoir un aménagement du circuit de la piste. De cette manière le projet éolien n'aurait « aucun impact sur la surface de protection de la piste. »

La proposition d'aménagement du tour de piste excluant la zone Nord où se trouverait le parc éolien, il n'y a dès lors plus de contrainte limitant la hauteur des éoliennes.



**Figure 3-5 : Vue Google Earth Aménagement circuit de piste**

Concernant la responsabilité du gestionnaire en cas d'accidents, l'étude de CGX AÉRO rappelle les dispositifs de sécurité applicables pour le pilote lors du tour de piste. Elle conclut que ce serait de la responsabilité du pilote « de tenir compte des futures éoliennes » pour les éviter « et/ou ajuster son profil de descente vers la piste ».

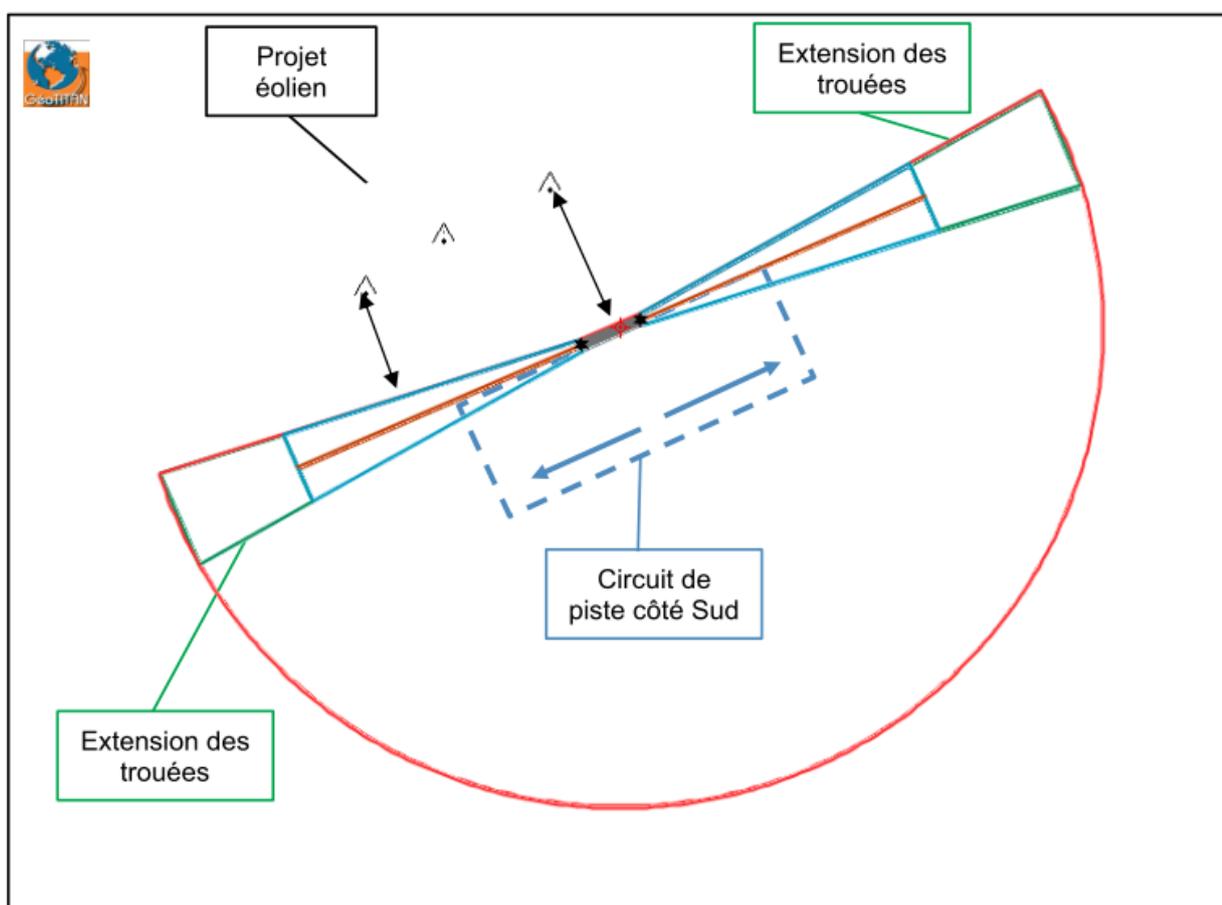
Il est également noté dans l'étude que « Le respect du survol du village de Tincey-et-Pontrebeau reste de la responsabilité des pilotes conformément à l'arrêté du 10 octobre 1957. »

En résumé, le gestionnaire ne pourra pas être tenu responsable si un accident d'un autre pilote se produisait à l'approche de l'aérodrome, si ce pilote n'avait pas respecté les dispositifs de sécurité ou s'il avait omis de s'informer de la présence des éoliennes inscrites dans les fiches BASULM. De plus, les éoliennes seront signalées par un balisage diurne et nocturne conformément à la réglementation aéronautique en vigueur.

Début 2022, l'étude CGX AÉRO est révisée en tenant compte de l'implantation finale des 3 éoliennes, prévues avec une hauteur en bout de pales de 200m. L'étude complète est disponible en annexe de l'étude de dangers de la présente demande d'autorisation environnementale.

Elle conclut, comme en 2019, qu'une modification du tour de piste du côté Sud de la piste viendrait assurer la sécurité par rapport au parc éolien.

L'éolienne la plus proche du circuit de piste serait à 605 m de l'aire de protection de ce circuit et à 728 m de l'axe de la piste. Les 3 éoliennes se trouvent en dehors des trouées d'atterrissage et décollage de la plateforme.



**Figure 3-4 : Aménagement circuit de piste**

Avec un aménagement du circuit de piste et des consignes associées, le projet éolien n'a donc aucun impact sur la surface de protection de la piste, celui-ci étant à l'extérieur de la surface.

### 3.1.1.4 *Autres sujets discutés*

#### Pose du mât de mesures

En mai 2020 le gestionnaire est averti par Hrafinkel qu'un mât de mesures d'une hauteur de 49,9 m sera installé dans les semaines suivantes à proximité de la piste. Le gestionnaire donne son accord pour que CNR prenne contact avec la FFPLUM afin de faire apparaître la présence du mât sur la fiche BASULM. Après discussion et concertation avec le gestionnaire, HRAFNKEL fixe des fanions sur toute la longueur des haubans du mât pour augmenter sa visibilité pour les pilotes.



#### Échange avec la DGAC

Afin d'éclaircir pour le gestionnaire la question de sécurité du circuit de piste et de responsabilité en cas d'accident lors de la présence d'éoliennes, CNR propose un échange commun avec le gestionnaire de la piste et la DGAC (M. Woessner du bureau d'études éoliennes à la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est). Une rencontre est prévue en mars 2020, et se voit repoussée en raison du confinement lié aux mesures sanitaires pour lutter contre la Covid-19.

Les échanges se font alors par mail. M. Woessner rappelle « qu'une plate-forme aéronautique à usage privé n'est pas une plate-forme ouverte au public » : les personnes invitées à utiliser la plateforme auront donc connaissances des conditions d'utilisation, et du tour de piste à réaliser. Le gestionnaire juge ensuite inutile de rencontrer M. Woessner de la DGAC.

### 3.1.1.5 *Recherche de solution pour déplacer l'activité ULM*

Le gestionnaire préfère finalement écarter la solution de modification du tour de piste après avoir eu des expériences de vols à proximité de parcs éoliens, et privilégie de déménager la piste à un endroit proche de la piste actuelle, de préférence à Tincey-et-Pontrebeau. CNR et Hrafinkel conviennent de chercher un endroit à proximité qui conviendrait pour le déménagement de la piste.

Il s'avère cependant qu'aucun endroit proche ne corresponde aux attentes du gestionnaire, et que des terrains proches et se prêtant à l'installation d'une piste ne sont pas disponibles. Ainsi, l'idée du déménagement de la piste s'avère une solution difficile à réaliser.

Début juillet 2021, de nouveaux échanges ont lieu entre le gestionnaire et CNR. Le gestionnaire explique que les trouées d'atterrissage et de décollage sont primordiales. Ces trouées sont préservées avec l'éloignement de l'éolienne E1 vers le Nord (passage de la variante 2 à 4 : voir paragraphe VII.3 de l'étude d'impact).

Ce qui conviendrait finalement le mieux au gestionnaire est le déplacement de son ULM dans un autre aérodrome, et la fermeture de la plateforme ULM de Tincey lorsque les premières éoliennes seront érigées.

Cependant, fin août 2021, le gestionnaire signe une pétition contre le projet éolien, initiée par des habitants de Tincey-et-Pontrebeau. Il se manifeste en défaveur des projets éoliens de Brotte-lès-Ray et Mont-Saint-Léger lors de leur enquête publique. Pourtant, il avait donné son accord écrit à la société *Eurowatt*, porteur du projet éolien de Brotte-lès-Ray, projet se trouvant à l'intérieur du rayon des 2 500 m de la piste ULM de Tincey-et-Pontrebeau.

Le gestionnaire s'adresse alors à la Préfecture de la Haute-Saône qui lui répond en octobre 2021 que « La zone des 2 500 mètres que vous évoquez n'est pas une zone d'exclusion, mais une zone dans laquelle une étude au cas par cas doit être menée. »

### 3.1.1.6 Conclusion

CNR et Hrafinkel ont pris tôt contact avec le gestionnaire de la piste ULM pour concilier la poursuite de l'activité de la base ULM avec la proximité d'un parc éolien. La réflexion s'est étendue sur des

- i Recherches de modification du tour de piste
- ii Proposition d'aide dans une procédure de modification de l'arrêté préfectoral à cet égard
- iii Études réalisées et des propositions d'échange avec les services de l'état pour clarifier les questions de responsabilité du gestionnaire
- iv Recherches de terrain pour trouver un emplacement alternatif pour la piste
- v Solutions de déménagement de l'activité ULM à un autre aérodrome
- vi L'aménagement volontaire du mât de mesures avec des fanions
- vii Aide pour renseigner la présence du mât dans les fiches BASULM

CNR et Hrafinkel ont ainsi étudié plusieurs solutions avec le gestionnaire de la piste ULM. Cependant le gestionnaire n'a pas souhaité donner son accord pour l'existence d'éoliennes dans le rayon des 2 500 m autour de la piste.

**L'étude de CGX AERO montre la compatibilité du projet éolien avec la piste de loisirs d'engins ULM dès lors que les aéronefs utilisent le circuit de piste côté sud.**

CGX Aero recommande ainsi de basculer le tour de piste au sud. La publication du tour de piste sur la fiche Basulm de la plateforme ULM permettra de s'assurer que tous les aéronefs évolueront dans le circuit de piste au sud.

### 3.1.2 Concertation autour de l'enjeu paysager du château de Ray-sur Saône

Dès le début du développement du projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau, les enjeux paysagers liés au Château de Ray-sur-Saône se sont avérés être un sujet important. Pour mener au mieux l'analyse paysagère, la CNR et Hrafinkel ont rapidement échangé avec les services compétents : la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, l'UDAP 70/90, et le Département de la Haute-Saône, propriétaire du château de Ray-sur-Saône. De nombreux échanges ont eu lieu avec ces différents services ainsi qu'avec la chargée de valorisation du Château de Ray-sur-Saône afin d'approfondir l'analyse du potentiel impact des éoliennes sur le Château : CNR et Hrafinkel ont ainsi revu chacune des préconisations et ont cherché une solution adéquate. La chronologie des échanges, réflexions et approfondissements de l'analyse paysagère autour du Château sont décrits ci-dessous.



**Années 2020/2021 :** Analyse paysagère avec le choix des points de vue

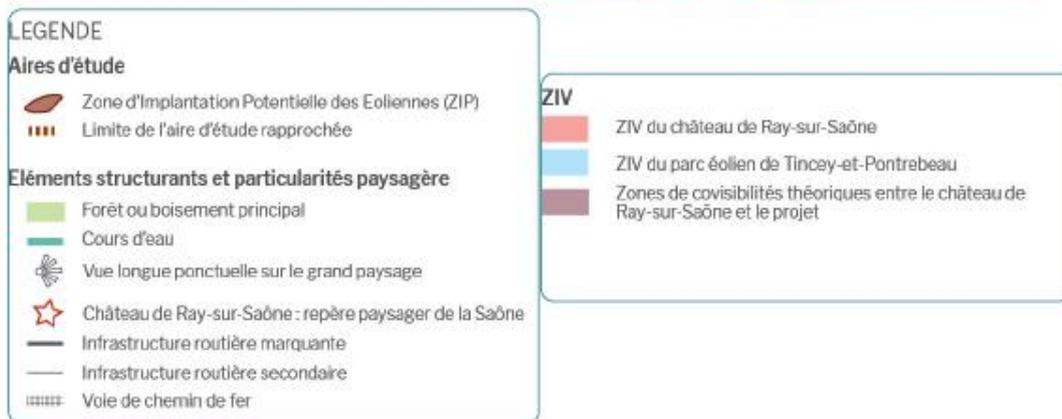
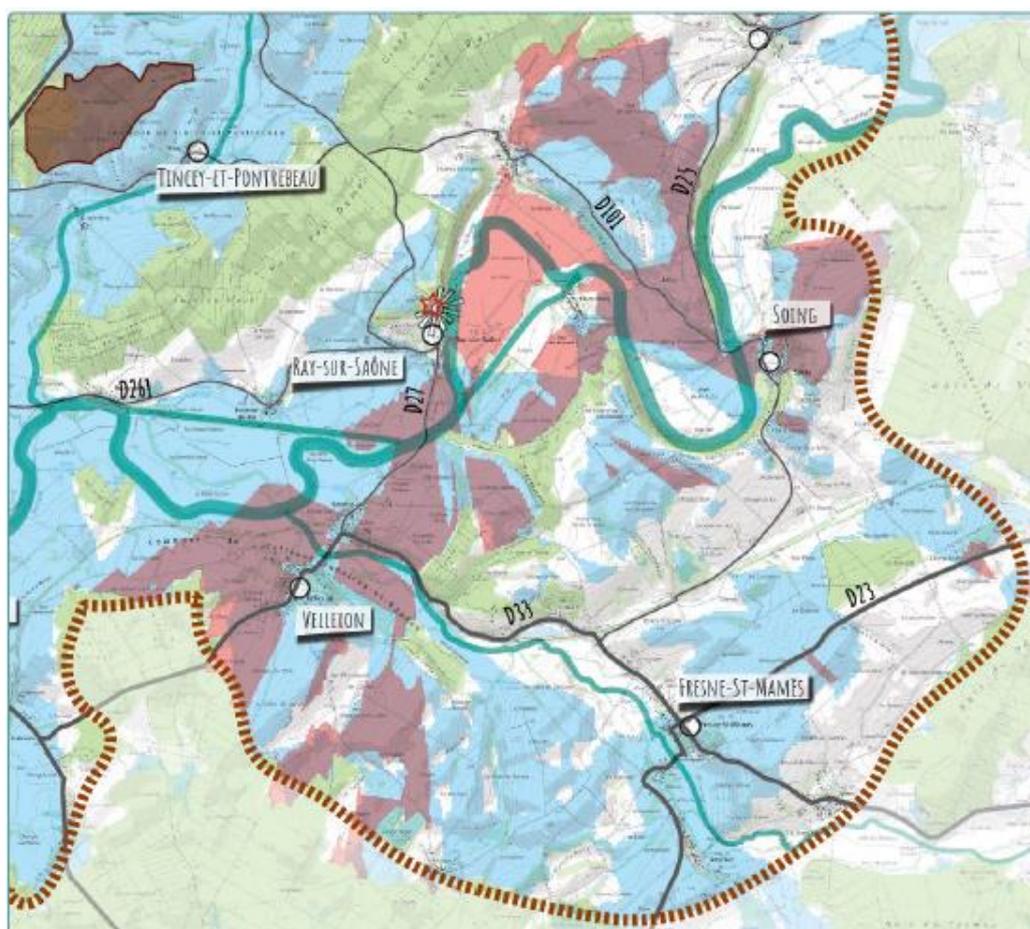
- L'expert paysager *Résonance Urbanisme et Paysage* détermine plusieurs points de vue destinés à mieux comprendre les interactions visuelles du château avec le parc éolien
- Hrafinkel complète l'analyse en sillonnant le secteur autour du château afin de rechercher des points de vue supplémentaires donnant potentiellement en direction du parc éolien

Le château de Ray-sur-Saône et l'aménagement de ses jardins font l'objet d'une analyse détaillée au sein de l'état initial du volet paysager (voir pages 46 à 49, 51 -52 et 60 du volet paysager).

Afin d'analyser les relations visuelles entretenues entre le monument et le projet, la zone d'influence visuelle (ZIV) du Château de Ray-sur-Saône a été établie, et a été croisée avec celle du projet éolien (voir pages 83 à 84 du volet paysager pour la méthodologie de réalisation de ces ZIV).

La ZIV ainsi établie atteste que le projet ne sera pas visible depuis le château, même si une zone de visibilité des éoliennes se trouve au Nord-Ouest du château. Les éoliennes seront masquées par la végétation. Le Bois des Dames joue un rôle majeur de masque visuel entre le projet et le Château de Ray-sur-Saône. De plus, les grandes ouvertures de vue sur le paysage sont orientées vers le Sud et l'Est, en direction de la vallée de la Saône, et non en direction du projet.

Les incidences du projet éolien vis-à-vis du château de Ray-sur-Saône ont été évaluées à travers les photomontages 24 à 34. En conclusion, les incidences sur le château sont nulles (au sein de la cour du château) à modérées (depuis le parking en face du portail d'entrée du château, depuis le pont sur la Saône).



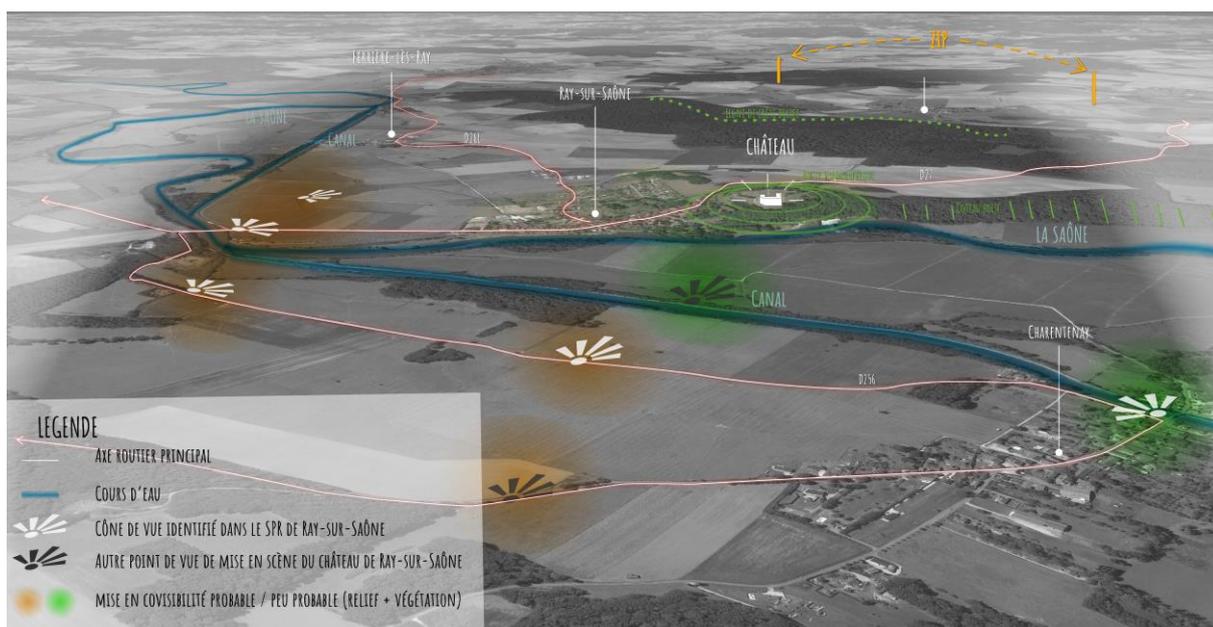
**Analyse des visibilités avec le château de Ray-sur-Saône**

## 17 juin 2021 : DREAL - Réunion de cadrage

En phase amont des projets, la DREAL permet aux porteurs de projet d'organiser une réunion de cadrage pour mieux cerner les enjeux de leur projet et ainsi confronter leur vision des enjeux environnementaux à la connaissance technique et réglementaire des services de l'État. Une telle réunion de cadrage a été organisée pour le projet de Tincey-et-Pontrebeau : ont participé à cette réunion le porteur de projet, la DREAL, l'UDAP et la DDT.

- Lors de la réunion de cadrage, l'UDAP préconise de prévoir des prises de vue aux abords des accès au château de Ray-sur-Saône, d'étudier l'impact vis-à-vis des 7 points de vue identifiés dans le règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Ray-sur-Saône, de proposer un point de vue depuis le parking du château avec une vue dégagée sous les arbres et de contacter la mairie de Ray-sur-Saône afin d'obtenir des détails sur le règlement du SPR et des points de vue remarquables.
- L'UDAP recommande également de reprendre le point de vue à Charentenay, proposé par Hrafinkel initialement depuis l'entrée au sud du village (D291), et de décaler ce point plus au sud de la rue des Genevriers. Ce point de vue, en face du château de Ray-sur-Saône, serait situé plus en hauteur et plus éloigné du bourg de Charentenay.

**Les recommandations de l'UDAP ont été mises en œuvre par Hrafinkel et CNR : soit par la réalisation de photomontages depuis les points de vue indiqués, soit en décrivant dans l'étude d'impact les incidences visuelles depuis ces points de vue.**



Points de vue identifiés dans le SPR de Ray-sur-Saône (en blanc)

**15 avril 2022** : Rencontre entre Yves KRATTINGER, Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône, et Julien MARCHAL, Directeur des Nouvelles Energies à la CNR

- CNR présente des photomontages, montrant des vues très proches du château (depuis la cour d'honneur et le parking du château : photomontages n°30 et 31 du volet paysager) et plus éloignées (depuis le pont sur la Saône - D27 : photomontage n°25). Certains points autour du château montrent une visibilité partielle du parc éolien, notamment des pales. Depuis le château et son jardin il n'y a pas de visibilité du parc éolien.

- M. Krattinger demande la réalisation d'une maquette numérique 3D pour mieux visualiser l'impact paysager du parc éolien depuis le site du château. Les photomontages seuls ne seraient pas suffisants car ils ne montreraient que quelques vues ponctuelles.

**Il sera convenu entre les parties que CNR s'engage à produire une maquette numérique et à la présenter au Département lors d'une future réunion.**



**Esquisse et photomontage :** Vue depuis le pont sur la Saône (D27) vers le château de Ray-sur-Saône (photomontage n°25). Les 3 éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau se situent à gauche, masquées partiellement derrière le Bois des Dames.

#### **Mai 2022 :**

Après avoir consulté différents bureaux d'études spécialisés, la CNR et Hrafnkel ont confié à la société ENCEM la réalisation d'une maquette numérique 3D. L'objectif de la maquette est de vérifier, si depuis et autour du château de Ray-sur-Saône le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau sera visible.

Cette maquette prend en compte :

- La topographie, à travers le modèle numérique de terrain auquel la photographie aérienne est superposée
- Les infrastructures (routes, lignes électriques principales, rivières,)
- L'occupation des sols. Les espèces végétales sont choisies parmi les essences les plus représentatives de la géo-spécificité du biotope.

Seul le château de Ray-sur-Saône a été reproduit avec une texture et une couleur des façades authentique. Tous les autres bâtiments apparaissent en mode unicolore, selon leurs usages. Les dimensions et la hauteur des bâtiments ont cependant été respectées.

Les seules éoliennes représentées dans la maquette sont celles du projet de Tincey-et-Pontrebeau et du parc en opération de la Roche Morey.

A l'aide de cet outil, il est possible de se déplacer virtuellement dans un périmètre d'environ 5 km autour du château. Le parcours peut s'effectuer en conduite libre, au niveau du sol et plus en altitude. La maquette intègre également plusieurs vidéos avec un parcours déterminé.

Les éoliennes peuvent s'afficher en vue réelle et avec les pales en rotation. Elles peuvent également être représentées par des symboles. Ceci permet de les localiser précisément, même dans le cas où elles seraient cachées par la végétation ou par des bâtiments.

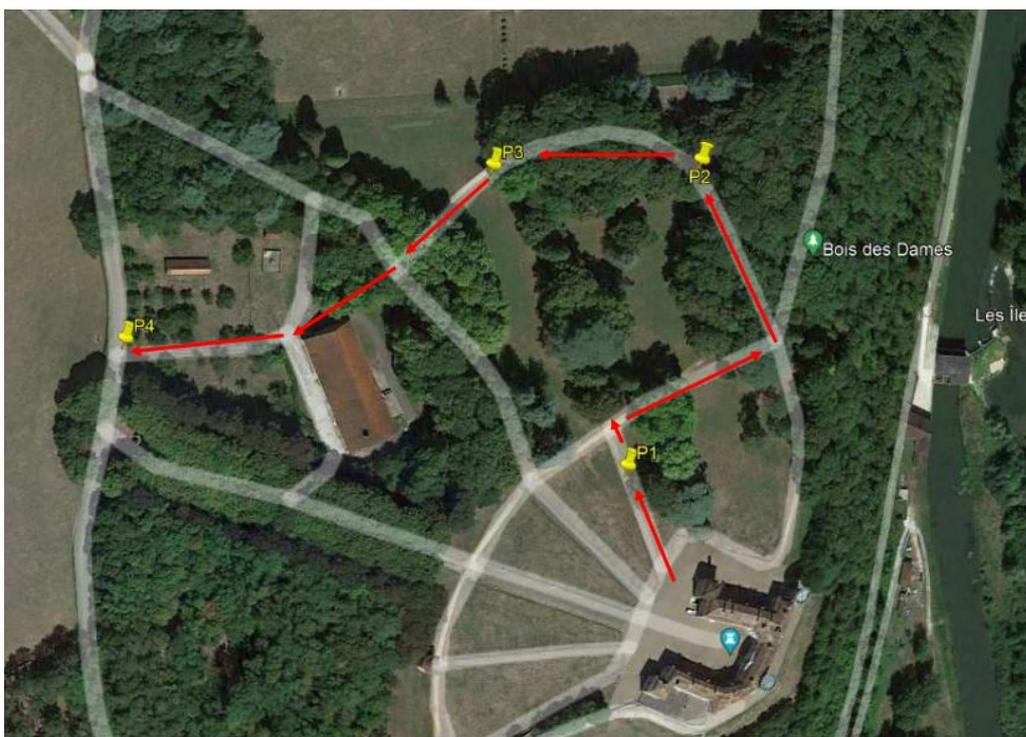
**04 juin 2022 :** Rencontre des services du Département de la Haute-Saône (DDACT – Direction Développement, Aménagement et Coopération Territoriale, DSTT – Direction des Services Techniques et Transports), CNR et Hrafinkel. Marion LENOIR (DDACT) est présente en tant que Chargée de valorisation du château de Ray-sur-Saône.

- La CNR présente la maquette numérique, réalisée par la société ENCEM.
- Après des explications sur le principe et le fonctionnement de la maquette, un premier parcours sous forme de vidéo est présenté : le parcours commence sur la départementale D27 au pont sur la Saône, et remonte par le village de Ray-sur-Saône jusqu'au parking devant le château, la vue finale de la vidéo s'orientant vers le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau. Au début de la vidéo, près du pont de la Saône, les moyeux et les pales des éoliennes sont visibles. Les mâts restent majoritairement cachés par le Bois des Dames. Lors de la traversée du village de Ray-sur-Saône les éoliennes restent entièrement masquées. Elles ne sont que partiellement visibles de nouveau vers la fin de la vidéo depuis le parking du château (voir Extrait 4 de la maquette). Une deuxième vidéo montre le départ depuis le parking devant le château en direction de Tincey-et-Pontrebeau en empruntant la D27. Après les premières centaines de mètres avec une vue partielle sur les éoliennes, celles-ci ne seront plus visibles car masquées par le Bois des Dames, jusqu'à l'arrivée au village de Tincey-et-Pontrebeau. Une troisième vidéo montre le parcours depuis la cour d'honneur du château vers le portail d'entrée. Ce parcours s'effectuant en direction des éoliennes, ces dernières sont visibles uniquement au bout de l'allée, au niveau du parking, derrière la végétation du parc du château.
- Cette maquette répond aux attentes des représentants de la DDACT et DSTT. En effet, elle donne la possibilité de vérifier la visibilité -ou non- des éoliennes depuis le château de Ray-sur-Saône. La chargée de valorisation du château préconise d'ajouter une vidéo montrant un tour virtuel dans le jardin du château. L'objectif est ici encore une fois de vérifier une éventuelle visibilité des éoliennes depuis plusieurs cônes d'ouverture sur le grand paysage dans le jardin du château.
- Dans cette même optique une rencontre au château est convenue pour choisir des points de vue importants d'où des éoliennes seraient potentiellement visibles dans les cônes de vue ouverts sur le grand paysage, ceux-ci ayant fait l'objet d'une attention particulière dans l'aménagement du jardin paysager. Par la suite, des prises de vue seront réalisées depuis ces points de vue.

**07 juin 2022 :** Rencontre au château de Ray-sur-Saône avec Marion LENOIR, Chargée de valorisation du château de Ray-sur-Saône, et Christina ULLRICH, Hrafinkel.

- 4 points de vue supplémentaires sont définis pour la réalisation de nouveaux photomontages :

- 3 points sont situés le long des allées dans le jardin du château. L'objectif est de vérifier si le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau est visible depuis ces cônes d'ouverture vers le paysage.
  - Le quatrième point se situe en bordure de la Rue du Château, au niveau de l'entrée du bâtiment de fonction du château. Il a été choisi en prévision d'un futur accès du public par cette entrée.
- Les esquisses depuis les trois points de vue (P1 à P3) sont présentées ci-après : la végétation du parc du château masque les éoliennes. Le quatrième point de vue se situe à seulement 35 mètres du point de vue depuis le parking du château. Ces points de vue étant proches, l'impact visuel du parc éolien n'est guère différent. (L'esquisse de ce point de vue ne sera donc pas présentée.).



Plan des prises de vue dans le jardin du château de Ray-sur-Saône et à sa sortie. Les flèches montrent le parcours effectué dans le jardin du château.



**Vue depuis le Point 1** (esquisse) : Le chemin du jardin est orienté vers le cône de vue au nord-ouest. Les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau ne sont pas visibles car masquées par l'écran végétal (esquisse en rouge).



**Vue depuis le Point 2** (esquisse) : Les arbres masquent la vue sur les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau.



**Vue depuis le Point 3** (esquisse) : Les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau ne seront pas visibles car masquées par l'écran végétal.

**21 juillet 2022** : Rencontre entre Yves KRATTINGER, Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône, et Julien MARCHAL, Directeur des Nouvelles Energies à CNR

- Les conclusions de la réunion précédente du 4 juillet sont rappelées : retravailler la maquette numérique 3D pour une présentation plus réaliste du cône d'ouverture vers le paysage depuis la cour d'honneur et en ajoutant une vidéo avec le parcours dans le jardin du château
- Cette nouvelle vidéo est présentée : au départ de la cour d'honneur (Extrait 1 de la maquette), en passant à travers les chemins du jardin, et en s'arrêtant auprès des principaux cônes d'ouverture vers le paysage (Extrait 2). En conclusion, les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau ne seront pas visibles dans ces cônes de vue.
- La vue en hauteur, au sommet de la tour du Château, est également vérifiée (Extrait 3 de la maquette) : seulement un bout de pale d'éolienne est visible, ce qui n'est pas gênant puisque les visiteurs ont accès seulement au rez-de-chaussée et au premier étage du château.
- Le président du Conseil Départemental juge que la vue des éoliennes depuis le parking n'est pas sensible, car ce point de vue n'est pas aussi remarquable que l'intérieur du parc du château.
- M. Krattinger souhaite que la CNR montre la maquette également au Préfet de la Haute-Saône ainsi qu'aux associations des maires pour qu'ils puissent mieux comprendre l'impact visuel réel des éoliennes sur le château de Ray-sur-Saône. Une présentation est prévue le 21 octobre 2022.



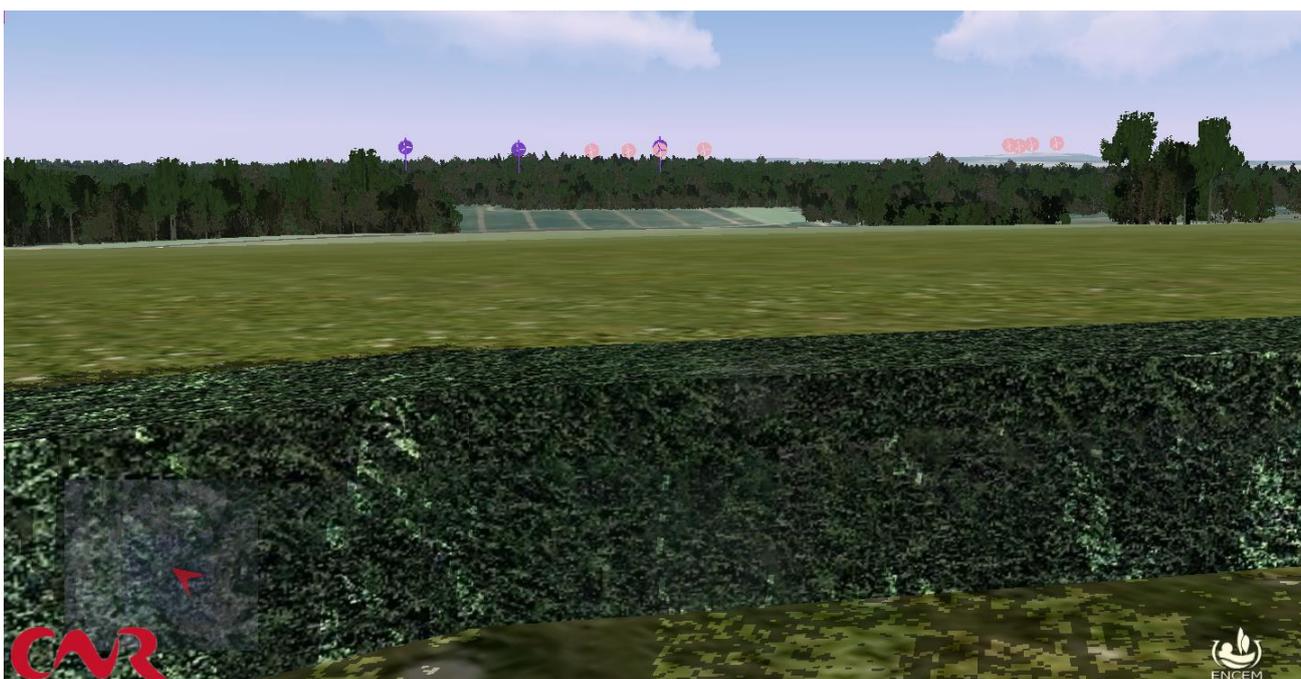
**Extrait 1 de la maquette numérique 3D :** Vue depuis le chemin proche de la cour d'honneur du château de Ray-sur-Saône vers le cône de vue, s'ouvrant en direction nord-ouest. Symboles en violet : éoliennes schématiques de Tincey-et-Pontrebeau ; symboles en rose : éoliennes schématiques de la Roche Morey



**Extrait 2 de la maquette numérique 3D :** Vue depuis le chemin au nord du jardin du château vers le cône de vue, s'ouvrant en direction nord-ouest. Symboles en violet : éoliennes schématiques de Tincey-et-Pontrebeau ; symboles en rose : éoliennes schématiques de la Roche Morey



**Extrait 3 de la maquette numérique 3D** : Vue depuis la tour sud du château en direction des éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau. Symboles en violet : éoliennes schématiques de Tincey-et-Pontrebeau ; symboles en rose : éoliennes schématiques de la Roche Morey



**Extrait 4 de la maquette numérique 3D** : Vue depuis le parking du château en direction des éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau. Symboles en violet : éoliennes schématiques de Tincey-et-Pontrebeau ; symboles en rose : éoliennes schématiques de la Roche Morey

## Synthèse

Lors des multiples échanges avec la DREAL, les services départementaux, le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône et la Chargée de valorisation du château de Ray-sur-Saône, l'analyse sur l'impact visuel des éoliennes sur le château de Ray-sur-Saône s'est étoffée. Une maquette numérique 3D vient aujourd'hui en complément des photomontages et permet de se déplacer autour du Château de Ray-sur-Saône et d'analyser la présence dans le paysage du projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau.

**Cette maquette vient conforter les résultats de l'impact visuel montré par les photomontages : les éoliennes ne seront visibles ni depuis le Château, ni depuis sa cour d'honneur.** En revanche, elles seront visibles depuis le parking qui se trouve en amont du Château. De plus, comme il est facile de se déplacer dans la maquette, d'autres points de vue autour du château ont pu être vérifiés. Les éoliennes ne seront pas visibles depuis les allées du parc du Château qui donnent à voir les cônes d'ouverture sur le paysage. Enfin, le parc éolien ne sera pas visible depuis les parties du Château ouvertes au public (rez-de-chaussée et premier étage).

## 4. LA COMMUNICATION PAR LES ÉLUS

Les élus et le maire ont également pris la parole pour accompagner la procédure de concertation et pour informer la population locale.

Date	Moyens mis en œuvre	Public ciblé	Annexes
Janvier 2019 et Janvier 2020	Articles dans le bulletin municipal Tincey News	Habitants de Tincey-et-Pontrebeau	14
Sept. 2021	Lettre adressée aux habitants (copie à la DREAL)	Habitants de Tincey-et-Pontrebeau	15
Déc. 2021	Mot du maire dans le bulletin d'information	Habitants de Tincey-et-Pontrebeau et villages limitrophes	10
Déc. 2021	Lettre aux habitants	Habitants de Tincey-et-Pontrebeau	16

### 4.1 UNE COMMUNICATION PAR LA MAIRIE VIA SON JOURNAL MUNICIPAL

La mairie de Tincey-et-Pontrebeau a également participé à l'information de ses habitants. Pour cela, trois articles ont été publiés dans son journal municipal annuel, Tincey News :

1. Journal n° 5, janvier 2019 : deux brèves actualités évoquent le projet éolien et l'accord du conseil municipal pour des études de faisabilité
2. Journal n° 6, janvier 2020 : Explication sur l'évolution du secteur éolien sur Tincey et information de l'installation d'un LiDAR et d'un mât de mesures de vent.

### 4.2 DES ECRITS SPECIFIQUES SUR LE PROJET

La municipalité de Tincey-et-Pontrebeau a diffusé plusieurs mots aux habitants de Tincey-et-Pontrebeau :

1. Lettre de septembre 2021 pour répondre à la pétition reçue en mairie le 30/08/2021
2. Mot du maire, publié dans le bulletin d'information de décembre 2021 pour expliquer l'opportunité d'un projet éolien pour la commune
3. Lettre du 11/12/2021 expliquant aux habitants de Tincey-et-Pontrebeau le passage du projet de 4 à 3 éoliennes. A cette occasion, le guide « Vrai/Faux sur l'éolien terrestre », réalisé par le Ministère de la transition énergétique, a également été distribué.

Cette lettre expliquant l'évolution de l'implantation des éoliennes est également adressée aux communes voisines avec le bulletin d'informations de décembre 2021.

## 5. ET APRÈS ?

L'information et le dialogue ont vocation à se poursuivre pendant et suite à l'instruction de la demande d'autorisation environnementale par les services de l'État.

### 5.1 CONTINUITÉ DE L'INFORMATION

CNR s'engage à continuer à échanger avec les acteurs identifiés depuis 2018 et de pratiquer une information régulière par le site web, par email et en lien direct notamment avec la commune de Tincey-et-Pontrebeau.

Conformément à la loi ASAP venant modifier le Code de l'environnement concernant l'information aux communes d'un projet éolien, le Résumé Non Technique de l'Étude d'impact sur l'environnement du projet de Tincey-et-Pontrebeau a été envoyé à la commune de Tincey-et-Pontrebeau ainsi qu'aux 7 communes limitrophes : Brotte-lès-Ray, Ferrières-lès-Ray, Lavoncourt, Membrey, Ray-sur-Saône, Recologne-lès-Ray, Theuley.

### 5.2 D'AUTRES ACTIONS A VENIR

Lorsque l'autorisation pour construire et exploiter le parc éolien aura été obtenue, CNR et Hrafinkel se rapprocheront de l'ensemble des parties prenantes de *la filière bois* pour travailler sur la thématique de compensation en lien avec le défrichement. De premières idées ont déjà été évoquées avec l'ONF.

Une fois le parc en construction puis en exploitation, *des actions d'information et de sensibilisation* seront mises en place autour des énergies renouvelables dans des lieux d'accueil du public avec un intérêt touristique et patrimonial. L'objectif sera de faciliter l'appropriation du parc avec l'émergence de ce nouveau motif dans le paysage. Ces actions porteront sur différents sujets :

- Visites du chantier et visites de parc en fonctionnement ;
- Développement d'une communication digitale portant sur l'accompagnement des offices du tourisme et de la Communauté des Quatre Rivières dans le but de communiquer autour du projet ;
- Mise en place d'actions pédagogiques auprès des scolaires et des acteurs touristiques

## 6. CONCLUSION

Hrafinkel et CNR ont souhaité mettre en place, de manière volontaire, un dispositif d'information et de dialogue autour du projet de Tincey-et-Pontrebeau, pendant la phase de développement du projet.

Cette concertation, en amont des demandes d'autorisations administratives, a permis de présenter le projet aux différents acteurs du territoire pour qu'ils puissent exprimer leurs attentes et questionnements sur le projet.

**Plus largement, les réflexions sur le développement du projet ont inclus les acteurs du territoire.** Il s'agit notamment d'élus communaux, intercommunaux, des acteurs agricoles, touristiques, patrimoniaux, et de riverains. Hrafinkel et CNR ont pris également le soin d'inclure les habitants et riverains par plusieurs autres moyens, avec la tenue d'une réunion publique et de permanences publiques d'information.

C'est par **cette diversité de moyens** pour informer, consulter et prendre en compte les avis que le projet de Tincey-et-Pontrebeau s'est développé.

Le projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau fait aujourd'hui l'objet d'une demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'État. Une enquête publique aura lieu pendant la phase d'instruction du dossier.

# ANNEXES

*Annexe 1 : Support de présentation lors de la réunion publique de mars 2019*

*Annexe 2 : Article dans l'Est Républicain du 15 mars 2019 suite à la réunion publique*

*Annexe 3 : Note de synthèse*

*Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion de cadrage avec les services de l'Etat du 17 juin 2021*

*Annexe 5 : Annonces des permanences dans la presse*

*Annexe 6 : Flyer d'invitation aux permanences et exemple de courrier aux communes limitrophes*

*Annexe 7 : Affiches présentées lors des permanences et lors de l'exposition en mairie*

*Annexe 8 : Articles parus dans la presse après les permanences*

*Annexe 9 : Observations déposées dans le cahier d'expression mis à disposition en mairie*

*Annexe 10 : Bulletin d'informations*

*Annexe 11 : Exemple de courrier accompagnant l'envoi du bulletin d'informations aux communes voisines*

*Annexe 12 : Compte-rendu de la réunion de conseil du 5 mai 2021 avec l'ONF*

*Annexe 13 : Compte-rendu de la réunion de conseil du 10 octobre 2021 avec l'ONF*

*Annexe 14 : Extraits du journal municipal Tincey News*

*Annexe 15 : Lettre de la municipalité aux habitants – Septembre 2021*

*Annexe 16 : Lettre de la municipalité aux habitants – Décembre 2021*

***Annexe 1 : Support de présentation lors de la réunion publique de mars 2019***

# TINCEY-ET-PONTREBEAU

## Présentation de HRAFNKEL des possibilités pour un projet éolien

18 mars 2019



# Présentation des sociétés

## Hrafinkel sarl – potentiel co-développeur et co-investisseur

- Société d'ingénieurs établie en 1999 à Pressigny, Haute-Marne
- Quatre experts en ressource éolienne et en micro-météorologie
- Expérience en l'Union Européenne et en Ukraine
- Mesures de vent ; estimations de productible ; due diligence ; actions de vent ; fatigue des éoliennes par sillage et turbulence
- Développement de projets éoliens, actuellement en France, Grèce, Ukraine
- Pré-études, Cartographie, SIG, Acoustique, Faune-flore, Paysage, Photomontages
- Références clients : CNR, AIRBUS, DONG, OSTWIND, RENERCO, CGN EE, H2AIR

Hrafinkel et CNR sont partenaires pour les études de faisabilité de projets éoliens et pour toute la durée de vie des projets éoliens depuis leur conception, leur construction et leur exploitation, jusqu'à leur démantèlement.



# Présentation des sociétés

## Compagnie Nationale du Rhône (CNR) – potentiel développeur et investisseur principal

- Société à mission publique créée en 1933 : objectifs: gestion fluviale du Rhône; navigation, hydroélectricité, irrigation.
- A capital majoritairement public, détenu en partie par des collectivités locales, la Banque de Dépôts et Consignations, et le groupe ENGIE (avant: GDF SUEZ). Le siège social est à Lyon.
- 2ème producteur français d'électricité et 1er producteur d'énergie 100% renouvelable
- exploite à ce jour plus de 3600 Mégawatts (MW) en France, dont
  - 48 parcs éoliens (599 MW)
  - 23 parcs photovoltaïques (80 Mwc)
  - 19 centrales et 27 petites centrales hydroélectriques (3103 MW)
- Agrégateur, gestionnaire de périmètre de bilan, participant aux marchés d'électricité dans l'UE



# Pourquoi l'éolien ?

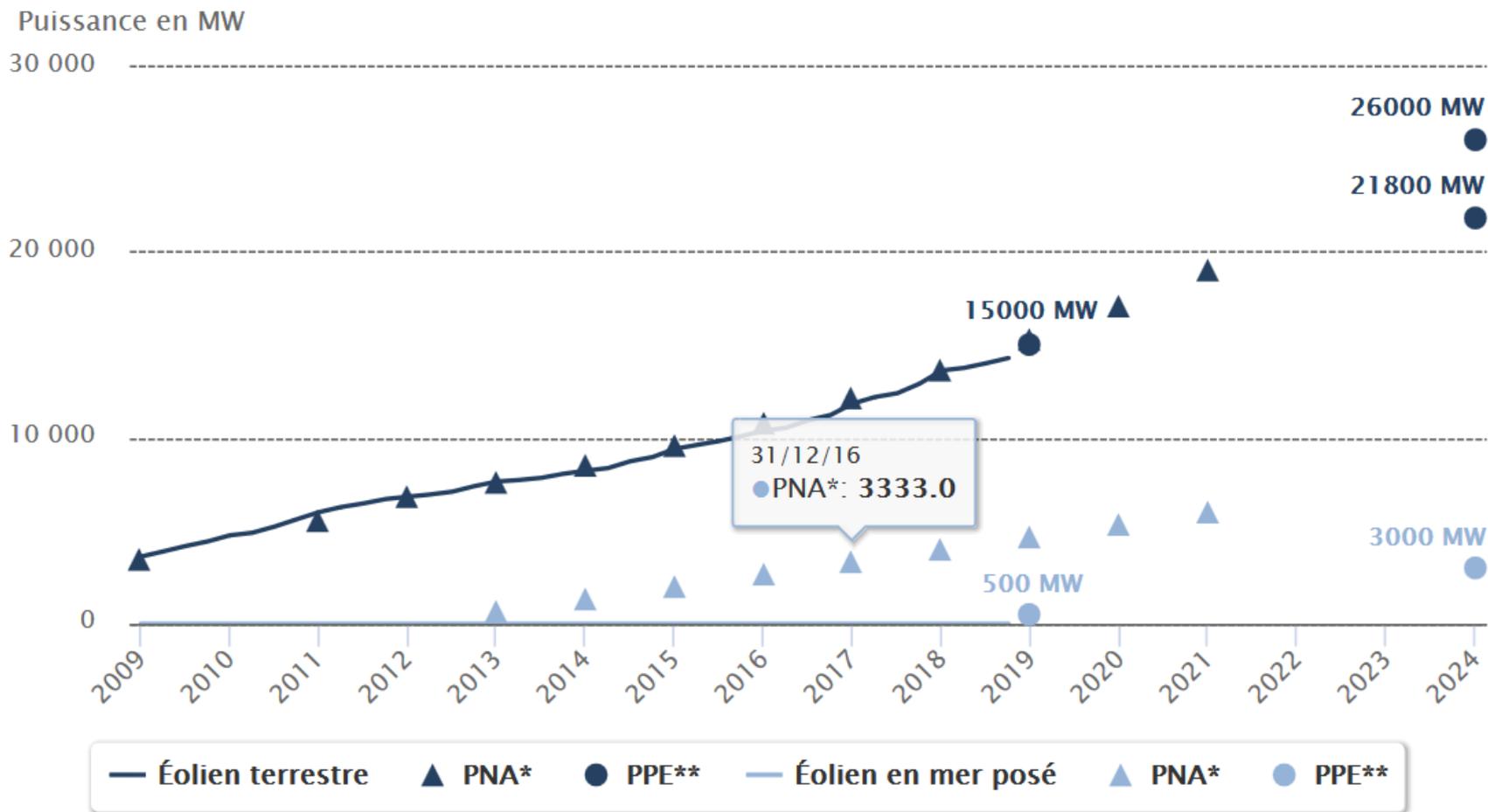
## Les objectifs climatiques de la France

		État 2016	Objectif 2023	Objectif 2025	Objectif 2030	Objectif 2050
Climat	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (cf. 1990)	-15,3 %			-40 %	-75 % ou neutralité climatique
	Taxe sur le CO <sub>2</sub> (€ / tCO <sub>2</sub> )	22	86,2 (2022)		100	
Energies Renouvelables	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie brute	15,7%			32%	
	Part de l'énergie renouvelable dans la production d'électricité	17,5%	71-78 GW de capacité installée		40%	
	Part de la chaleur renouvelable dans la consommation de chaleur renouvelable	20,7%	19 Mtoe		38%	
Energie Nucléaire	Part de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité	71,7%		50%		

Source : OFATE, mai 2018 (Memo Energie- und Klimapläne in Frankreich), basé sur les chiffres de LTECV, MTES, PPE 2018, ADEME

# Évolution de l'éolien

## Évolution du parc éolien



\* Trajectoire prévue jusqu'en 2020 par le plan national d'action en faveur des énergies renouvelables (PNA EnR), dans le cadre de la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.

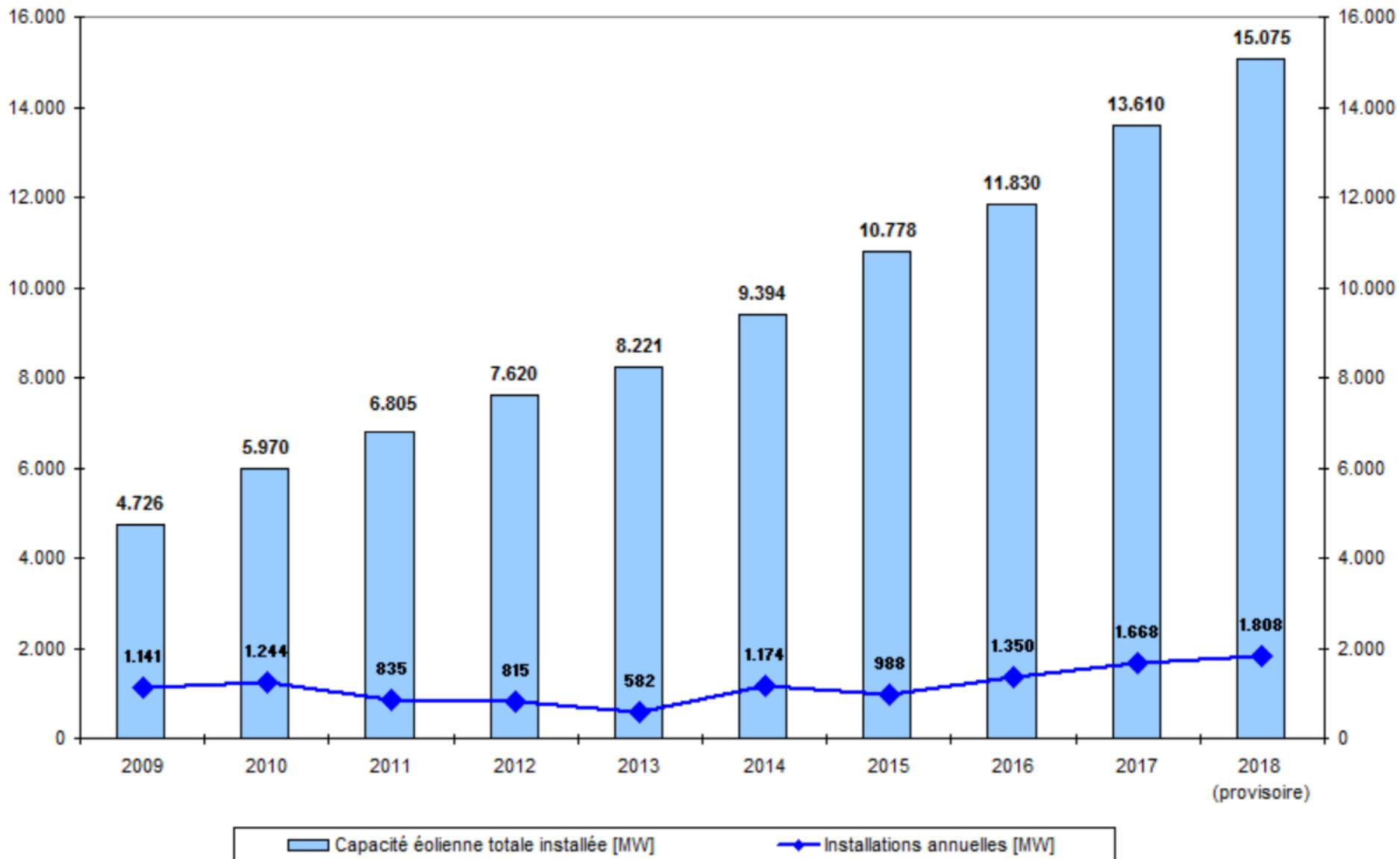
\*\* La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit un premier objectif de puissance installée pour fin 2018 et deux options (haute et basse) pour fin 2023 (cf. décret n° 2016-1442 du 27 octobre 2016).

Champ : métropole et DOM

Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

# Évolution de l'éolien

## Capacité éolienne installée en France



Sources : Commissariat général au développement durable - CGDD, février 2018, Service de la donnée et des études statistiques (SDES), 4e trimestre 2018

# Évolution de l'éolien

## Capacité éolienne installée dans les régions

Installations raccordées par région

	Éolien : parc au 31 décembre 2018				Nouvelle puissance raccordée en 2018
	Nombre d'installations	Puissance			
		En MW	répartition (en %)	évolution <sup>1</sup> (en %)	
Auvergne-Rhône-Alpes	105	552	4	10	52
Bourgogne-Franche-Comté	73	708	5	11	68
Bretagne	167	1.014	7	5	46
Centre-Val de Loire	108	1.092	7	10	99
Corse	3	18	0	-	-
Grand Est	354	3.373	23	9	287
Hauts-de-France	414	3.958	27	16	558
Île-de-France	9	70	0	-	-
Normandie	118	822	5	13	97
Nouvelle-Aquitaine	114	949	6	8	73
Occitanie	183	1.518	10	7	104
Pays de la Loire	129	911	6	11	90
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17	48	0	-	-
<b>France métropolitaine</b>	<b>1.794</b>	<b>15.033</b>	<b>100</b>	<b>11</b>	<b>1.474</b>

Sources : Service de la donnée et des études statistiques (SDES), 4e trimestre 2018

# La production d'électricité

## Consommation et couverture électrique

La production annuelle d'une éolienne d'une puissance de 2 MW fonctionnant 2 000 heures durant l'année :

➡  $2000 \text{ kW} \times 2000 \text{ h} = 4\,000\,000 \text{ kWh} = 4\,000 \text{ MWh}$

La consommation annuelle moyenne d'électricité

➡ d'un foyer (hors chauffage\*) : 2,35 MWh

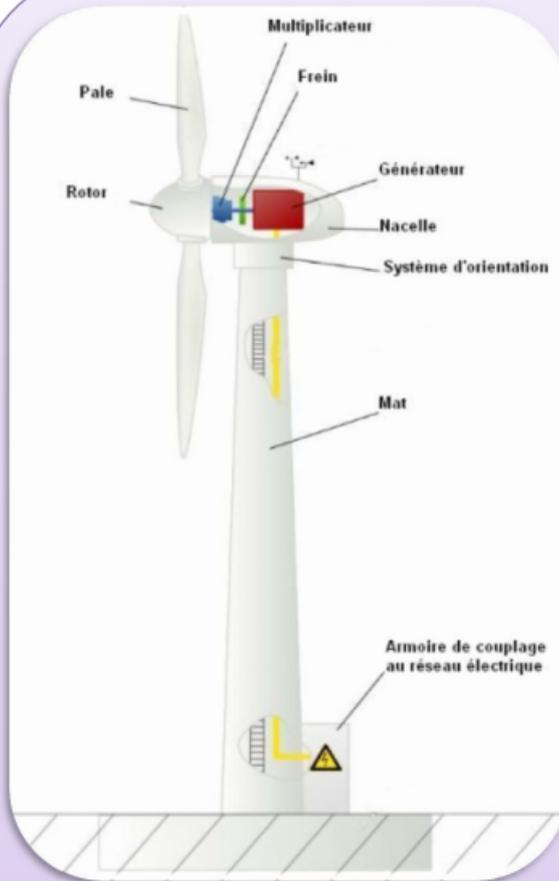
➡ d'un foyer (inclu chauffage\*\*) : 9,9 MWh

Couverture de la consommation électrique

➡ (hors chauffage) : environ 1 700 foyers

➡ (inclu chauffage) : environ 400 foyers

# La production d'électricité



## Des vitesses de vent variables

L'éolienne démarre dès une **vitesse de vent de 3 m/s (11 km/h)** et atteint sa puissance nominale (= maximale) avec **des vents de 14 m/s (50 km/h)**. Sur cette plage de vitesse, l'énergie produite par l'éolienne augmente avec la vitesse du vent. Au-delà de 14m/s, l'éolienne produit à sa puissance maximale jusqu'à une **vitesse de 25 m/s (90 km/h)** à laquelle l'éolienne est arrêtée (frein aérodynamique) pour éviter son endommagement.

## COMMENT FAIRE DE L'ÉLECTRICITÉ AVEC DU VENT ?

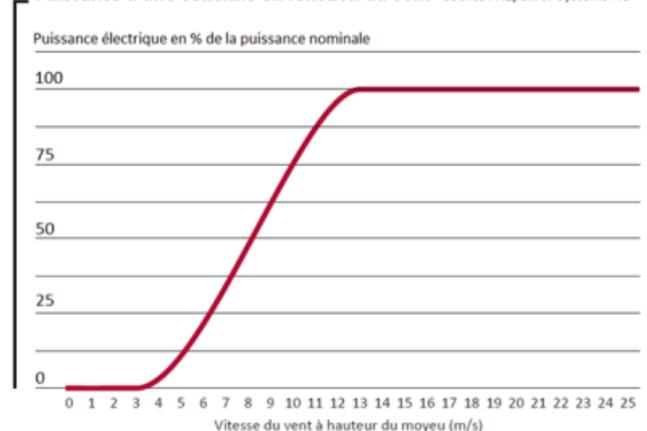
Le fonctionnement d'une éolienne est simple et s'inspire de la technologie des moulins à vent. Le vent fait **tourner le rotor entre 10 et 25 tours par minute**. **Plus les pales sont longues, plus le rotor tourne lentement**. Les pales permettent de **transformer l'énergie cinétique du vent** (énergie issue de la vitesse du vent qui met les pales en mouvement) **en énergie mécanique**.

**Le générateur transforme l'énergie mécanique en énergie électrique**. La plupart des générateurs ont besoin de tourner à grande vitesse (de 1000 à 2000 tours par minute) pour produire de l'électricité. Ainsi, le multiplicateur a pour rôle d'accélérer le mouvement lent des pales.

## L'éolienne s'oriente face au vent

Au-dessus de la nacelle, des girouettes et anémomètres indiquent la vitesse et la direction du vent en permanence. Grâce à ces informations, **le rotor s'oriente face au vent dominant** pour fonctionner dans les meilleures conditions.

Puissance d'une éolienne en fonction du vent source : REpower Systems AG



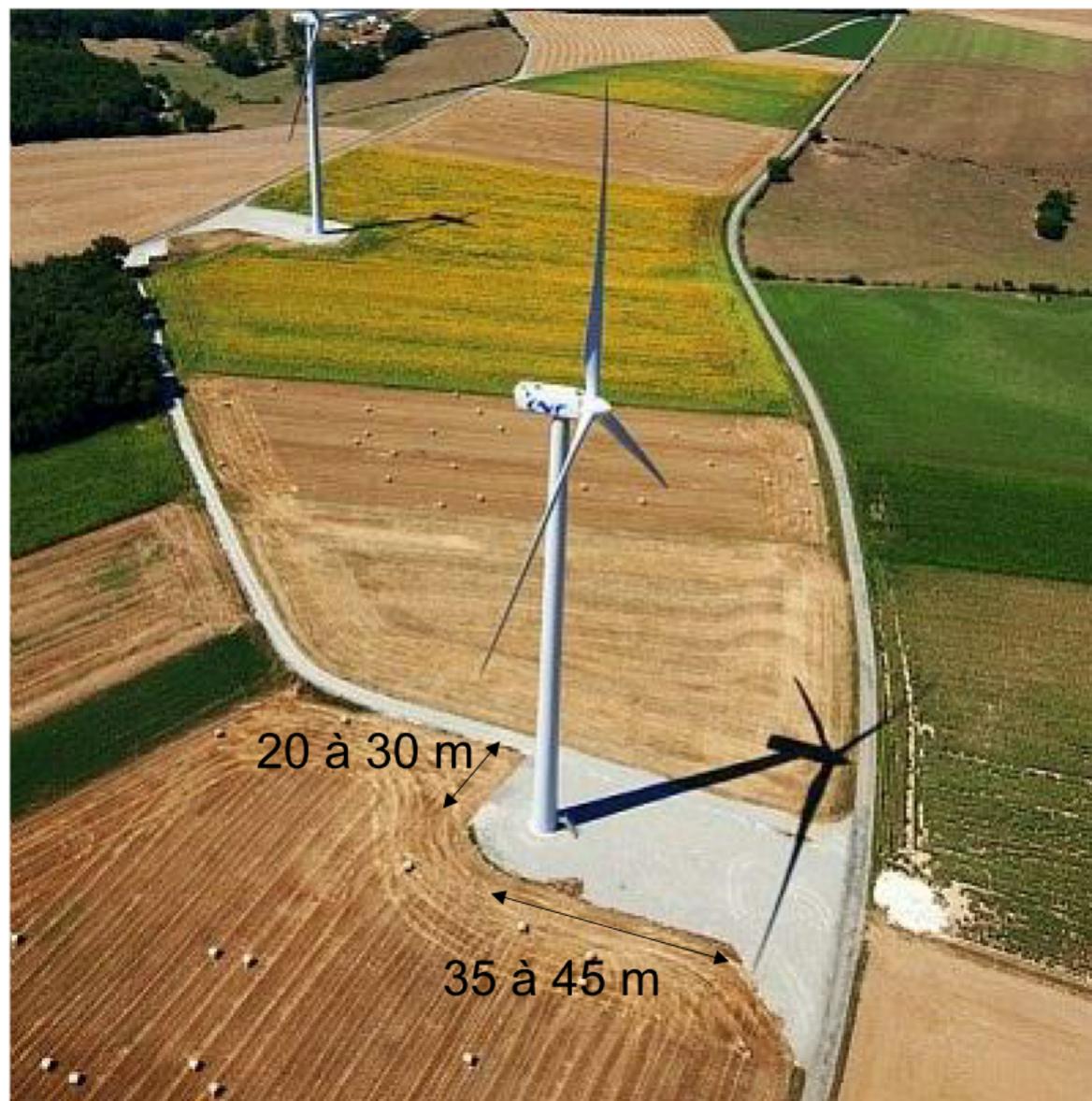
# Le chantier



Apport matériaux  
(ballaste, gravier, 30mm max)

## Le chantier

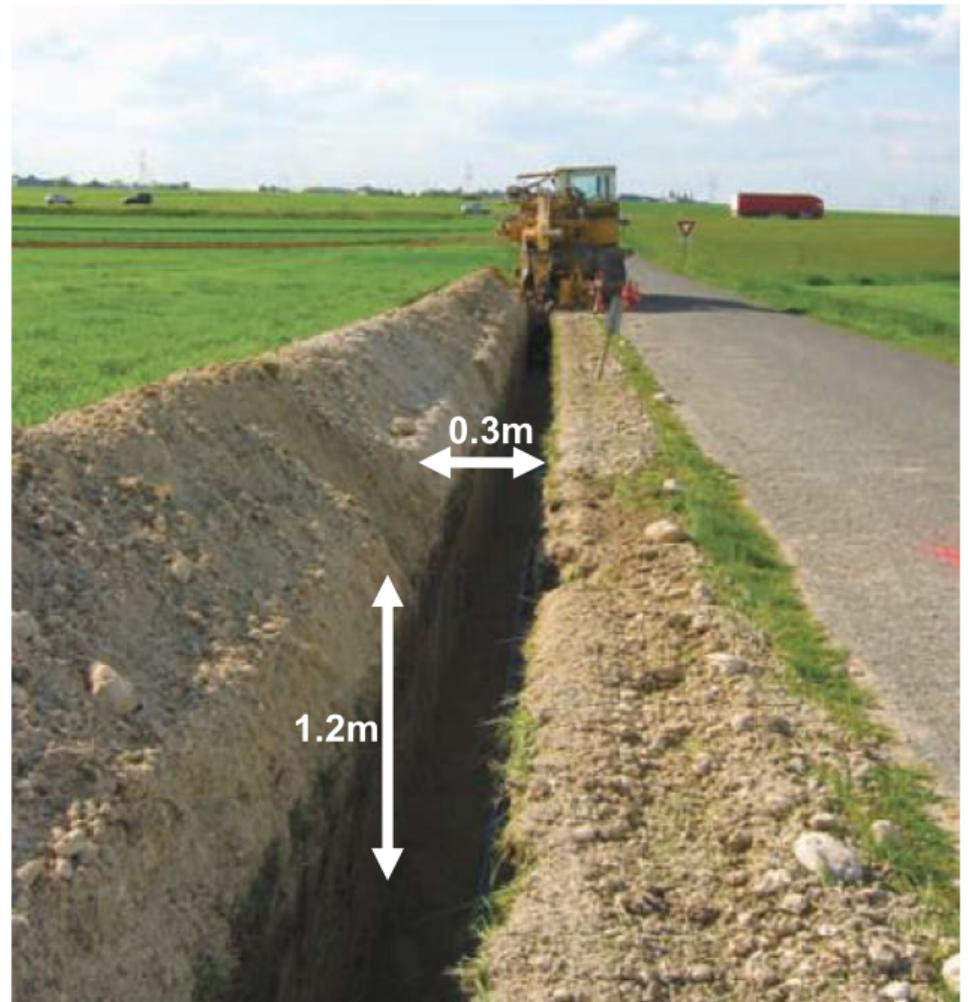
Une emprise au sol totale de moins de 1500m<sup>2</sup> une fois le chantier terminé



## Le chantier



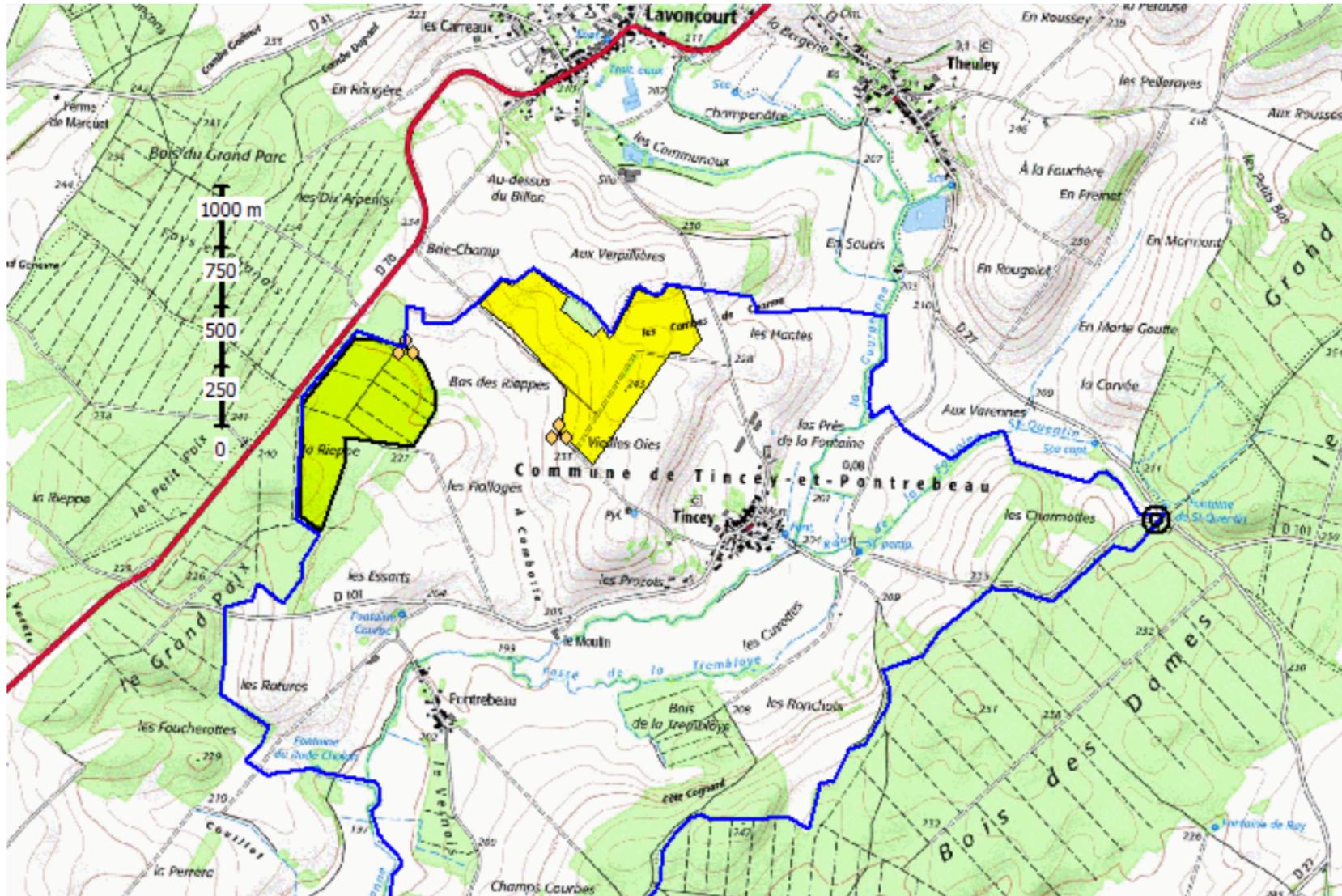
Raccordement enterré entre le poste de livraison et le poste source (ERDF ou RTE)  
En accotement ou sous la voirie existante



# Le chantier



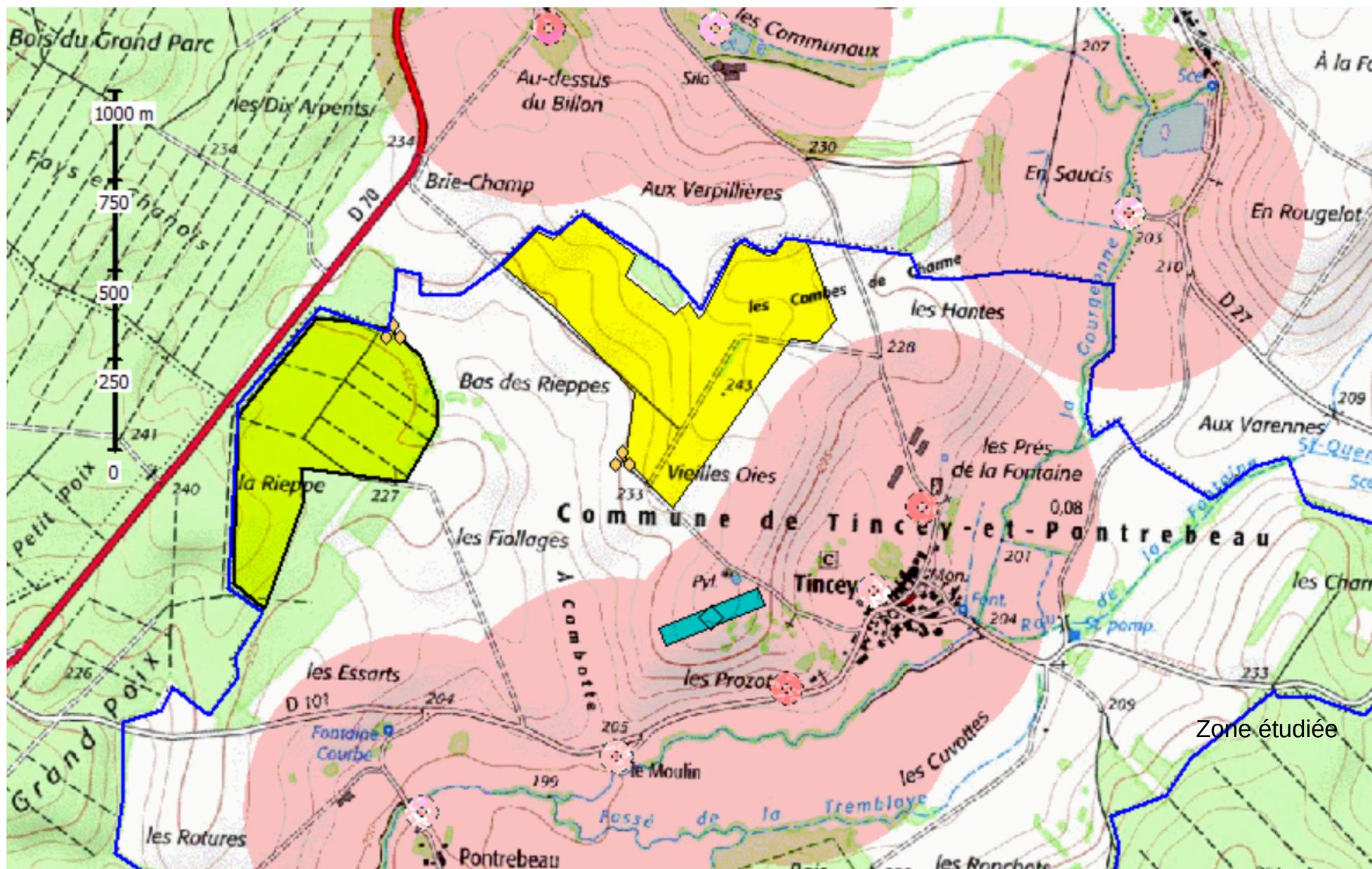
# Le projet éolien sur Tincey-et-Pontrebeau



— Limite communale

■ Zones étudiées

# Le projet éolien sur Tincey-et-Pontrebeau



 Zones étudiées

 Périmètre de 500 m autour des habitations

 Piste ULM

# Le projet éolien sur Tincey-et-Pontrebeau

## Réunion Citoyenne à Tincey-et-Pontrebeau le 11 mars 2019

Lors de cette réunion a été présenté un projet éolien d'une envergure de 2 éoliennes d'une puissance totale de 4 – 6 MW. Il s'avérait lors de la réunion qu'il existait des terrains communaux (Bois des Rieppes) qui pourraient éventuellement s'y prêter. Cela augmenterait la zone à étudier. Les pages suivantes de la présentation ont été adaptées en conséquence.

## L'envergure du projet

La zone d'étude pourrait accueillir 3 éoliennes d'une capacité totale de 9 MW.

## Bilan écologique

- La zone de projet se trouve en dehors des zones ZNIEFF et Natura 2000.
- L'accès semble facile par la RD70 et les chemins agricoles n° 3, n° 2 n° 12 et n° 16.
- Un parc éolien d'une capacité installée de 9 MégaWatt réduit l'émission de CO<sub>2</sub> de 9000 tonnes / an.
  - L'émission de CO<sub>2</sub> en France est d'environ **6 tonnes / an / habitant** (France 2013).
  - Les 85 habitants de Tincey-et-Pontrebeau produisent **510 tonnes de CO<sub>2</sub> / an**.
  - Un parc éolien de 9 MW peut annuler **17,6 fois** l'émission annuelle de CO<sub>2</sub> des habitants de Tincey-et-Pontrebeau.

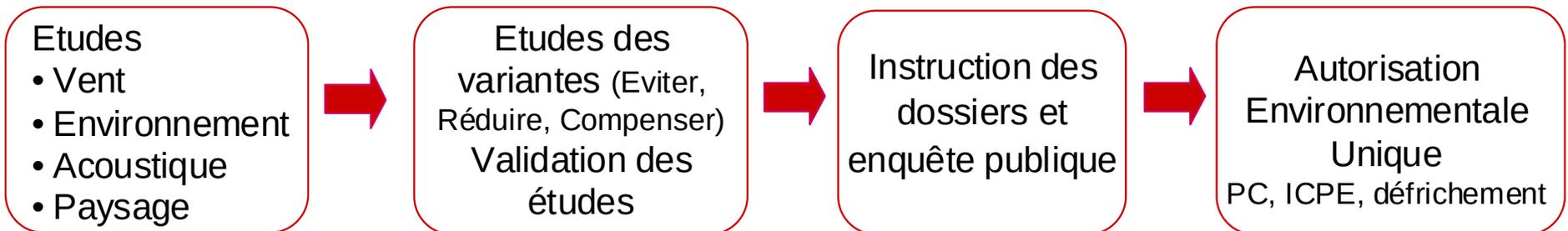
# Les étapes d'un projet éolien

## ÉTAPES DU PROJET

### 1 - Phase de qualification



### 2 - Phase de développement



### 3 - Phase d'exploitation (25 ans)



# La phase de qualification du projet

## Pré-diagnostic :

### Contraintes et atouts d'implantation d'éoliennes

- > 500 mètres des habitations
- Aviation Civile : Piste ULM
- Sites inscrits ou classés
  - Renaucourt : Croix de chemin (classé)
  - Ray-sur-Saône : Château (classé)
  - Grandecourt : Eglise (classé)
  - Lavoncourt : maison forte (inscrit)
- Faune / Flore
- Accès relativement facile
- Raccordement électrique
- Autres projets éoliens

# La phase de qualification du projet

## Démarches effectuées à présent

- Délibération favorable, à l'unanimité, du Conseil Communal pour le lancement des études (Juin 2018 )

- Procédure foncière :

Contact avec les propriétaires et exploitants de terrain, pas de terrain communal

- Pré-consultations de l'administration et des services concernés

**Bouygues Telekom :**

Pas de présence de faisceau hertzien

**DGAC / SNIA** (Aviation Civile) :

Aucune servitude / contrainte redhibitoire

**SDRCAM** (Aviation Militaire) :

Aucune prescription locale

**ETHYLENE EST :**

Zone de projet hors zone de danger des canalisations de transport

**Météo-France :**

Zone de projet à > 80 km du prochain radar météorologique : pas de contrainte réglementaire

**SICAE EST :**

quasi-saturation du poste de source à Renaucourt (63 kV), pas de réponse concernant un raccordement direct au réseau de 20 kV

**UDAP** (Architecture / Patrimoine) : Pas encore de réponse

**DRAC** (Archéologie) :

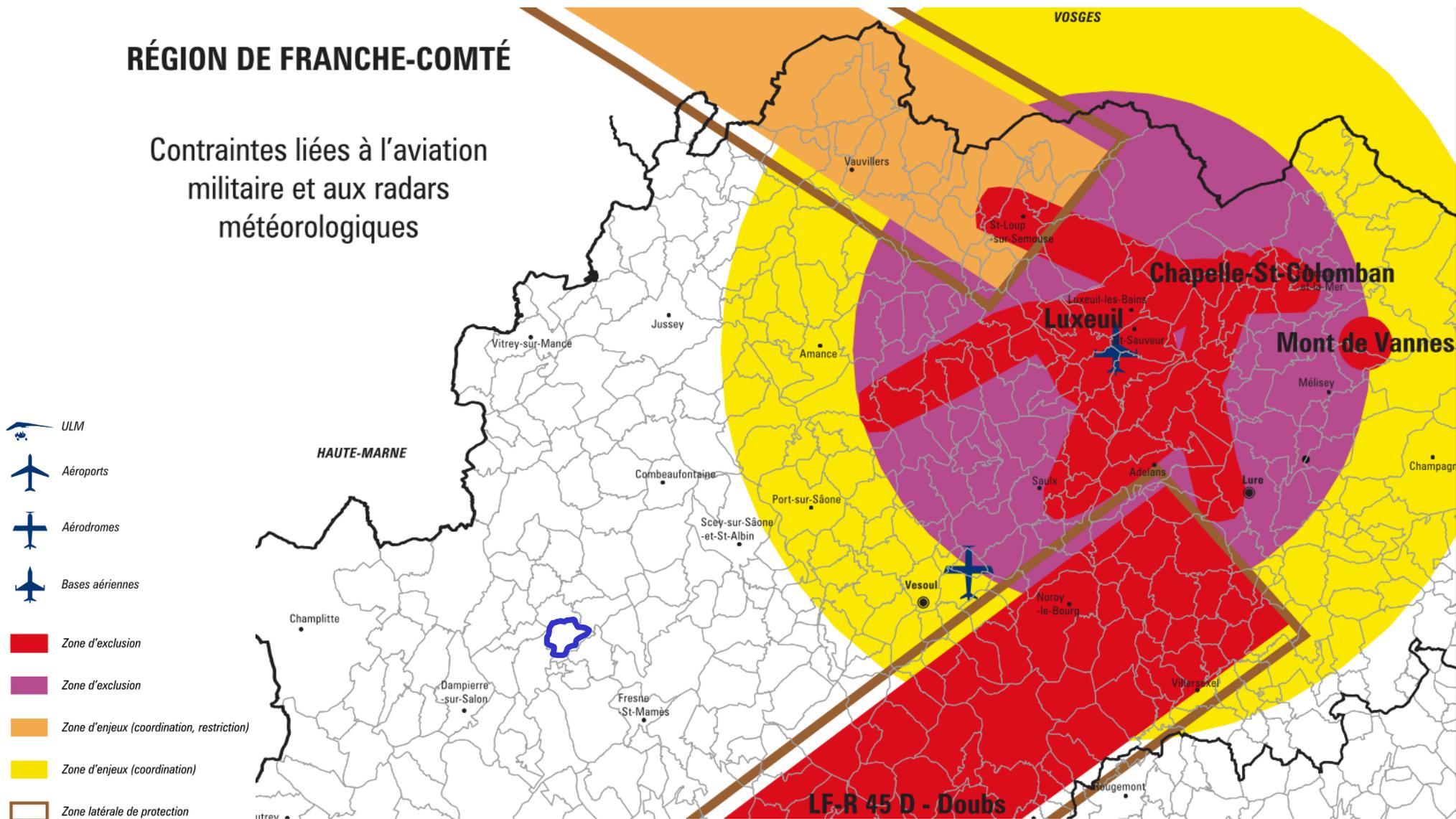
Pas encore de réponse

# La phase de qualification du projet

## Schéma Régional Éolien de Franche-Comté (2012)

### RÉGION DE FRANCHE-COMTÉ

Contraintes liées à l'aviation militaire et aux radars météorologiques



**Tincey-et-Pontrebeau :**

**Commune favorable sans secteur d'exclusion au stade du SRE**

# La phase de qualification du projet

## Prochaines démarches

- Mesures de vent in situ
- Rencontre avec l'Association Foncière à Tincey-et-Pontrebeau
- Rencontre avec la Communauté de Communes des Quatre Rivières
- Evaluation des premières données de vent après environ 6 mois
- Études suivantes : Acoustique, Faune-flore, Paysage, Photomontages
- Échanges continus avec les habitants de Tincey-et-Pontrebeau et leurs élus

# Fiscalité et retombées

## Repartition des impôts directs locaux

	En présence d'une commune isolée	En présence d'un EPCI à fiscalité additionnelle (FA)	En présence d'un EPCI à fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	En présence d'un EPCI à fiscalité éolienne unique (FEU)	En présence d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), (votre régime?)
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	Commune Département	Commune EPCI Département			
<b>CFE, cotisation foncière sur les entreprises</b>	Commune	Commune EPCI	<i>Dans la zone :</i> EPCI  <i>Hors zone :</i> Commune EPCI	Commune et EPCI  Pour la CFE afférente aux éoliennes : EPCI	EPCI
<b>CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>	Commune : 26,5% Département : 23,5% Région : 50%	Partagé entre communes et EPCI : 26,5% Département : 23,5% Région : 50%	<i>Dans la zone :</i> EPCI : 26,5 % Département : 23,5% Région : 50%  <i>Hors zone :</i> Partagé entre communes et EPCI : 26,5% Département : 23,5% Région : 50%	Partagé entre communes et EPCI : 26,5% Département : 23,5% Région : 50%	EPCI : 26,5% Département : 23,5% Région : 50%
<b>IFER, impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (relative aux éoliennes)</b>	Commune : 20% Département : 80%	Commune : 20% EPCI : 50% Département : 30%			

# Fiscalité et retombées

## Recettes fiscales

### RECETTES FISCALES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

<b>Projet éolien de :</b>	Tincey-et-Pontrebeau calcul pro rata 9 MW	<b>Communauté de Communes :</b>	CC des Quatre Rivières
<b>Date :</b>	Mars 2019	<b>Fiscalité :</b>	EPCI à fiscalité professionnelle unique
<b>Taux :</b>	2017, (IFER 2019)		

#### Description du projet et hypothèses économiques :

Puissance du parc éolien	9 MW
Montant investissement	11.700.000 €
Chiffre d'affaires Total HT année 1	1.332.000 €

#### Recette fiscale pour la commune

CFE	0,00 % de la base nette CFE	0
CVAE	0,00 % du Total CVAE	0
IFER	20,00 % du Total IFER	13.626
TF	5,22 % de la base nette TF	2.443
		<b>16.069 €</b>

#### Recette fiscale pour la Communauté de Communes

CFE	17,51 % de la base nette CFE	11.473
CVAE	26,50 % du Total CVAE	205
IFER	50,00 % du Total IFER	34.065
TF	0,10 % de la base nette TF	47
		<b>45.789 €</b>

#### Recette fiscale pour le département Haute-Saône

CVAE	23,50 % du Total CVAE	182
IFER	30,00 % du Total IFER	20.439
TF	24,48 % de la base nette TF	11.457
		<b>32.077 €</b>

#### Recette fiscale pour la région Bourgogne-Franche-Comté

CVAE	50,00 % du Total CVAE	387
		<b>387 €</b>

**TOTAL RETOMBÉES ECONOMIQUES LOCALES pour 9 MW 94.322 €**

Estimation grossière des recettes fiscales sur base d'un projet éolien de 3 éoliennes d'une puissance totale de 9 MW, et sur base des derniers taux d'imposition connus = 94.322 € / an .

Les recettes fiscales qui reviennent aux collectivités territoriales s'élèvent en moyenne à 10.000 € / MW.

La Loi de finances 2019 fixe l'IFER à 7.570 € au 1er janvier 2019. 20% de l'IFER sont attribués aux communes.

La commune toucherait environ 16.000 € / an pour un parc de 9 MW. Elle recevrait au-delà un loyer annuel pour la location du terrain communal.

# Démantèlement

Arrêté du 26 août 2011

*ART. 1<sup>ER</sup>* – Les opérations de **démantèlement et de remise en état des installations** de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues à l'article R. 553-6 du code de l'environnement comprennent [...] **l'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables** aux terres en place à proximité de l'installation :

- sur une **profondeur minimale de 30 centimètres** lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;
- sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
- sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.

*ART. 2* – Le **montant des garanties financières** mentionnées aux articles R. 553-1 à R. 553-4 du code de l'environnement est déterminé par application de la formule mentionnée en annexe I au présent arrêté.

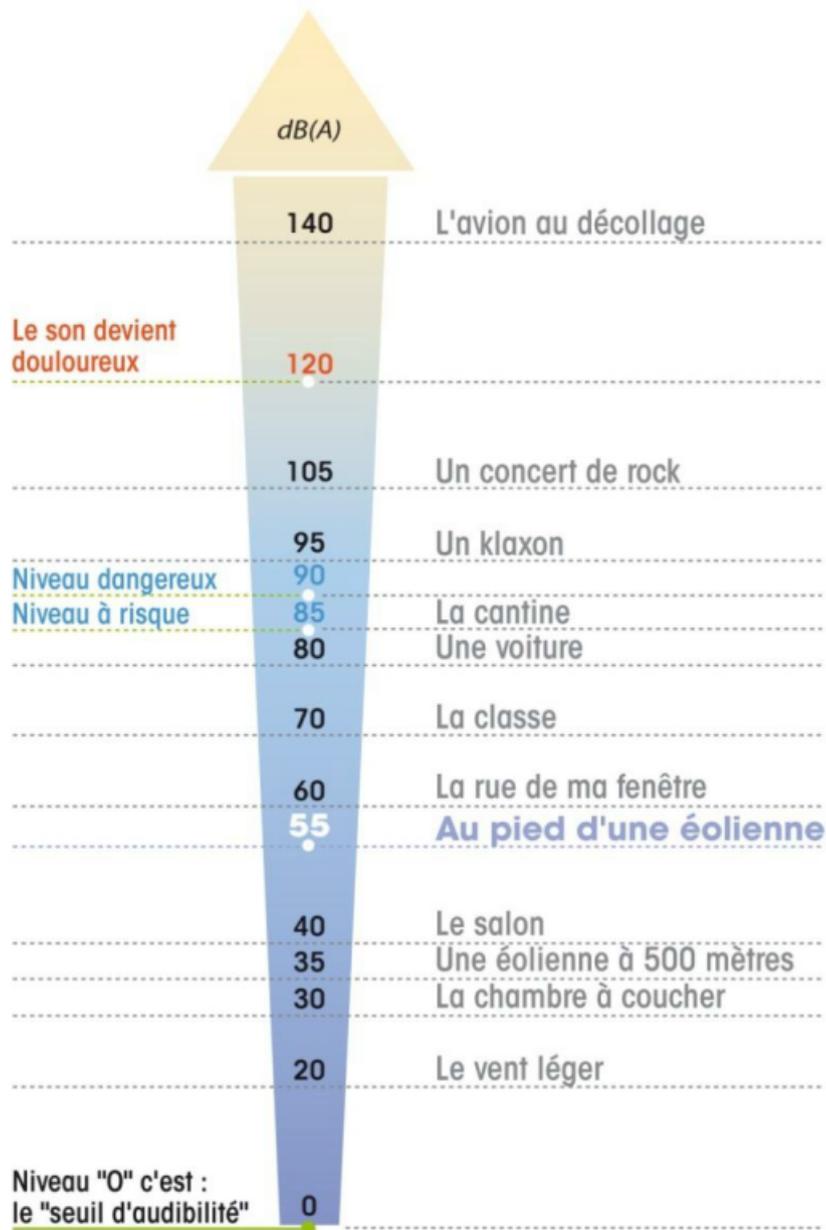
*ANNEXE I*

$$M = N \times Cu$$

Où N est le nombre d'unités de production d'énergie (c'est-à-dire d'aérogénérateurs).

Cu est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à **50 000 euros**.

# Acoustique



## Le bruit

Les mouvements d'air et les pièces mécaniques en rotation génèrent du bruit.

Les éoliennes d'aujourd'hui sont moins bruyantes, grâce à...

- une diminution de la vitesse de rotation des pales
- des engrenages de précision silencieux
- un montage des arbres de transmission sur amortisseur
- un insonorisation de la nacelle
- la serration des bords de fuite

## Ce que dit la loi (Arrêté du 26 août 2011)

Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB(A), l'émergence du bruit perturbateur doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- > 5 dB(A) pour la période de jour (7h - 22h)
- > 3 dB(A) pour la période de nuit (22h - 7h)

Avec les définitions suivantes :

Bruit ambiant : niveau mesuré en présence du bruit particulier

Bruit résiduel : niveau mesuré en l'absence du bruit particulier

Emergence : différence arithmétique entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de bruit résiduel

# Merci pour votre attention !

## Contact

**Christina ULLRICH**, Port : 06 41 67 20 30, [christina.ullrich@hrafnkel.com](mailto:christina.ullrich@hrafnkel.com)  
**Hrafnkel Sarl**, 13 rue de Savigny, 52500 Pressigny



**TINCEY-ET-PONTREBEAU** Energie

## Un projet d'éoliennes à l'étude

Un tiers de la population avait répondu à l'invitation de Denis Riondel, maire de Tinkey et de la société Hrafinkel de Pressigny, chargée de l'étude sur la possibilité d'implanter des éoliennes à Tinkey.

Le parc éolien de Bourgogne Franche-Comté représente 5 % du parc national alors que le Grand Est et les Hauts de France en totalisent à eux deux la moitié. Les éventuelles possibilités d'implantations font donc l'objet de nombreuses études dans notre région.

Les personnes présentes ont montré un vif intérêt sur le

sujet. Les questions ont été multiples. Non seulement à propos de l'impact écologique mais également sur les nuisances, la composition de l'éolienne, sa production, sa durée de vie, son recyclage.

Si l'étude a commencé, elle est loin d'être terminée. On compte au moins 5 à 6 ans avant la mise en chantier réelle, et même plus si on tient compte des interdictions éventuelles à cause de la proximité d'une piste ULM et du château de Ray, il se pourrait que le projet d'implantation de deux éoliennes à Tinkey-et-Pontrebeau ne voit jamais le jour.



Le maire et les représentants de la société Hrafinkel de Pressigny lors de la réunion concernant le projet d'installation d'éoliennes.

***Annexe 3 : Note de synthèse***



# PROJET EOLIEN

## SUR LA COMMUNE DE TINCEY ET PONTREBEAU (70 120)

### Note explicative de synthèse

### CNR & HRAFINKEL – SEPTEMBRE 2019

#### 1. CNR

Concessionnaire du Rhône depuis 1934, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est le 1<sup>er</sup> producteur national d'énergie exclusivement renouvelable et le 2<sup>e</sup> producteur français d'électricité (en moyenne 15 milliards de kWh par an).

Le capital de CNR est détenu à plus de 50% par des acteurs publics : collectivités locales et Caisse des Dépôts. CNR souhaite poursuivre son développement en partenariat avec des acteurs locaux.

Acteur majeur du marché de l'énergie depuis sa libéralisation en 2001, CNR connaît une croissance importante de ses sources de production et valorise un mix électrique 100 % renouvelable hydraulique, éolien et photovoltaïque. CNR a mis en service son premier parc éolien en 2006 à Fos-sur-Mer dans les Bouches du Rhône. Elle exploite aujourd'hui 48 parcs éoliens en France, représentant une puissance installée de 600 MW.

#### 2. HRAFINKEL

Expert en éolien, créé en 1999, spécialisé dans le domaine des mesures et de l'expertise de vent. Mesures de vent avec des stations d'anémométrie à coupelles, par profileur des vents acoustiques (SODAR) et par profileur laser-optique (LIDAR). Estimations de productible pour un portefeuille de plus de 500 MW et des due diligences pour plus de 1000 MW, réalisées pour des clients du secteur privé et publique dans une dizaine de pays européens.

Développement de projets éoliens en France, en Grèce, et en Ukraine : concertation avec communes et services administratifs, maîtrise foncière, impact visuel, impact acoustique, projection d'ombres.

#### 3. Présentation des éléments essentiels du projet éolien soumis à délibération inscrite à l'ordre du jour

Au début de l'année 2018, Hrafinkel a contacté la commune de Tincey et Pontrebeau concernant l'opportunité de développer un projet sur son territoire.

- **Localisation** : au Nord-Ouest de la commune de Tincey, en limite de Membrey et Lavoncourt (voir Carte)
- **Nombre d'éoliennes envisagé** : entre 3 et 4 éoliennes + 1 poste de livraison
- **Taille des éoliennes envisagées** : entre 2 et 3 MW
- **Puissance totale envisagée** : entre 6 et 12 MW
- **Production électrique** : entre 12 et 24 GWh / an

*Un parc éolien d'une capacité installée de 9 Mégawatt réduit l'émission de CO2 de 9000 tonnes / an.*

→ L'émission de CO2 en France est d'environ 6 tonnes / an / habitant (France 2013).  
 → Les 85 habitants de Tincey-et-Pontrebeau produisent 510 tonnes de CO2 / an.  
 → Un parc éolien de 9 MW peut annuler 17,6 fois l'émission annuelle de CO2 des habitants de Tincey-et-Pontrebeau.

- **Retombées fiscales pour les collectivités locales** : entre 62 000 € et 127 000 € / an
- **Maitre d'ouvrage** : une société de projet dédiée au projet éolien de Tincey sera créée au moment du dépôt du dossier auprès de l'administration ; CN'AIR, filiale à 100% de CNR, a été créée pour le développement, l'investissement, la réalisation et l'exploitation des nouveaux moyens de production d'électricité renouvelable et porte ainsi tous les actifs hors concession hydroélectrique de CNR.
- **Location des parcelles d'implantation** : sur les parcelles où seront prévus les différents éléments du parc éolien (éoliennes, poste de livraison, accès ...), un loyer est proposé aux propriétaires.

Ce loyer est fixe et donc indépendant de la production du parc éolien.

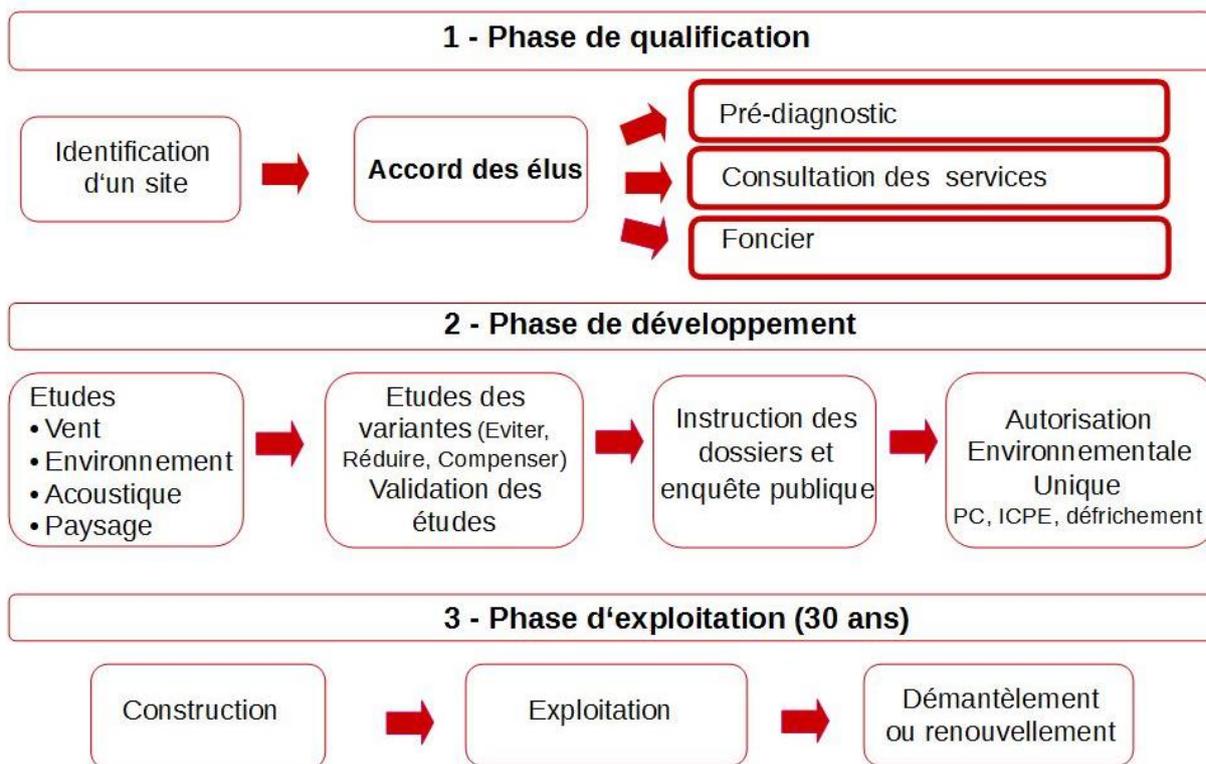
Des parcelles communales sont concernées par le projet, sur lesquelles des bois sont actuellement en gestion par l'ONF. Des frais de garderie (de 12%) sont appliqués sur les revenus découlant de ce bois. Un loyer, intégrant ces frais de garderie, a été proposé à la commune à hauteur de 3700€/an/MW.

Afin de confirmer ou d'infirmer le potentiel éolien du site, différentes consultations et études doivent être menées, concernant notamment le vent, les espèces animales et végétales du site, le paysage, avec l'accord des communes concernées. Les propriétaires fonciers de la zone identifiée seront également contactés. Le diagramme ci-après reprend les grandes étapes d'un projet éolien.

CNR et Hrafinkel demandent au conseil municipal l'autorisation de mener l'étude de faisabilité technique et environnementale du projet éolien sur la commune et également de s'engager sur les parcelles communales.

<b>Informations techniques et environnementales</b>	
<b>Vent</b>	Le projet se situe sur une zone favorable du Schéma Régional Eolien de Franche-Comté et bénéficie d'une bonne ressource en vent. La ressource va être mesurée plus précisément à partir d'un mât de mesure et d'un profileur de vent (LiDAR). Un LiDAR a été installé sur la commune fin juillet 2019.
<b>Raccordement électrique</b>	Le poste de source à Renaucourt semble saturé. Une étude de raccordement est en cours.
<b>Faune Flore Botanique</b>	La zone de projet se trouve en dehors des zones ZNIEFF et Natura 2000
<b>Paysage et Patrimoine</b>	Sites inscrits ou classés identifiés : - Renaucourt : Croix de chemin (classé) - Ray-sur-Saône : Château (classé) - Grandecourt : Eglise (classé) - Lavoncourt : maison forte (inscrit)
<b>Accès</b>	L'accès semble facile par la RD70 et les chemins agricoles n° 2, n° 3 n° 12 et n° 16
<b>Urbanisme</b>	Carte communale approuvée, compatible avec un projet éolien
<b>Contraintes techniques</b>	Le projet est compatible avec les règles techniques connues fixées par la DGAC et l'Armée de l'Air pour l'implantation des éoliennes. La zone de projet ne présente pas de contraintes particulières en termes de réseaux d'infrastructures ou de radar Météo France. La base ULM de Tincey a également été prise en compte ; un accord avec son gestionnaire étant en cours de discussion.

#### 4. Les étapes d'un projet éolien :

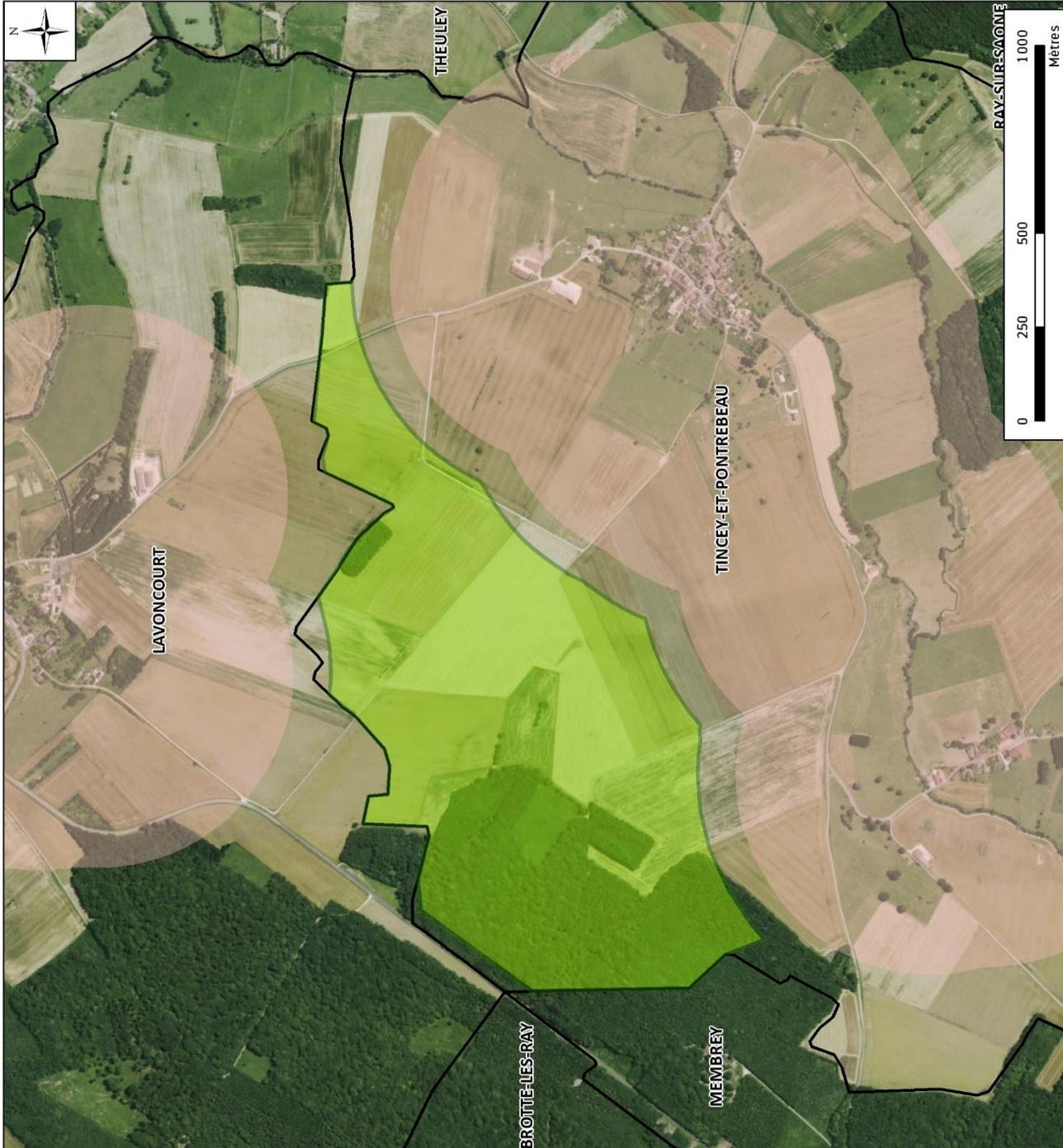


#### 5. Carte du secteur d'implantation du projet éolien :

Voir page suivante

**CONTACT CNR: AMELIE RAVIER**  
TEL : 04 26 10 86 93  
A.RAVIER@CNR.TM.FR

**CONTACT HRAFNKEL: CHRISTINA ULLRICH**  
TEL : 06.41.67.20.30  
CHRISTINA.ULLRICH@HRAFNKEL.COM



 <p>L'énergie au cœur des territoires</p>	<h2 style="text-align: center;">Projet éolien de Tincey et Pontrebeau</h2>	
	<h3 style="text-align: center;">Zone d'implantation potentielle</h3>	
<p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zone d'implantation potentielle</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #FFC0CB; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 500 m des zones destinées à l'habitation</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Limites communales</li> </ul>		
<p>Auteur : ravier Date de mise à jour : 29/08/2019</p>		<p>Format A3 Echelle <b>1 : 10 000</b></p>
<p style="text-align: center;">CNR 2, rue André Bonin 69004 Lyon Tél : 33 (0)4 72 00 69 69</p>		

***Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion de cadrage avec les services de l'Etat du 17 juin 2021***



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Vesoul, le 14 septembre 2021**

**Unité Inter-Départementale 25-70-90  
Antenne de Vesoul**

**Nos réf. : UID257090/SPR/BS/FC/VA 2021 - 0914B**

**Vos réf. :**

**Affaire suivie par : Benoît SCHIPMAN**

[benoit.schipman@developpement-durable.gouv.fr](mailto:benoit.schipman@developpement-durable.gouv.fr)

**Tél. : 03 63 37 92 16**

**E-mail : [70.ud25-70-90.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:70.ud25-70-90.dreal-bourgogne-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr)**

**Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Compte rendu de réunion sur le projet éolien sur la commune de TINCEY**

**Relevé de conclusions de la réunion du 17 juin 2021 (visio-conférence), concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de TINCEY-ET-PONTREBEAU**

**Participants :**

DREAL	Benoît SCHIPMAN
UDAP	Camille VIDAL
UDAP	Thomas GENET
DDT	Isabelle MOUSSIN
DDT	Claudine GARRET
CNR	Amélie RAVIER
CNR	Nicolas GAY
CNR	Fabien CARREZ
CNR	Youann LEVEL
Hrafinkel	Christina ULLRICH
Mairie de TINCEY-ET-PONTREBEAU	Denis RIONDEL (Maire)

Les éléments portés à la connaissance de l'administration, à ce stade d'avancement du projet, ne permettent pas de se prononcer sur l'acceptabilité du projet.

Les points d'attentions, évoqués au cours des échanges, sont mentionnés ci-après pour chaque thématique. Ils n'ont pas valeurs d'engagement de l'État.

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h00

DREAL Bourgogne-Franche-Comté – Unité Inter-Départementale – 24 boulevard des Alliés – 70000 VESOUL  
[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

## → Paysage

### **Protection des sites classés et SPR**

Certaines cases du formulaire transmis en amont de la réunion de cadrage ont été mal renseignées : liste des sites classés mélangés avec les monuments historiques et le SPR de RAY-SUR-SAÔNE, analyse à renseigner dans la partie « Patrimoine et cadre de vie ».

L'UDAP préconise de considérer, en particulier, les points suivants dans l'analyse du paysage :

- LAVONCOURT : 2 monuments historiques. Prévoir un focus spécifique compte tenu de la proximité au projet éolien de TINCEY-ET-PONTREBEAU.
- ROCHE-ET-RAUCOURT : église de ROCHE, depuis la D40, vue en direction du monument historique.
- GRANDECOURT : village particulièrement ouvert sur le paysage.  
Préconisation : Photomontage à réaliser depuis la sortie du village (rue Poirier Fourchu), à l'orée du bois, en direction de l'église.
- Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de RAY-SUR-SAÔNE :
  - o prévoir des prises de vue aux abords des accès au château de RAY-SUR-SAÔNE,
  - o étudier l'impact vis-à-vis des 7 points de vue identifiés dans le règlement du SPR,
  - o un panorama proposé depuis le parking est judicieux, à condition d'une vision sous les arbres, qui permet d'apprécier le panorama dans sa totalité,
  - o contacter la Mairie de RAY-SUR-SAÔNE pour préciser l'emplacement correspondant au « chemin agricole de Ray-sur-Saône » identifié ou obtenir des détails sur le règlement du SPR et des points de vue remarquables.
- SAVOYEUX : depuis le port
- SEVEUX : depuis le pont
- BEAUJEU : depuis la D2 en direction du monument historique
- CHARENTENAY : le point de vue retenu pour les photomontages n'apparaît pas des plus judicieux. Le point de vue identifié plus au sud de la rue des Genevriers (plus éloigné du bourg et plus en hauteur) serait effectivement plus approprié.

### **Insertion paysagère du parc de TINCEY-ET-PONTREBEAU**

Il serait souhaitable, afin de s'inscrire dans la continuité, de trouver une cohérence sur toutes les éoliennes quant à leur taille et leur modèle avec les autres parcs en cours et situés à proximité.

### **Effets cumulés**

Le dossier doit prendre en compte, pour les effets cumulés, l'ensemble des projets concernés par le CE au 5e) du R.122-5.

La doctrine appliquée est la prise en compte de l'ensemble des projets déposés et connus, sauf ceux pour lesquels le rejet ou le refus n'est pas au contentieux. À ce jour, seul le projet éolien sur VELEXON n'est plus à prendre en compte.

Au 8 septembre, la situation connue est la suivante pour les projets en instruction ou en pré-étude :

- 6 projets en instruction par les services de la DREAL
  - le parc éolien La Voie du Tacot (MONT-SAINT-LÉGER) – 3 machines

- le parc éolien La Voie du Tacot (BROTTE-LÈS-RAY) – 4 machines
- le parc éolien des Chauvirey – 7 machines
- le parc éolien Nord Haute-Saône (AMBIÉVILLERS) – 8 machines
- le parc éolien de FRASNE-LE-CHÂTEAU – 5 machines
- le parc éolien de COURCHATON – 5 machines

➤ 9 projets en pré-étude

- commune de RAZE (Opale)
- commune de VY-LE-FERROUX (VSB)
- commune de SAINT-GAND (VSB)
- commune de PORT-SUR-SAÔNE (Opale)
- commune de AROZ (Opale)
- commune de ROCHE-ET-RAUCOURT (Valeco)
- commune de DELAIN (Ostwind)
- commune de TINCEY (CNR)
- commune de MALVILLERS (Quadran)

Les dossiers concernant les communes de DELAIN, VY-LE-FERROUX et RAZE devraient être déposés avant la fin de l'année 2021.

→ **Milieu naturel**

L'identification des nids est importante afin de s'assurer qu'il n'existe pas de nid du Milan Royal à proximité du projet, au moins dans un périmètre de 2 km. En cas de suspicion de nid, il est recommandé de faire des recherches de nids dans les 5 km autour de la ZIP.

Les zones agricoles représentent des potentielles zones de chasse. Les inventaires devront s'attacher à définir l'utilisation de la zone de projet par cette espèce (nourrissage, zone de chasse ou de repos).

**Mesures de réduction**

Systèmes de détection et effarouchement : les systèmes déjà installés sur un parc éolien en fonctionnement en Haute-Saône, semblent montrer des résultats satisfaisants en période de migration. Le système nécessite néanmoins de le coupler à des observations de terrain pour l'étalonner, et une vigilance sur les conditions météorologiques.

Pour le projet de TINCEY-ET-PONTREBEAU, un système de détection pourrait être envisagé comme dispositif pendant la migration de l'avifaune. Cependant, ce dispositif n'est pas considéré comme suffisant pendant la période de chasse. Il faudrait alors prévoir des arrêts des éoliennes après les fauches. Se pose le problème de bien maîtriser les échanges avec les agriculteurs et de bien se concerter. Aussi, l'efficacité du dispositif peut varier en fonction des conditions météorologiques.

**Chiroptères**

Question : Serait-il possible de se rapprocher des lisières (zones à enjeu fort) en renforçant les bridages des éoliennes ?

En cas de rapprochement des lisières et en l'absence de certitude sur le comportement et les espèces identifiées, un bridage renforcé durant les trois premières années peut être envisagé sous la forme suivante :

Pour la période considérée (1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre), 30 min avant le coucher et jusque 30 min après le lever du soleil, les éoliennes doivent être stoppées lorsque les conditions suivantes sont réunies : température supérieure ou égale à 10° C, vitesse du vent inférieure ou égale à 6 m/s, en l'absence de précipitations. Les pales doivent être mises « en drapeau » lorsque la vitesse du vent est inférieure à la vitesse de « cut-in-speed » (soit environ 3 m/s), du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre, toute la nuit.

La destruction d'habitat des chiroptères doit être évitée ou réduite.

Une garde au sol plus importante peut être bénéfique pour la préservation des chiroptères. Cependant, ce bénéfice est souvent réduit par l'augmentation de la surface balayée par les pales. Le

comportement des espèces identifiées doit être pris en compte pour évaluer ce bénéfice.

### ***Busard Saint Martin***

Le niveau de faible sensibilité du Busard Saint Martin est à relativiser en fonction du lieu de nidification et de son occupation des lieux, qui devront être précisés via des prospections et inventaires adaptés lors de l'étude d'impact. En effet, cette espèce est à considérer avec un niveau d'enjeu fort en région Bourgogne-Franche-Comté, compte tenu de sa faible population et de son déclin.

Les autres espèces ne doivent pas être oubliées lors des inventaires (batracien, ...) ainsi que la flore (cf guides nationaux).

Il convient d'envisager une demande de dérogation d'espèces protégées si des mesures compensatoires sont nécessaires au maintien des espèces contactées au cours des inventaires. Cette position résulte des derniers jugements du tribunal de la Cours d'appel de NANCY.

### → **Milieu Humain**

#### ***Acoustique***

Question : Faut-il calculer l'impact sonore seul pour le projet de TINCEY (méthode plus conservatrice) ou cumuler l'impact acoustique avec les parcs voisins ?

La méthodologie proposée convient, c'est-à-dire considérer seul l'impact acoustique du projet de TINCEY-ET-PONTREBEAU.

#### ***Piste ULM***

Dans l'étude de dangers, il faudra tenir compte de la piste ULM.

#### ***Éloignement à la route départementale***

Question : Peut-on prévoir une implantation d'éolienne qui sera en dessous de la distance prévue par le règlement départemental de la Haute-Saône (au minimum 1,5 fois la hauteur totale de l'éolienne de la RD70) ? Cela dans l'objectif de respecter les préconisations de l'ONF de ne pas implanter une éolienne dans le secteur 4 du Bois des Rieppes (investissements récents, zone de feuillus jeunes).

Réponse : Un rapprochement de la voirie en deçà de la distance prévue dans le règlement départemental de voirie est en principe possible. C'est l'étude de dangers qui détermine cette possibilité.

#### ***Éviter l'effet surplomb***

L'éloignement maximal des habitations doit être recherché surtout s'il y a une différence marquée d'altimétrie entre la zone d'étude et l'habitat.

### → **Photomontages**

#### ***Visualisation d'effets de saturation***

Question : Vu que l'analyse de saturation par indices reste une analyse théorique et maximisante (non prise en compte du relief et d'obstacles visuels), peut-on approfondir cette analyse par des photomontages avec un angle de vue > 120 degrés ?

Réponse : Le nouveau guide sur les études d'impact prévoit une présentation de photomontages sur un format A3. Ceci n'est pas compatible avec des angles de vue > 120 degrés.

Pour cela, cette forme de présentation ne semble pas souhaitable. Néanmoins, même si les dossiers sont aussi de plus en plus dématérialisés, il est toujours possible de présenter des panoramiques en assemblant plusieurs planches A3, ce qui peut effectivement être plus représentatif du phénomène d'encercllement qu'un simple A3 sur 60°.

#### ***Place du parc de TINCEY dans les photomontages***

Question : Faut-il orienter les photomontages de manière à centrer le projet, au risque de ne plus

faire apparaître le patrimoine bâti ou un autre élément paysager important, qui est la raison de la prise de vue ?

Réponse : Selon le nouveau guide, il faut effectivement centrer le projet sur le photomontage, même si ce guide ne fournit que des recommandations. Il serait éventuellement envisageable de faire un photomontage complémentaire sur lequel le patrimoine en question apparaîtrait au centre. Le plus important reste l'emplacement retenu pour la prise de vue.

### Autres sujets

Bien que le sujet n'ait pas été évoqué dans le détail, il est utile de rappeler qu'il faut prendre en compte le guide actualisé de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens qui vient en complément des guides suivants :

- le guide de l'étude d'impact sur l'environnement élaboré par le ministère de l'environnement en 2001 ;
- le guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000 élaborés par le Ministère de l'Écologie et du développement durable en 2004 ;
- le guide technique relatif à l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens, élaboré par l'Ineris en mai 2012 ;
- le guide sur l'application de la réglementation relative aux espaces protégées pour les parcs éoliens terrestres, élaboré par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'énergie en mars 2014 ;
- le guide sur les évaluations d'impact patrimonial pour les biens culturels du patrimoine mondial élaboré par l'ICOMOS en 2011 ;
- l'UICN- l'évaluation environnementale pour les biens naturels – 2013 ;
- la doctrine relative à la séquence éviter réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel et les ligne directrices nationales relatives à cette séquence.

La sensibilité des riverains, dont un collectif des habitants de TINCEY-ET-PONTREBEAU (36 signatures), doit être prise en compte dans les opérations de communication. Le collectif parle d'éoliennes de 240 mètres de haut alors que votre projet annonce deux hauteurs (177,5 ou 199,5).

**Le Chef de l'Unité Inter-Départementale,  
P/a l'Adjoint au Chef d'Unité**

 Signature  
numérique de  
Benoît SCHIPMAN  
benoit.schipman  
Date : 2021.09.14  
16:53:32 +02'00'

**Benoît SCHIPMAN**

***Annexe 5 : Annonces des permanences dans la presse***



## TINCEY-ET- PONTREBEAU

### Un projet éolien dans l'air

Des temps d'échange sur la faisabilité d'un projet éolien seront organisés en mairie, le mercredi 30 juin entre 14 heures et 18 heures, et le samedi 3 juillet entre 9 heures et 12 h 30.

Ces créneaux de concertation, ouverts à tous, seront animés par des représentants de CNR (Compagnie nationale du Rhône) et Hrafnkel, qui conduisent, en partenariat avec la commune, l'étude de faisabilité dans le cadre de ce projet.

Le secteur potentiel et l'avancée des études en cours (vent, acoustique, paysagère et environnementale) seront présentés. Ces rencontres auront pour objectif d'échanger avec les acteurs du territoire en amont de la définition de l'implantation du projet.



## Tincey-et-Pontrebeau Eoliennes : deux réunions d'information programmées



Les réunions auront lieu le 30 juin et 3 juillet. Photo Alexandre Moulard.

**Deux réunions d'information sur la faisabilité du projet éolien à Tincey-et-Pontrebeau sont organisées à la mairie : le mercredi 30 juin, de 14 h à 18 h et le samedi 3 juillet, de 9 h et 12 h 30.**

Ces rendez-vous de concertation, ouverts à tous, seront animés par des représentants de CNR (Compagnie nationale du Rhône) et Hrafnkel, qui portent, en partenariat avec la commune, l'étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire.

Le secteur potentiel et l'avancée des études en cours (vent, acoustique, paysagère et environnementale) seront présentés. Ces rencontres auront pour objectif d'échanger avec les acteurs du territoire en amont de la définition de l'implantation du projet.

Réunion ouverte à tous les habitants.

***Annexe 6 : Flyer d'invitation aux permanences et exemple de courrier aux communes limitrophes***

## Permanences d'informations et d'échanges sur le projet de parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau

### Quand ?

**Mercredi 30 juin 2021 de 14h à 18h**

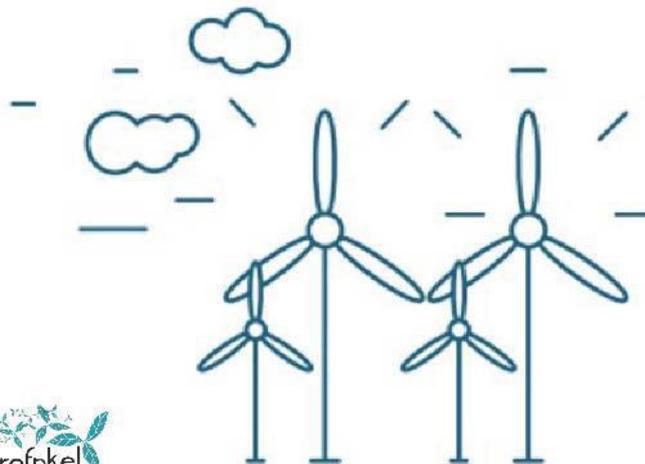
**Samedi 3 juillet 2021 de 9h à 12h30**

### Pourquoi ?

- Vous informer sur le projet de parc éolien à Tincey-et-Pontrebeau et les études réalisées
- Comprendre les raisons qui font de la commune de Tincey-et-Pontrebeau un site susceptible d'accueillir un parc éolien
- Vous informer et démêler le vrai du faux concernant les énergies renouvelables

### Où ?

**Mairie de Tincey-et-Pontrebeau**





**Mairie de Lavoncourt**

1 Route de Mont-Saint-Léger,  
70120 Lavoncourt

Le 21 juin 2021

**Référence** : DNE 21-158 AR  
**Contact** : Amélie RAVIER, [a.ravier@cnr.tm.fr](mailto:a.ravier@cnr.tm.fr), 07 86 52 67 13  
**Objet** : **Information pour le projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau**  
**PJ** : **Affiche**

Madame, Monsieur,

Depuis 2018, la Compagnie Nationale du Rhône et Hrafinkel étudient la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau. Nous souhaitons vous informer que nous organisons prochainement deux permanences publiques. L'objectif est d'informer les habitants du secteur de l'avancement de ce projet et de leur donner l'occasion d'échanger avec les porteurs de projet.

Les permanences auront lieu dans la **mairie de Tincey-et-Pontrebeau** les

**mercredi 30 juin 2021 de 14h à 18h**

**samedi 03 juillet 2021 de 9h à 12h30**

Nous vous joignons une affiche et nous vous saurions gré de bien vouloir l'afficher en mairie.  
En vous remerciant par avance, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

***Annexe 7 : Affiches présentées lors des permanences et lors de l'exposition en mairie***

# PROJET ÉOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

## Présentation



### Le projet

En 2018, Hrafinkel entrait en contact avec la commune de Tincey-et-Pontrebeau afin de lancer des études de faisabilité d'un parc éolien. La Compagnie Nationale du Rhône a rejoint Hrafinkel comme partenaire dans ce projet. Aujourd'hui, à l'issue des études et de la prise en compte des contraintes techniques, réglementaires, et des sensibilités environnementales et paysagères, l'installation de 4 éoliennes est envisagée. Ces éoliennes produiraient l'équivalent de la consommation annuelle totale (domestique, industrielle, transport, ...) de 6000 personnes

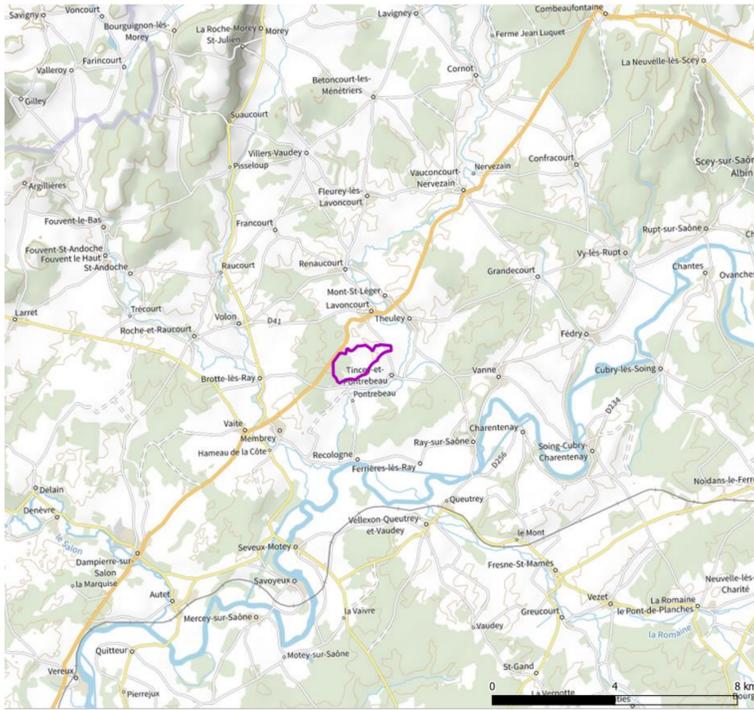
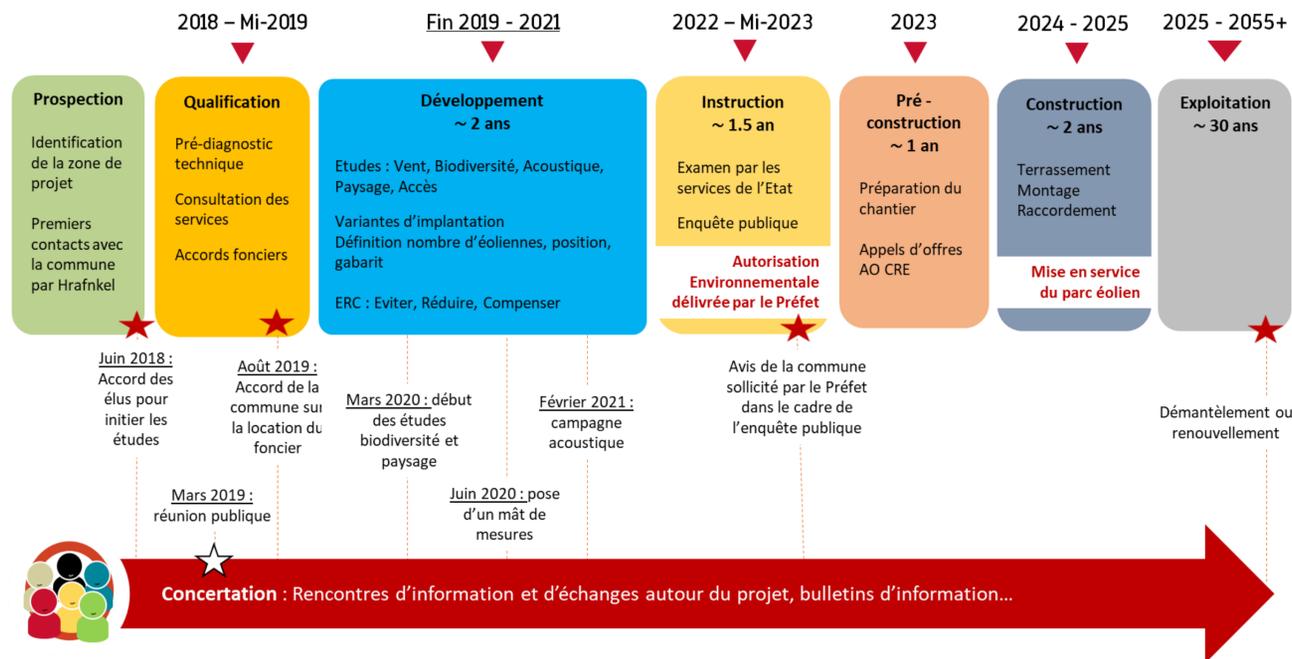


Fig. 1 : Plan de situation

### Chronologie



**Restez informés :**  
 Un site internet dédié au projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau a été mis en ligne : <https://www.eolien-tincey-et-pontrebeau.fr/>

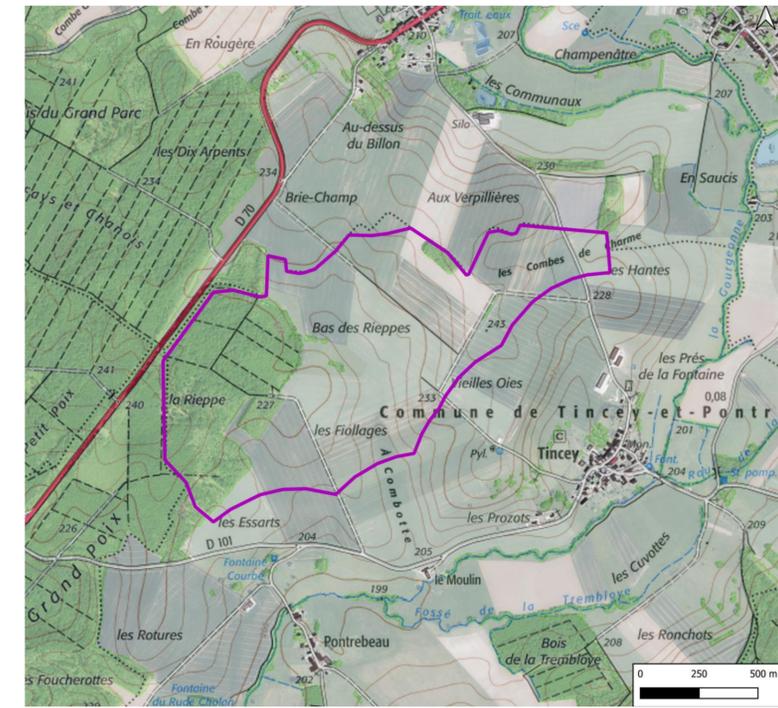


Fig. 2 : Zone d'implantation potentielle (à plus de 500 m des habitations)

### Les acteurs

#### La commune de Tincey-et-Pontrebeau

La commune de Tincey-et-Pontrebeau est propriétaire d'une partie des terrains sur lesquels est envisagée l'installation des éoliennes. Ainsi l'implantation de 2 éoliennes est prévue dans le Bois des Rieppes.



#### CN'AIR

Filiale 100% CNR, cette entité a pour vocation le développement, la réalisation et l'exploitation de nouvelles sources de production d'énergie renouvelable : photovoltaïque, petite hydraulique, et éolien. CNR a étendu à travers cette filiale ses activités hors de son domaine concédé de la vallée du Rhône.



#### Hrafinkel

Expert en éolien, spécialisé dans le domaine des mesures de vent et l'expertise de vent, et dans le développement de parcs éoliens. Etudes pour des clients du secteur privé et publique dans une dizaine de pays européens.



# PROJET ÉOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

## Étude du milieu naturel



### Les acteurs

Le projet a fait l'objet d'une étude complète de la biodiversité réalisée sur une année par le bureau d'études *Calidris* : oiseaux, chauves-souris, amphibiens, reptiles, mammifères terrestres, flore et habitats naturels.



La Ligue pour la Protection des Oiseaux – LPO Franche-Comté – a contribué aux données bibliographiques (oiseaux et chauves-souris), qui ont été intégrées à l'étude.

La CPEPESC Franche-Comté a établi une synthèse de données chiroptères pour le secteur de Tincey-et-Pontrebeau.



### Méthodologie

Dans un premier temps, une analyse bibliographique est menée afin d'identifier les habitats et les espèces à valeur patrimoniale susceptibles d'être présentes dans l'aire d'étude.

S'en suit une phase d'expertises de terrain sur un cycle biologique complet, dont le protocole est propre à chaque groupe d'espèce. Les observations faites permettent de définir les enjeux du site, et d'adapter le projet aux enjeux.

Suite à l'analyse des impacts, les adaptations se font selon la doctrine ERC : Éviter l'impact, le Réduire, et si cela s'avère nécessaire le Compenser.



### Milieus inscrits ou protégés

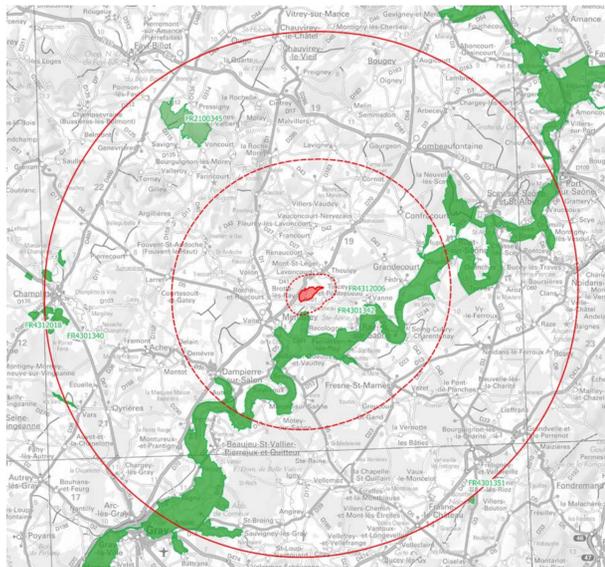


Fig 1 : Réseau Natura 2000

Pas de secteur inventorié ou protégé sur la zone d'implantation potentielle (ZIP)

- **Zones Natura 2000** : Les zones de protection (ZPS et ZSC) « Vallée de la Saône » se situent au plus proche à 768 m au sud de la Zone d'implantation potentielle ZIP
- Les **zones ZNIEFF de type I et II** sont au plus proche à 1,5 km de la ZIP
- La **zone APPB** (arrêté préfectoral de la protection du biotope) la plus proche se situe à 11,4 km de la ZIP



### Amphibiens et mammifères

Les espèces de mammifères terrestres et d'insectes contactées sur la ZIP sont globalement communes à très communes. Seuls les amphibiens présentent un enjeu modéré dans une ornière d'un chemin forestier du site (Triton alpestre).

### Avifaune

Le milan royal, le Milan noir et le Busard Saint-Martin ont été observés en période de nidification. L'enjeu est fort pour ces espèces. Des observations complémentaires nicheurs au printemps 2021 n'ont pas révélé de présence de cigogne noire.

En période de migration, le milan royal a également été observé.

Une mesure ERC : installation de systèmes de détection de l'avifaune pour arrêt des éoliennes en temps réel



Milan royal



Busard Saint-Martin

### Chauves-souris



L'asservissement des éoliennes durant les principales phases d'activité des chauves-souris réduit drastiquement les risques de collision et de barotraumatisme. Le fonctionnement du parc éolien n'est pas susceptible de porter atteinte à l'état de conservation des populations régionales et nationales des espèces détectées.

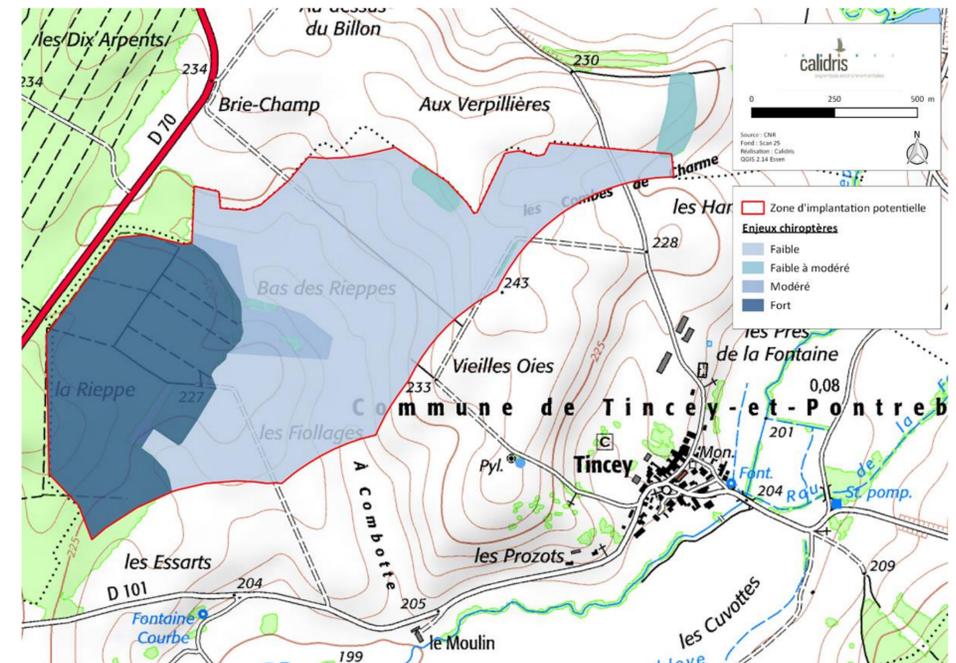


Fig 2 : Enjeux chauve-souris dans la ZIP

Mesures ERC :

- Eloignement des éoliennes des lisières
- augmenter la distance entre le bas de pale et la canopée
- bridage des éoliennes lors d'une activité forte des chauves-souris



# PROJET ÉOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

## Étude paysagère – Etude acoustique



### Paysage

#### Le patrimoine

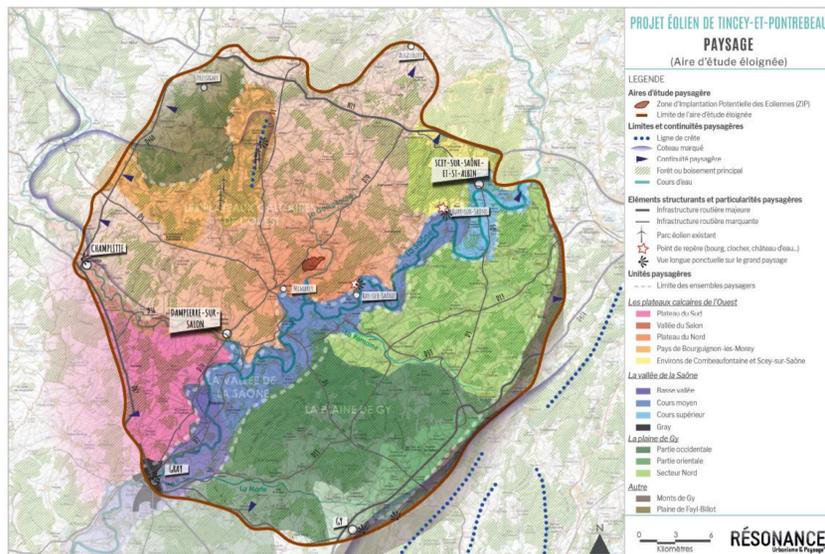
- Site patrimonial remarquable de Ray-sur-Saône dans le périmètre proche et plusieurs monuments historiques dans le périmètre éloigné (châteaux de Gray, Gy et Champlitte notamment)
- Les vues sur les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau depuis l'est et le sud-est du château de Ray-sur-Saône restent partielles.
- Le Château de Ray-sur-Saône et son parc ne montrent pas de vue sur le projet : Le bois du château et le Bois des Dames cachent la vue.



Fig 1 : Château de Ray-sur-Saône

#### Analyse du paysage

- Analyse des grands ensembles paysagers
- Prise en compte des autres parcs éoliens



### Acoustique

#### Son

Un son est produit par une variation de la pression dans l'air. Le niveau sonore mesure l'amplitude de cette variation en décibel (dB).

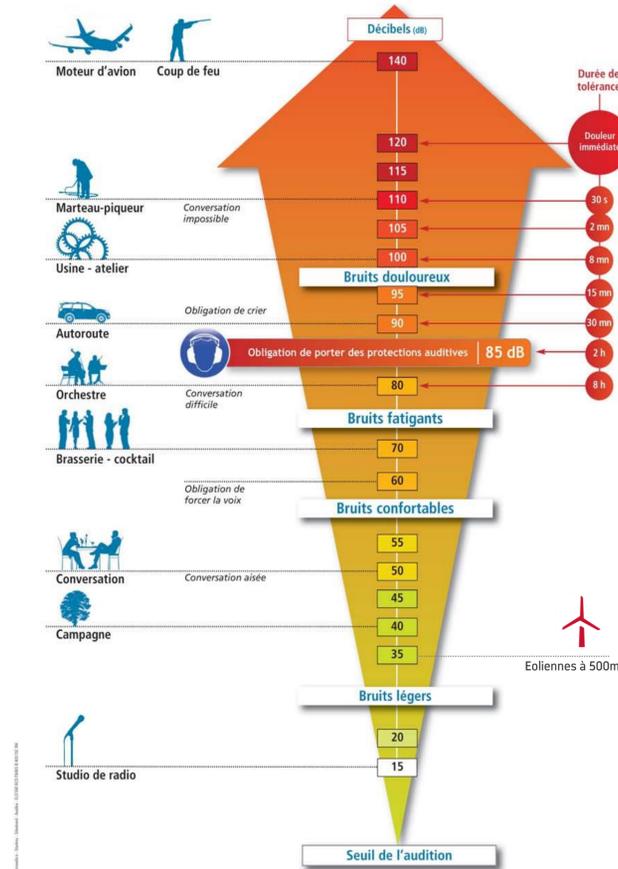
L'échelle de mesure en dB est logarithmique :

- Addition de 2 sons identiques : **40dB + 40dB = 43dB**
- Effet de masque : **30dB + 40dB = 40dB**
- Effet de distance : **Distance x2 = -6dB**
- Perception d'un son 2 fois plus fort : **+10 dB**

#### Méthodologie

- Mesures acoustiques du 11 février au 17 mars 2021 pour diverses vitesses et directions de vent
- L'ambiance sonore mesurée est liée aux vents, à la présence d'obstacles et de végétation, et en journée aux bruits d'activités de transport routier et d'activités agricoles.
- A ce stade, le calcul des émergences n'est pas terminé, car le modèle d'éolienne définitif n'est pas encore retenu

### L'échelle du bruit



#### Réglementation

La réglementation française sur les bruits de voisinage des parcs éoliens figure parmi les **plus protectrices du monde**, ce qui permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation du parc.

- Si le bruit ambiant est < 35dB : pas de restriction
- Si le bruit ambiant est > 35dB :
  - Émergence maximale de 5dB le jour (7h-22h)
  - Émergence maximale de 3dB la nuit (22h-7h)

L'application de cette réglementation permet de déterminer, à l'issue de l'étude acoustique, la bonne distance des éoliennes par rapport aux premières habitations. Cette distance est de 500m au minimum.

#### Mesure du bruit résiduel (sans éoliennes)



#### Modélisation du bruit ambiant (avec éoliennes)



#### Calcul des émergences en décibels (différence)

L'émergence est la différence entre le niveau sonore avant la construction et après la construction d'un ouvrage.

**Emergence = bruit ambiant – bruit résiduel**

#### Adaptation du projet

- Positionnement des éoliennes
- Choix des machines
- Plan de bridage prévisionnel

#### Mesure du bruit ambiant (avec éoliennes)

- Mesures acoustiques de **contrôle** après la mise en service du parc
- Adaptation du plan de bridage en cas de différence entre les modélisations et les mesures



# PROJET ÉOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

## Définition d'une implantation



### Possibilité d'implantation

La définition de variantes d'implantation fait suite à l'identification et la prise en compte de multiples contraintes et sensibilités sur le site :

- Relief
- Vents dominants
- Sensibilité acoustique
- Sensibilité écologique (flore, faune)
- Intégration paysagère
- Zones incompatibles (distances habitations, voirie)
- Contraintes foncières

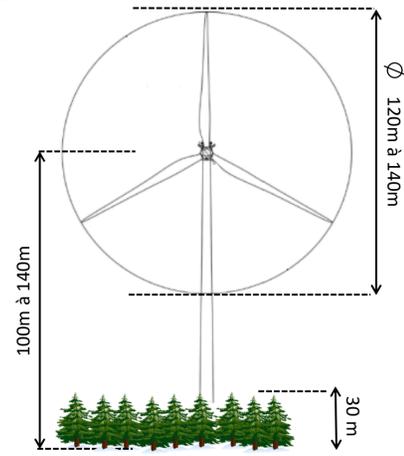
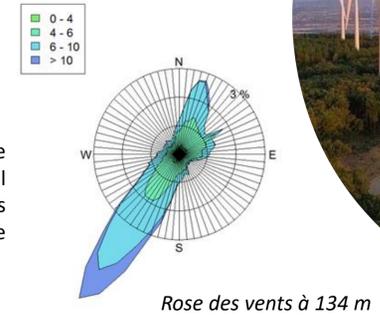


Fig. 1 : Dimension des éoliennes envisagées à Tincey-et-Pontrebeau

### Les effets de sillage

Le vent est modifié lorsqu'il rencontre une éolienne et sa vitesse est réduite derrière celle-ci. Il convient donc d'espacer suffisamment les éoliennes selon la direction des vents principaux, afin d'éviter une baisse de production des éoliennes voisines.



### Premiers photomontages

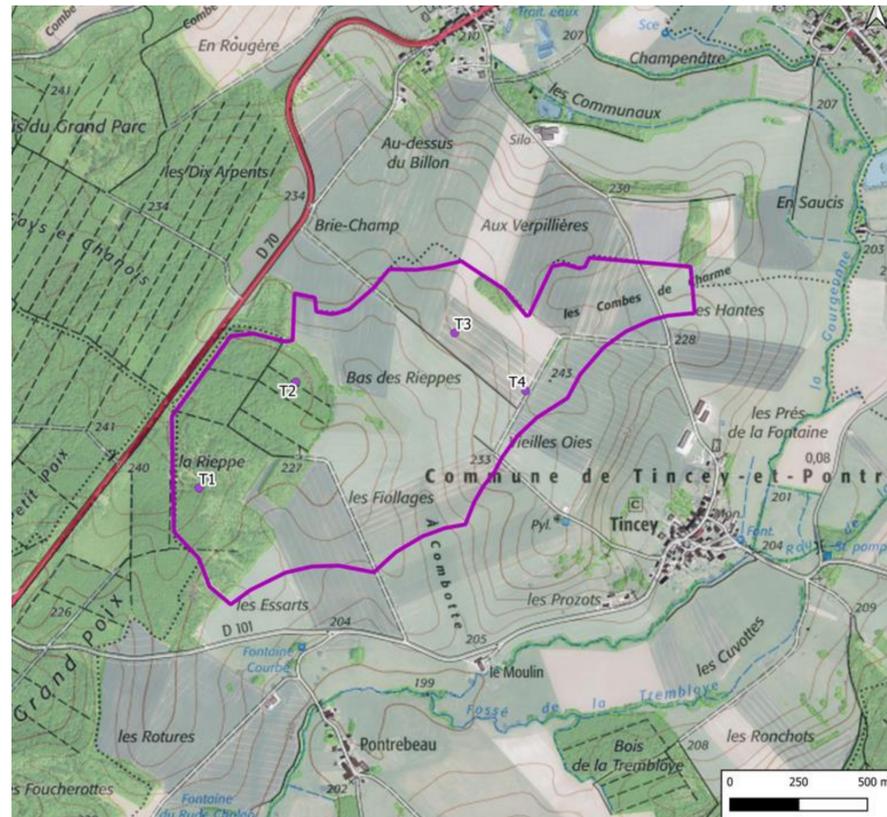


Fig. 2 : Variante 4 éoliennes, diamètre de rotor 131m, hauteur totale 200m  
Éolienne T4 à 650 m de l'habitation la plus proche, T1 à 930 m de Pontrebeau

L'implantation proposée ici permet :

- d'optimiser l'espace disponible, tout en respectant les enjeux révélés par les études
- de réduire les effets de sillage en évitant l'alignement des éoliennes dans la direction dominante du vent, et de distancier la T1 et T2 suffisamment à cet égard.
- pour les T1 et T2 de se situer hors des secteurs « feuillus jeunes », non préconisés par l'ONF
- De s'éloigner des lisières, endroit fréquenté par les chauves-souris

Fig 3 : Aperçu depuis Pontrebeau



Fig 4 : Aperçu depuis la sortie nord de Tincey



Fig 5 : Aperçu depuis le pont de Ray-sur-Saône



# Remarques fréquentes sur l'éolien



## L'éolien, ça ne sert à rien !

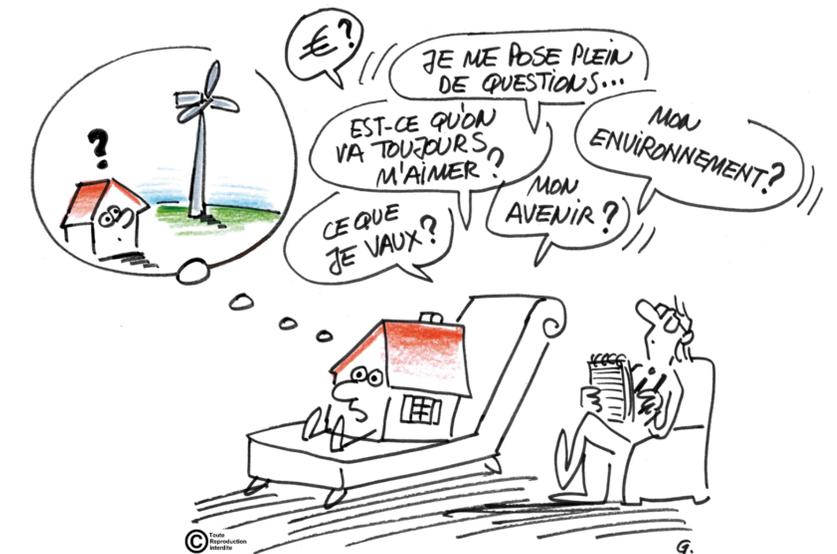
- En 2020, les éoliennes françaises ont produit 8,8 % de la consommation nationale d'électricité sur l'année, contre 7,2% en 2019. Cette production de 40 TWh correspond à la consommation électrique de près de 8 millions de foyers.
- RTE a estimé que le développement des énergies renouvelables (PV et éolien) permet d'éviter chaque année 22 millions de tonnes d'émissions de CO2 au niveau européen soit les émissions annuelles d'environ 12 millions de véhicules.

## Les éoliennes sont souvent à l'arrêt.

- Les éoliennes tournent en moyenne entre 75 et 95 % du temps.
- Les éoliennes ne tournent pas si le vent est très fort, très faible ou si elles sont en maintenance. Par ailleurs, des phases d'arrêt des éoliennes peuvent être définies durant certaines périodes pour éviter les collisions avec certains oiseaux ou chauve-souris.

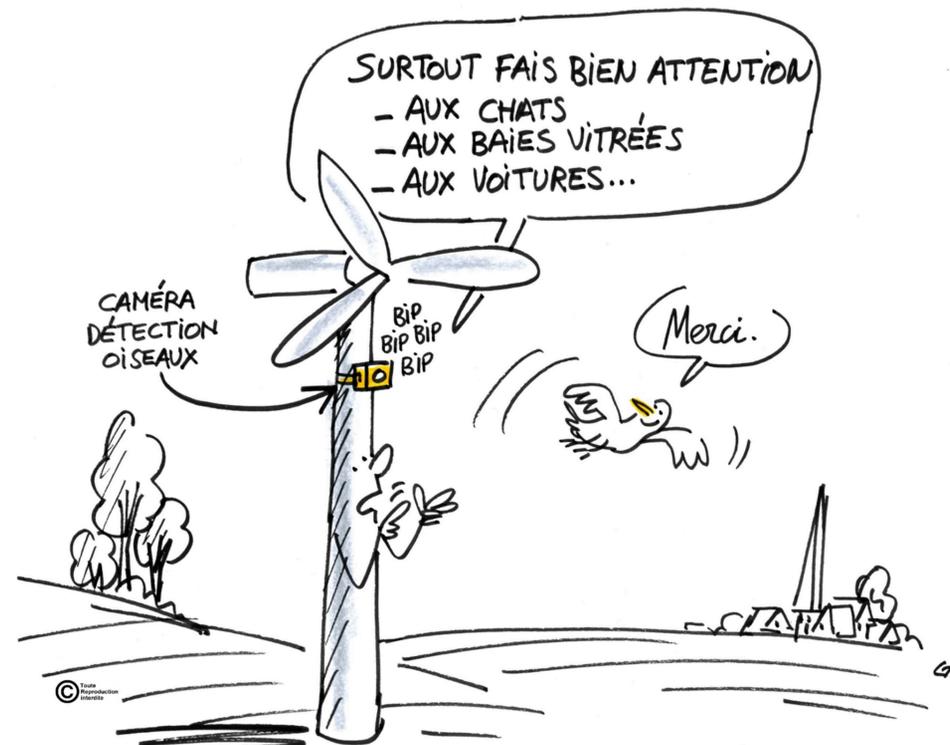
## Qui démantèle un parc éolien en fin de vie ?

- C'est l'exploitant du parc éolien (la CNR et Hrankel) qui est en charge du démantèlement du parc éolien.



## Energie intermittente, l'énergie éolienne augmente le recours au charbon

- D'après le bilan prévisionnel de RTE fin 2019 « la croissance de la production renouvelable en France aura pour effet de se substituer à des productions au gaz et au charbon hors de France, et concourront donc à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle européenne. »
- L'énergie éolienne est certes intermittente, elle est en revanche prévisible, et de manière précise et fiable quelques jours à l'avance.
- Aucune installation de production d'électricité n'est à même d'assurer la sécurité d'approvisionnement des consommateurs à elle seule.



## La fabrication d'éolienne requiert l'utilisation de terres rares.

- Seulement 3% des éoliennes terrestres en France contiennent des terres rares.
- D'après une étude de 2019, la consommation de terres rares dans le secteur de la production d'énergies renouvelables réside essentiellement dans l'utilisation d'aimants permanents pour l'éolien en mer.

***Annexe 8 : Articles parus dans la presse après les permanences***



## TINCEY-ET-PONTREBEAU

# Des éoliennes au village ?



Une discussion très constructive.

La commune a lancé un projet de parc éolien, qui n'en est certes qu'au stade des études, mais les choses avancent bien. L'implantation des quatre éoliennes est déjà faite, deux sur

le domaine public et deux sur le privé. La municipalité s'est engagée sur ce projet avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) qui s'est fait une spécialité dans la production d'énergie

« propre », comme l'éolien ou l'hydroélectrique.

Cette société a déjà mis en place des mâts de mesure, afin de prendre en compte tous les éléments de l'environnement. Tout d'abord des critères de vent, énergie indispensable pour l'éolien, mais également d'autres points comme la vie de la faune locale, ou encore la flore. Une étude paysagère a été conduite afin de montrer l'impact sur le paysage et le respect de l'existant.

La société CNR et Denis Riondel, maire, organisaient deux réunions d'information mercredi et samedi matin, afin de présenter le projet, mais surtout de répondre à toutes les questions des futurs riverains de ce parc hypothétique. Un échange qui permet aussi de faire reculer certaines idées reçues.

PH. M. (CLP)

**TINCEY-ET-PONTREBEAU**

## Projet éolien : les études de vent arrivent à leur fin

**Réunion d'information sur l'éolien à Tincey-et-Pontrebeau.**

Photo ER

Deux permanences se sont tenues les 30 juin et 3 juillet à Tincey-et-Pontrebeau pour informer les habitants sur l'avancement d'un projet éolien. Les habitants du secteur ont été invités à venir s'exprimer.

La **Compagnie nationale du Rhône (CNR)** et **Hrafinkel** développent ce projet depuis trois ans. Les études de vent, d'environnement, depuis 2019 arrivent à leur fin : l'implantation concernerait quatre éoliennes, dont deux sur terrain communal et deux sur du terrain agricole. La production d'électricité s'élèverait à 28 gigawatts/heures par an, permettant de couvrir le besoin en électricité de près de 6 000 foyers.

Une vingtaine de personnes de

cinq communes sont venues s'informer sur les résultats des études et échanger directement avec les quatre représentants de CNR et Hrafinkel.

Les questions ont porté sur le fonctionnement de l'éolien en général et son impact, sur le prix de l'immobilier. L'approvisionnement futur en électricité, une consommation croissante, et la nécessité de l'éolien dans la transition énergétique, ont également été évoquées.

Trois-quarts des visiteurs se sont prononcés en faveur du projet. CNR et Hrafinkel ont mis en place un site (<https://www.eolien-tincey-et-pontrebeau.fr>) pour apporter des réponses sur les interrogations des habitants et les tenir informés de l'évolution du projet.

***Annexe 9 : Observations déposées dans le cahier d'expression mis à disposition en mairie***

Habitant de Tinay : M. Rousset

Je suis tout à fait pour et j'estime qu'il n'y en a pas assez, tout simplement parce qu'on aura toujours besoin d'énergie et il y aura toujours de moins en moins de moyens d'en produire. Et les détracteurs, s'ils n'en veulent pas d'énergie renouvelable, il y a qu'à leur couper l'électricité et leur acheter un vélo, ils ont qu'à pédaler.

Beau projet, bien expliqué. On s'aperçoit  
que de nombreux paramètres sont pris en compte.  
En espérant que ce beau projet aboutisse  
et profite à notre commune.

Christine Grenier-Nelson

Merci pour l'information du projet.  
C'est important que la population soit  
au courant de l'évolution de ce projet.

Beaucoup d'atout d'énergies  
renouvelables & de développement.  
Nelsonchuckei.

Belle présentation beaucoup d'explications

Échange d'informations très complet d'un projet  
d'importance pour notre commune —

— Nous déplorons l'impact négatif de ce projet  
en matière d'environnement et du  
fait que cela diminuera la valeur de  
votre habitation.

Choffel

Très beau projet, avec un fort enthousiasme des professionnels  
pour répondre à nos questions, ainsi que pour présenter leur métier.  
Je vous remercie grandement d'avoir prit le temps accordé.

En ma qualité de présidente du Comité des Fêtes de Tincey et Pontrebeau, "Tince'Activ", je me réjouis à l'idée de la réalisation du projet éolien sur le territoire de Tincey-et-Pontrebeau.

En effet, cette nouvelle énergie innovante pourrait être l'occasion de créer de nouvelles animations au village et d'attirer une dynamique touristique sous les formes suivantes :

- découverte pédagogique de l'éolien aux enfants des écoles
- animation périscolaire avec fabrication d'éoliennes en papier
- visite guidée et animée autour des 4 éoliennes
- création d'un parcours de santé pour tout âge.
- inauguration du parc éolien ...

Ce projet exposé est pour moi la survie de notre petit village, il est essentiel !

Francine RIONDEL

C'est un beau projet pour notre village. Je me pensais pas que l'impact environnemental était autant pris en compte au vue des études menées auprès de la faune et la flore. Tout a été prévu jusqu'au démantèlement des éoliennes si celles ci deviennent obsolètes. Il faut passer par ces nouvelles énergies afin de diminuer l'activité de nos centrales nucléaires. Je pense également que cela permettra à notre petit village de ne pas mourir grâce aux revenus que cela

mais rapportera par la commune. Il nous tarde de  
savoir si ce projet se mettra en place et d'aller les  
voir de près.

Amme - Claire a David CHAPOTOT

En tout que moi, je suis persuadé que  
ce projet éolien aura un effet bénéfique  
pour la commune. Après en avoir pesé  
le pour et le contre, les retombées à mes  
yeux seront conséquentes pour TROCEY. En  
terme de finances pour la commune qui  
pourrait rester maître de son avenir, et  
voir son développement possible.

Je suis aussi tourné vers l'avenir et  
je pense que l'éolien est une des composantes  
nécessaires à la production d'électricité dans  
les années à venir. Les énergies renouvelables  
ne seront pas suffisantes, mais seront en  
complément aux autres énergies.

Bien évidemment je n'ignore pas les  
aspects de nuisances sonores et visuel du  
projet, mais la prise en compte de ces  
éléments, la remontée des informations  
des habitants du village et l'évolution  
du projet, ont permis de minimiser  
ces impacts.

Denis RIONDET



HSNE

**Fédération de l'environnement de Haute Saône  
(HSNE) Haute Saône Nature Environnement**

Maison des associations, 53 rue Jean Jaurès, 70 000 VESOUL  
contacts : hsne@wanadoo.fr - 06 14 02 36 99.

**SUJET : irruption potentielle d'un parc d'éoliennes dans votre environnement.**

Madame, Monsieur,

La **fédération départementale de l'environnement (HSNE)** est particulièrement investie depuis 5 ans sur la thématique des énergies renouvelables intermittentes (éolien et solaire) qui a fait irruption à contre temps et contre toute logique rationnelle dans notre actualité Haut-Saônoise.

Ce courrier est justifié dans la mesure où votre municipalité a décidé d'engager une concertation pour l'implantation d'un parc d'éoliennes dans votre espace de vie. Malheureusement pour les habitants de Tincey-et-Pontrebeau ainsi que les villages environnants, votre territoire est potentiellement apte au déploiement de l'éolien, sous certaines conditions. Un Schéma Régional Eolien (SRE) établi la liste des communes de Haute-Saône selon leur situation face à cette hypothèse de production énergétique intermittente.

Comme vous le savez, notre département est en situation défavorable vis-à-vis des installations solaires et éoliennes, faute de rayonnement solaire insuffisant et de vent faible et non soutenu.

Malgré ces handicaps importants, responsables de facteur de charge très faible de l'ordre de 10 % pour l'un et 20 % pour l'autre, notre département est désormais en proie à des sollicitations importantes de la part de concepteurs (nommément appelés « développeurs » et en majorité d'origine allemande) de ces 2 modes de production intermittente.

Bien que nous soyons des fervents défenseurs des énergies renouvelables (ENR) qui actuellement sont produites par **5 sources diffuses** : **biomasse, géothermie, hydrométrie, solaire et éolien** ; notre fédération s'oppose au déploiement de l'éolien dans notre cadre de vie et accepte le photovoltaïque uniquement en autoconsommation pour les raisons que nous expliquons dans le document ci-joint aussi en distribution dans votre village.

Ce positionnement ne fut pas simple, il résulte d'un processus d'analyse fondée sur de très nombreuses sources scientifiques et surtout de nos retours d'expériences, au terme de nos 9 participations dans la Commission Départementale Nature Paysage et Site (CDNPS), qui statue sur l'acceptation de ces ICPE (ces aérogénérateurs étant susceptibles de provoquer des nuisances sont désignés comme des Installation Classées pour la Protection de l'Environnement) dans notre espace de vie collective. Au fil de nos examens des dossiers, nous avons constaté un rejet de ces machines auprès de nos concitoyens et une non-acceptation sociale incontestable.

Jamais ces aérogénérateurs, pas plus que les panneaux solaires, ne seront en situation de nous fournir de l'énergie de manière fiable, pilotable et propre à répondre aux besoins quotidiens de la nation française. Cette illusion énergétique va à terme provoquer le suicide de notre ruralité, déboussolée et traumatisée par ces machines monstrueuses dans notre paysage. Nous assimilons ce processus énergétique à une supercherie et une confiscation de fonds public actuellement supportée par tous les ménages au travers de notre facture énergétique (CSPE et TCFE) au profit de développeurs, totalement désintéressés de notre situation territoriale.

L'argent reste le fil conducteur de ce déploiement anarchique de ces machines sur notre territoire, au mépris des habitants qui y résident souvent depuis des générations.

**La réalité** : ce qui oriente le choix de l'opérateur éolien, c'est la faiblesse de l'opposition locale au sein du territoire (qui va souvent de pair avec un sous-développement économique local) et l'accueil complaisant de quelques élus locaux. Un territoire pauvre subira donc une double peine : rester pauvre et n'avoir aucun espoir de développement (économique ou

touristique) fondé sur la richesse de ses paysages, compte tenu de l'agression à l'environnement naturel et socio-économique que représente un site éolien.

**En France comme dans les autres pays du monde, qui ont fait le choix de s'en équiper à grande échelle, installer des éoliennes ne sert en rien dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.**

**La Transition Énergétique (à la Française) n'a rien à voir avec la lutte classique des autres pays contre le réchauffement climatique. Cette lutte est pourtant un enjeu essentiel pour notre civilisation. Pour être efficace, elle doit être réfléchie et adaptée à nos territoires ainsi qu'à notre population. La solution n'est pas toujours uniquement dans les solutions uniquement techniques proposées par les développeurs !**

**Il faut changer de paradigmes et s'attaquer vraiment à la baisse de consommation d'énergie fossile. Ne laissons pas les affairistes confisquer le sujet de la transition écologique, qui n'est en définitive que le cadet de leur souci !!**

Les nombreux Français, soucieux de leur environnement et de leur cadre de vie, ne demandent pas à subir les nuisances induites par l'éolien « équitablement » réparties sur leur espace de vie. Ce désir n'est pas pris en compte par les affairistes de l'éolien, qui n'ont pas vocation à s'occuper de l'aménagement du territoire. Les développeurs éoliens jouissent d'une politique complaisante de la part de nos pouvoirs publics qui sont sous pression d'une politique de développement de certaines énergies renouvelables à l'échelle européenne.

Dans un souci de concertation équitable, nous vous devions cette analyse lucide et sans concession. Mais malheureusement le mal est déjà fait dans 2 secteurs de notre département. Pour s'en rendre compte nous vous invitons à faire un tour du côté de St Marcel, là où les éoliennes tutoient le cloché Comtois du village !! Belle image du respect de notre patrimoine et de ses habitants, à qui l'on a imposé ces machines sans ménagement et sans dédommagement !!!

S'il était de bon aloi de respecter tous les citoyens selon leur acceptation de ces machines dans notre environnement. Une seule et unique désapprobation devrait inviter les promoteurs à abandonner leur projet, selon le principe du respect de l'individu. L'éolien n'est pas un élément fondateur de nos paysages. Le législateur ne reconnaît pas l'intérêt public majeur vis à vis de ces machines qui portent atteinte aux caractères patrimoniales et à l'intérêt des lieux.

Nous restons à votre disposition pour en débattre sereinement si besoin.

Pour la fédération de l'environnement de Haute-Saône, le président, Eric CORRADINI.

***Annexe 10 : Bulletin d'informations***

## QUELLE EST LA PRODUCTION PRÉVUE POUR LE PARC DE TINCEY-ET-PONTREBEAU ?

<b>TAILLE DU MAXIMALE DU DIAMÈTRE DU ROTOR</b>	138 m
<b>TAILLE MAXIMALE DES PALES</b>	69 m
<b>TAILLE DU MÂT</b>	120 à 135 m
<b>HAUTEUR EN BOUT DE PALE</b>	186 à 200 m
<b>PUISSANCE</b>	3 à 4.2 MégaWatt (MW) par éolienne
<b>NOMBRE D'ÉOLIENNES</b>	4
<b>PRODUCTIBLE ENVISAGÉ</b>	28 000 Mwh ; répondra aux besoins en électricité annuels de 11000 personnes, soit l'équivalent de la consommation des habitants de toute la Communauté de Commune des 4 Rivières
<b>TONNES DE CO<sub>2</sub> ÉVITÉES</b>	21 000 tonnes par an*

\* source RTE 2019 - En comparaison avec une centrale au fuel qui émet 777 g/kWh soit 0,777 tonnes par MWh

## QUI PORTE CE PROJET ?

Deux sociétés ont allié leurs compétences pour développer ce projet de parc éolien.

### Un expert du potentiel éolien...

Hrafinkel est une société basée à Pressigny, en Haute-Marne. Elle est spécialisée dans les mesures et l'expertise de vent, et dans le développement de parcs éoliens. Hrafinkel réalise des études pour des clients du secteur privé et public dans une dizaine de pays européens.

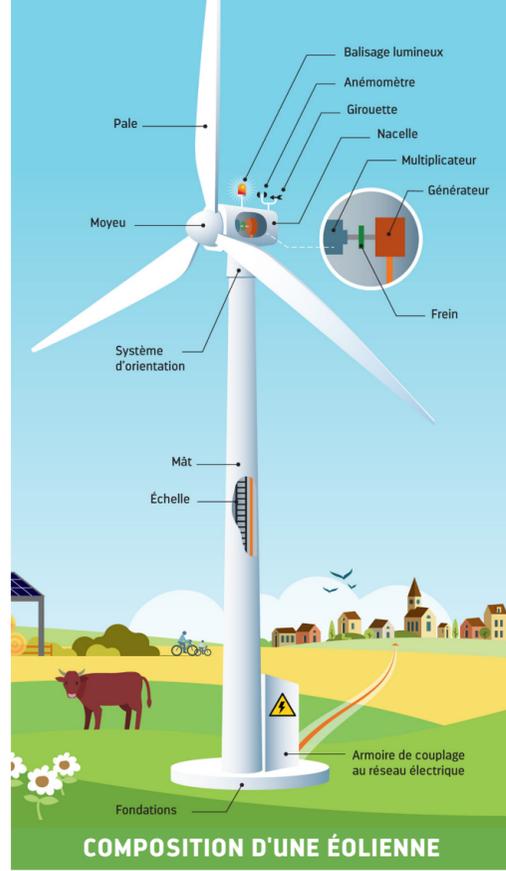
### ... Un producteur d'électricité 100% renouvelable

CNR est le premier producteur français d'électricité d'origine 100% renouvelable et le gestionnaire à vocation multiple du fleuve Rhône (production d'hydroélectricité, navigation, irrigation).

Pour CNR, produire de l'énergie issue de l'éolien, c'est développer un mix énergétique complémentaire et diversifié (eau, soleil, vent) qui contribue à l'évolution écologique et économique de la France.

Entreprise à capital majoritairement public, avec notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté parmi les collectivités actionnaires, CNR compte 1 400 salariés au siège à Lyon et le long de la vallée du Rhône.

CNR est présente depuis l'idée du projet de parc éolien, jusqu'à sa réalisation, pendant le temps d'exploitation du parc et jusqu'au démantèlement et à la remise en état du site.



COMPOSITION D'UNE ÉOLIENNE



### CNR DISPOSE DE :

**20 usines hydroélectriques**

sur le Rhône



**28 petites centrales et mini centrales**

(3 103 MW)



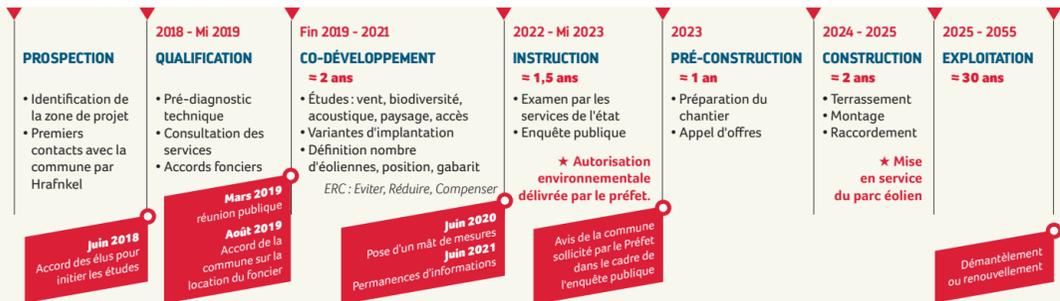
**57 parcs éoliens**

en France (720 MW)

**46 parcs photovoltaïques**

(134 MWc)

## Chronologie du projet



**Concertation** : réunion avec le conseil municipal et la CC4R, rencontre d'informations et d'échanges autour du projet, bulletin d'information, site internet.

○ Accord des élus

## En savoir plus :

Site internet du projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau  
<https://www.eolien-tincey-et-pontrebeau.fr/>

## Contact

Amélie RAVIER

04 26 10 86 93

a.ravier@cnr.tm.fr

Christina ULLRICH

03 25 90 87 73

christina.ullrich@hrafinkel.com

2 rue André Bonin  
 69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE

**cnr.tm.fr**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Graphisat 11/2021 - Imprimé sur du papier 100% recyclable, 100% recyclé.

## POURQUOI L'ÉOLIEN ?

Énergie propre, renouvelable et abondante, l'éolien est une énergie incontournable de la transition énergétique. C'est une ressource locale, inépuisable, sûre, non polluante. Elle bénéficie de technologies performantes et elle est complémentaire des autres énergies renouvelables, particulièrement du solaire photovoltaïque.

Le développement d'énergie renouvelable est un enjeu mondial. La France s'est fixée pour objectif d'atteindre 40 % de la production d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2030.

Un parc de 4 éoliennes sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau fournirait pendant 30 ans les besoins en électricité annuels d'environ 11 000 personnes\*, soit l'équivalent des besoins électriques (chauffage compris) de tous les habitants de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

\*sur la base d'une consommation électrique de 2545 kWh/personne/an (source RTE)



## PROJET ÉOLIEN DE TINCEY-ET-PONTREBEAU

# LE MOT DU MAIRE

En 2014, vous m'avez confié la mission de maire du village. Vous m'avez renouvelé votre confiance en 2020, et depuis sept années, j'ai toujours **privilegié l'intérêt général de notre commune.**

Par conséquent, je considère que mon **devoir d'élue** m'oblige à prendre des décisions et des responsabilités pour faire vivre et développer la commune de Tincey-et-Pontrebeau. Fort d'un esprit tourné vers l'environnement et le progrès, je suis persuadé qu'un projet éolien est une possibilité, voire une nécessité pour le village et ses habitants.

Il y a 4 ans, après de longues réflexions, et après en avoir mesuré les impacts écologiques, environnementaux, paysagers, économiques, et sociaux, il a été décidé à l'unanimité du conseil municipal de lancer une **étude d'implantation d'éoliennes sur notre territoire.** Ont suivi plusieurs réunions d'information et de consultation à la population pour recueillir les avis de tous. Suite à ces retours, le projet des **4 éoliennes a été modifié** afin d'en tenir compte.

**Jusqu'à fin décembre, je vous invite à consulter cette évolution en mairie et faire part de vos remarques** sur un cahier prévu à cet effet. Aujourd'hui, il faut aller de l'avant ! Sous l'impulsion de notre gouvernement, l'éolien, énergie verte sans limite, sera présente partout autour de nous. Même si l'impact visuel peut déranger dans un premier temps, je souhaiterais que Tincey-et-Pontrebeau soit avant-gardiste dans ce domaine si prometteur pour le futur.

Grâce à la réalisation de ce projet, et sans investir un centime, Tincey-et-Pontrebeau pourra envisager l'avenir plus sereinement, avec un **budget supplémentaire de 30 K€ par an.** Cette enveloppe donnera l'opportunité à la commune de financer de **futurs projets** tels que **l'assainissement, un meilleur entretien du village et des routes, le développement de nouvelles constructions favorisant l'installation de nouveaux ménages, la possible diminution de l'impôt foncier, et aussi l'attractivité du village pour les jeunes.** A l'inverse, les trois seuls revenus de la commune : les ventes de bois, les dotations de l'état et la taxe d'habitation minorée, sont en constante diminution d'année en année. Ce projet serait donc une **nouvelle source de revenu** qui éviterait la mort de notre petite commune !

**Denis Riodel,**  
maire de Tincey-et-Pontrebeau

## HISTORIQUE / CONCERTATION

Depuis 4 ans Hrafinkel et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) étudient un projet éolien sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau. En 2018, le conseil municipal avait délibéré en faveur des études de faisabilité du projet. Depuis ce temps plusieurs réunions avec les habitants, le conseil communal, les acteurs locaux et la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont eu lieu. Une réunion publique s'est tenue en mars 2019 pour présenter une zone d'implantation potentielle. Puis en juin et juillet 2021 deux permanences publiques se sont tenues à la mairie de Tincey où un projet de 4 éoliennes a été présenté aux habitants de Tincey-et-Pontrebeau et des communes limitrophes. Ces permanences avaient pour objectif d'informer sur l'avancement du projet, ainsi que d'apporter des réponses à toutes les questions autour de l'éolien, et d'échanger avec les habitants.

Lors de ces deux permanences publiques de nombreuses discussions ont eu lieu avec une vingtaine de visiteurs, dont certains ont exprimé des craintes, sur différents sujets : en particulier, l'environnement, la santé, l'immobilier et le paysage. Dans l'ensemble les retours sur le projet présenté ont été

positifs, basés sur la conviction que dans le futur les énergies renouvelables seront indispensables.

## IMPLANTATION FINALE

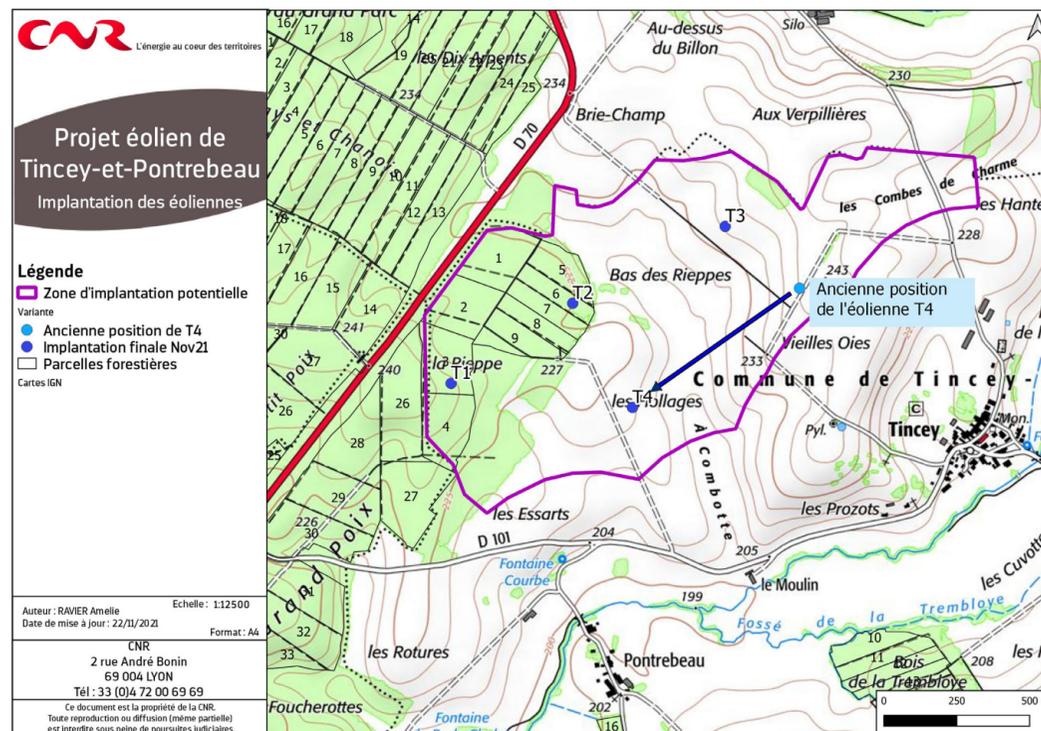
Suite à ces échanges avec la population locale, l'implantation a été repensée pour enlever l'effet de surplomb au nord de Tincey et réduire davantage l'impact visuel. L'éolienne T4, située initialement en haut de la côte au lieu-dit « Les Farces » a été déplacée plus à l'ouest, au site des « Fiollages » où elle se situera à une altitude de 25 mètres plus basse. La hauteur totale de cette éolienne sera aussi réduite à 186 mètres tandis que les trois autres éoliennes seront encore prévues avec une hauteur maximale de 200 mètres en bout de pale.

L'implantation prévoit toujours deux éoliennes dans le bois communal et deux autres éoliennes sur du terrain agricole. L'emplacement a été choisi pour respecter une distance maximale entre les éoliennes et réduire ainsi au maximum l'effet de sillage qui impacterait la production d'électricité. Les éoliennes T1 et T2 se situent sur du terrain communal dans le Bois des Rieppes. Le loyer pour ces éoliennes reviendra ainsi entièrement à la commune de Tincey-et-Pontrebeau.

L'Office National des Forêts et l'Association Foncière de Tincey ont été consultés au sujet de l'implantation des éoliennes dans la forêt et des accès.

L'implantation des éoliennes T1 à T3 suit une ligne du sud-ouest vers le nord-est, orientée parallèlement au couloir de vol des oiseaux migratoires. Le déplacement de la T4 aux « Fiollages » contribuera aussi à réduire « l'effet de barrière » sur la migration des oiseaux.

Lors d'une réunion de cadrage avec la DREAL en juin 2021 il a été recommandé de retenir, pour les éoliennes de Tincey-et-Pontrebeau, un gabarit similaire à celui prévu pour les éoliennes de Brotte-lès-Ray (projet actuellement en instruction). L'objectif est d'harmoniser l'effet visuel de ces parcs proches l'un de l'autre. La hauteur de 200 mètres en bout de pale pour les trois éoliennes T1, T2 et T3 et le diamètre du rotor de maximum 138 mètres pour les quatre éoliennes à Tincey ont donc été retenus. La hauteur de 200 mètres s'explique également avec l'implantation de deux éoliennes dans la forêt de Tincey-et-Pontrebeau : une distance suffisante sera maintenue entre le bas des pales et la cime des arbres pour laisser suffisamment d'espace à la faune volante.



## Photomontages



Photomontage : sortie Nord de Pontrebeau.



CES DEUX PHOTOMONTAGES PERMETTENT DE COMPARER L'IMPLANTATION PRÉSENTÉE EN JUIN ET SON ÉVOLUTION TELLE QUE DÉCRITE AU PARAGRAPHE IMPLANTATION FINALE



Photomontage : sortie Nord de Tincey.

## ÉTUDES

### Biodiversité

Le projet a fait l'objet d'une étude complète de la biodiversité réalisée du printemps 2020 à l'été 2021 par le bureau d'études Calidris : oiseaux, chauves-souris, amphibiens, reptiles, mammifères terrestres, flore et habitats naturels ont été observés et recensés sur le site d'étude. Cet état initial a permis de définir les enjeux du site, et d'adapter le projet. Une attention particulière a été portée au Milan royal et Busard-Saint-Martin, deux espèces de rapaces patrimoniaux.

Suite à l'analyse des impacts, les adaptations se font selon la doctrine ERC : Eviter l'impact, le Réduire, et si cela s'avère nécessaire le Compenser. Par exemple, l'activité des chauves-souris étant plus importante au crépuscule, une mesure de réduction consiste à arrêter les éoliennes lors de ces périodes, notamment l'été.

### Paysage

Des photomontages sont réalisés depuis plusieurs points de vue, qui correspondent à

des sites emblématiques du territoire, ainsi qu'aux lieux de vie quotidienne des habitants (entrée/sortie de villages, centre-bourgs..).

Une analyse spécifique a été effectuée vis-à-vis du château de Ray-sur-Saône, site patrimonial remarquable : le Bois des Dames masque les principales vues vers le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau.

### Vent

Depuis juin 2020, un mât de 50 mètres de haut mesure les vitesses de vent et l'activité des chauves-souris en altitude. Un Lidar, un profleur laser-optique, a été installé sur le sol à proximité du mât. Il permet de mesurer en continu les vitesses et directions de vent jusqu'à 200 m de hauteur.

### Acoustique

Une campagne de mesures acoustiques s'est déroulée en février 2021 sur plusieurs semaines : des appareils ont été positionnés en plusieurs points représentatifs des habitations les plus proches de la zone de projet. Ces mesures ont pour objectif de définir l'ambiance sonore du site, c'est-à-dire le niveau de bruit en l'absence d'éoliennes.

Le bureau d'études calculera ensuite le bruit induit par les futures éoliennes. Le couplage de ces résultats avec les mesures de vent permettra d'estimer les niveaux de bruit à l'endroit où se situent des habitations, une fois le parc installé. Les conditions de vent ont en effet une influence importante sur la propagation du bruit. Ces mesures seront réitérées après la mise en service du parc éolien pour vérifier les calculs effectués.

CNR intervient sur toutes les phases d'un projet éolien et accompagne les territoires dans la durée.

***Annexe 11 : Exemple de courrier accompagnant l'envoi du bulletin d'informations aux communes voisines***



**Mairie de Theuley**

28 Grande Rue

70120 Theuley

Le 15 décembre 2021

**Référence** : DNE 21-288 AR

**Contact** : Amélie RAVIER, [a.ravier@cnr.tm.fr](mailto:a.ravier@cnr.tm.fr), 07 86 52 67 13

**Objet** : **Bulletin d'informations sur le projet éolien de Tincey-et-Pontrebeau**

**PJ** : **Bulletin d'informations et courrier sur l'évolution du projet**

Madame, Monsieur,

Le projet de parc éolien sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau se poursuit. Ce projet consiste à présent en l'implantation de **3 éoliennes**, dont deux en forêt communale. Afin que vos conseillers municipaux puissent prendre connaissance de l'avancement de ce projet, plusieurs exemplaires du dernier bulletin d'informations sont joints à ce pli, ainsi qu'un mot du maire de Tincey-et-Pontrebeau expliquant le passage du projet de 4 à 3 éoliennes.

Nous sommes à votre disposition pour **organiser une rencontre** dès le mois de janvier afin de vous présenter ce projet plus en détail et pouvoir échanger avec vos conseillers municipaux. Nous pourrions alors vous présenter des photomontages réalisés depuis des lieux de vie de votre territoire. Merci de bien vouloir nous retourner à cet effet le coupon-réponse ci-dessous.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Amélie RAVIER – Chef de projets éoliens

---

*COUPON-REPONSE à retourner par mail à [a.ravier@cnr.tm.fr](mailto:a.ravier@cnr.tm.fr) ou par voie postale à  
Compagnie Nationale du Rhône - Amélie RAVIER - 2 rue André Bonin - 69316 Lyon Cedex 4*

Nous souhaitons une présentation du projet de parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau, de préférence la semaine du ...../...../2022. Nous souhaitons que les sujets suivants soient abordés : .....

Mairie de Theuley

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

Siège social : 2 rue André Bonin - 69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE – Tél. : +33 (0)4 72 00 69 69 – Fax : +33 (0)4 72 10 66 66  
cnr.lyon@cnr.tm.fr – Société anonyme d'intérêt général au capital de 5 488 164 € - RCS Lyon 957 520 901

**cnr.tm.fr**

***Annexe 12 : Compte-rendu de la réunion de conseil du 5 mai 2021 avec l'ONF***

## Réunion avec le conseil municipal de Tincey et l'ONF

5 mai 2021 à 20h30

### Participants :

Commune de Tincey – Denis RIONDEL (maire), Lucien CHAMPONNOIS (1<sup>er</sup> adjoint) , Jonathan RIONDEL (2<sup>e</sup> adjoint), Cyril CHAMPONNOIS, Florent COLINET, Florence DOIZELET, Benoit GRENIER

ONF – Fernand VUILLEMOT

ONF – Marion SCHMITT

CNR – Nicolas GAY

CNR – Amélie RAVIER

HRAFNKEL – Arnulf KNITTEL

HRAFNKEL – Christina ULLRICH

### *Objectif de la réunion*

Présenter l'avancement du projet éolien de Tincey, les premiers résultats des études et les points de vigilance. Echanger avec les élus sur des premières variantes d'implantation des éoliennes et la future concertation autour du projet éolien.

### *Introduction du maire*

*M. Riondel* rappelle qu'en 2018 le conseil de Tincey-et-Pontrebeau avait voté à l'unanimité pour le projet éolien. Il informe le conseil de la réunion avec la CC4R ce même jour (5 mai), et donne la parole à CNR/Hrafinkel.

### *Point d'avancement sur le projet*

Après avoir rappelé l'historique du projet, CNR et Hrafinkel présentent la zone de projet, les différentes études en cours (vent, biodiversité, acoustique, paysage) et les premiers résultats.

### *Concertation avec l'ONF*

*M. Vuillemot* commente l'implantation proposée des éoliennes T1 et T2 dans le Bois des Rieppes, sur la parcelle communale A-614 : Les parcelles forestières 3 (zone à régénérer), 5 et 6 (arbres plus jeunes, environ 20 à 50 ans) ne posent pas de problèmes pour l'implantation des éoliennes. En revanche, l'ONF émettrait un avis défavorable pour une implantation sur la parcelle forestière 4 : Les arbres ont atteint un âge de > 50 ans et sont donc d'une valeur considérable pour clôturer le cycle sylvicole. Il propose de décaler l'éolienne T1 dans le secteur 3 de la parcelle A-614.

La problématique : Le secteur 3 se trouve dans une zone tampon de 300 m depuis la route départementale RD70 : Le règlement départemental de la voirie en Haute-Saône prescrit un éloignement minimum des éoliennes envers la RD70 de 1,5 fois la hauteur totale d'une éolienne. Les éoliennes ici présentées atteignent une hauteur totale de 200 m. L'ONF, CNR et HRAFNKEL conviennent de chercher une solution (implantation alternative de l'éolienne T1) pour résoudre ce conflit.

### *Concertation publique*

CNR/HRAFNKEL proposent des voies de concertation pour les prochains mois, dont la création d'un site internet, des permanences publiques, et un échange avec les maires des communes limitrophes. Le conseil se prononce favorablement à ces démarches de concertation. Le conseil, CNR et HRAFNKEL conviennent d'organiser 2 permanences publiques le mercredi 16 juin (après-midi) et le samedi 19 juin (matinée) \*. Les invitations pourront être diffusées environ 14 jours avant les permanences dans la presse locale de Gray et dans l'Est Républicain. Des flyers seront distribués dans les boîtes à lettres à Tincey.

\*Lors d'un entretien avec le maire, ultérieur à la réunion, ces dates ont été décalées au 30 juin (après-midi) et 3 juillet (matin) pour éviter un conflit de dates avec les élections régionales le 20 et 27 juin.

***Annexe 13 : Compte-rendu de la réunion de conseil du 10 octobre 2021 avec l'ONF***

## Réunion avec le conseil municipal de Tincey et l'ONF

11 octobre 2021 à 20h30

### Participants :

- Commune de Tincey-et-Pontrebeau :  
Denis RIONDEL (Maire), Lucien CHAMPONNOIS (1<sup>er</sup> Adjoint), Jonathan RIONDEL (2<sup>e</sup> Adjoint), Anne-Claire CHAPOTOT, Florent COLINET, Cyril CHAMPONNOIS, Benoît GRENIER
- ONF : Fernand VUILLEMOT
- CNR : Amélie RAVIER, Morgane CHASSAIGNE
- HRAFNKEL : Arnulf KNITTEL

### *Objectif*

- Déterminer avec les élus et l'ONF la meilleure implantation pour le projet de Tincey
- Echanger avec les élus et l'ONF concernant les chemins d'accès aux emplacements des éoliennes.

### *Rappel sur les critères pour le choix de l'implantation des éoliennes :*

- 2 éoliennes en forêt communale pour maximiser les retombées pour la commune. Lors de la réunion du 05/05/2021, l'ONF a préconisé d'éviter la parcelle forestière 4 (investissement sur cette parcelle). Un survol de ce secteur est envisageable ;
- Respecter un éloignement suffisant à la route départementale
- Raccordement : la zone est saturée → le coût du raccordement étant fixe, un projet à 4 éoliennes permet de mieux amortir les coûts
- Foncier disponible : plusieurs propriétaires/exploitants n'ont pas donné leur accord
- Eoliennes à 200 mètres en bout de pale pour garantir une distance suffisante entre le bas de pale et la canopée.
- La DREAL recommande un gabarit d'éolienne semblable aux parcs de Brotte-lès-Ray et de Mont-St-Léger. Il est également préconisé de s'éloigner au maximum des habitations afin d'éviter tout effet de surplomb, « surtout s'il y a une différence marquée d'altimétrie entre la zone d'étude et l'habitat. »
- L'implantation présentée lors des permanences publiques (implantation A) risque alors d'avoir un impact paysager sur le village. La hauteur de la T4 pourrait être réduite pour limiter cet effet

### *Alternative proposée – implantation B :*

Déplacer T4 au Sud-Ouest de la zone permet un meilleur espacement pour les couloirs de migrations des oiseaux, un éloignement à la Vallée de la Saône et au Château de Ray-sur-Saône et du bourg de Tincey. La proximité de pistes existantes est également un avantage pour l'accès.

Le Maire nous informe que des rumeurs circulent sur le projet : « Tincey, c'est le pire du coin, avec des éoliennes de 240m ! »

Il est rappelé que dans l'implantation B (T4 déplacée au Sud-Ouest, sur la ZI13), l'éolienne se rapproche du Moulin, mais s'éloigne du bourg de Tincey.

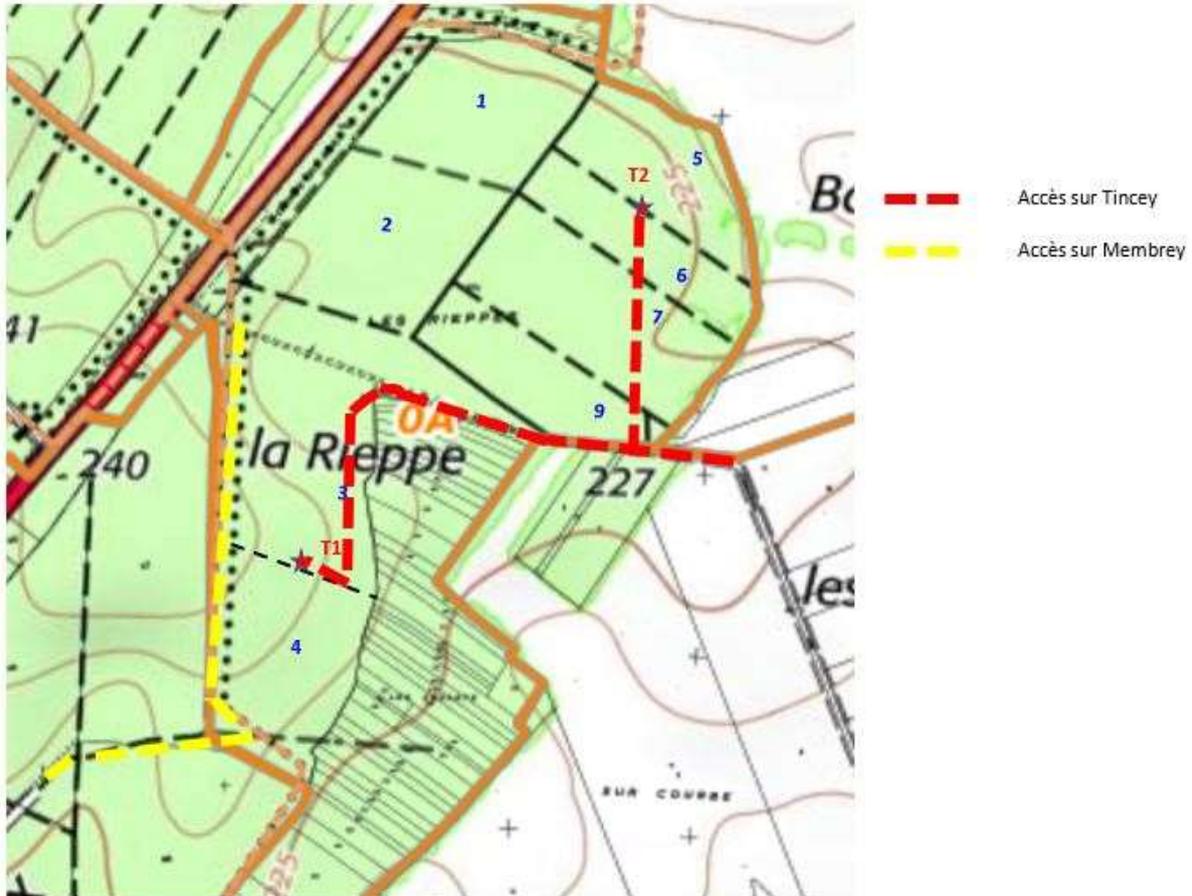
### Eoliennes en forêt :

- L'ONF présente les différentes parcelles forestières :
  - Parcelle forestière 3 = en régénération
  - Parcelle forestière 4 = régénération au stade jeune futaie, de bonne qualité → à éviter
  - Parcelle forestière 5-6 = soit arbres mûrs soit plantations de mauvaise qualité → Enjeu moindre
- Un participant propose de décaler T1 vers l'Est pour réduire le chemin d'accès

### Chemins d'accès dans la forêt :

- L'ONF explique qu'il n'y a jamais eu d'investissement sur les chemins vu la taille du massif
- Le chemin qui longe la parcelle 9 n'est pas en bon état mais ce serait l'emplacement le plus pertinent pour faire « un joli chemin » d'après les participants. Il y a largement 5 m de largeur : chemin + fossés.
- Personne ne passe par Membrey. Entre Tincey et Membrey, il y a une sommière séparatrice.
- Forêt privée : nombreuses petites parcelles étroites car reboisement naturel d'anciens champs (la parcelle en bord de chemin appartient à M. Charles décédé il y a 8 ans, succession non faite)
- Place de retournement déjà existante à l'entrée de la forêt
- Il existe une ancienne piste qui desservait la parcelle 5 depuis la place de retournement

Proposition de l'ONF de raccourcir les chemins d'accès proposés en passant à travers les parcelles communales afin de limiter les courbes qui nécessitent plus de défrichage. On peut couper à travers les parcelles 8,7 et 6 pour accéder à T2, au lieu de faire le tour de la forêt ; voir illustration ci-dessous des accès discutés au cours de la réunion :



Selon l'ONF le tracé d'accès à T1 préconisé n'ayant pas été bien retranscrit, il sera rectifié lors d'une visite de terrain. Il est convenu de faire une visite sur le terrain avec l'ONF, HRAFNKEL et des conseillers.

(Remarque anticipée : Les détails et solutions d'accès envisagées lors de la visite sur le terrain le 27/10/2021 seront présentés dans un compte-rendu séparé.)

*Compensation* : la CNR rappelle que le défrichement nécessite des mesures de compensation.

Idées :

- Reboiser la parcelle forestière 25 et un angle de la parcelle forestière 26 de 70 ares (parcelle cadastrale OC-336) appartenant à la commune (non gérée par l'ONF).
- Implanter des haies
- Lutte contre l'espèce invasive Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), présente sur les communes limitrophes (Ray-sur-Saône, Ferrière-lès-Ray et Recologne)

Remarques de l'ONF :

- Les îlots de vieillissement ne présentent aucun intérêt pour les propriétaires des bois
- Peu de potentiel pour des mesures compensatoires car les forêts font déjà l'objet de plans de gestion
- Implanter des mares en terrain calcaire n'est pas une mesure efficace car on crée un milieu non existant. Il paraît préférable de créer une trame verte dans la plaine agricole

*Parcelle de l'Association Foncière de Tincey :*

Mieux vaut survoler la parcelle ZI 11 de l'AF pour qu'ils aient les indemnités afin d'entretenir les chemins, au lieu de se limiter aux parcelles ZI-12 à ZI-14.

*Avis sur l'implantation A VS Implantation B :*

Le conseil municipal exprime son souhait de « mettre toutes les chances de notre côté pour que le projet sorte » ; « 4 éoliennes c'est plus viable ». L'implantation à privilégier est donc celle qui permettra au projet d'être autorisé, quitte à supprimer l'éolienne T4 si l'instruction du dossier le requiert. (M. le maire et 1er adjoint)

*Piste ULM :*

La CNR rappelle que c'est la préfecture qui a autorisé la création de la piste, tout comme c'est la Préfecture qui donne l'autorisation pour un parc éolien. Il reste des doutes sur les documents qui ont été signés pour constituer l'arrêté. A éclaircir

M. le Maire informe qu'un nouveau Préfet vient d'être nommé en Haute-Saône depuis quelques jours : Michel Vilbois.

*Conclusion :*

Pour maximiser les chances de réussite du projet, mieux vaut présenter l'implantation B (T4 déplacée au Sud-Ouest). L'analyse des impacts du projet par les divers bureaux d'études va être lancée avec l'implantation B.

Il est intéressant de communiquer sur le choix de l'implantation finale et les étapes qui y ont conduit afin de garder la transparence du projet et corriger certaines rumeurs. Une lettre d'informations sera

préparée avec CNR et Hrafinkel pour diffusion dans les prochaines semaines. Elle aura pour objectif de communiquer aux habitants de Tincey-et-Pontrebeau sur l'évolution de l'implantation suite aux commentaires et propositions entendues lors des permanences publiques, lors de la réunion de cadrage avec les services de l'Etat et suite aux discussions avec l'ONF.

## **Annexe 14 : Extraits du journal municipal Tincey News**

Journal 2019 :

### Séance du 08/02/2018

- Le conseil est favorable à l'unanimité, pour une étude de la société HRAFNKEL pour un **projet éolien** sur la commune de Tincey-et-Pontrebeau

### Séance du 07/06/2018

- Projet d'extension de la mairie : après avoir pris connaissance des propositions faites par le Cabinet SOLIHA, le conseil municipal décide la poursuite de l'étude et demande quelques variantes.
- Parc **éolien** : le conseil municipal donne son accord pour débiter les études de vent, environnementales, acoustiques, de raccordement et repérer les servitudes dans le cadre du projet de parc éolien de la Société HRAFNKEL.

Journal 2020 :

## Pourquoi un projet éolien à Tincey ?

Vous n'êtes pas sans savoir, qu'aujourd'hui en France, vu le retard que nous avons, il va falloir travailler sur les énergies renouvelables. Il nous faut de plus en plus d'électricité dans la vie de tous les jours et on se doit de fermer les centrales nucléaires dans un proche avenir notamment pour des raisons de sécurité ou de rentabilité.

### Les objectifs climatiques de la France

		Etat 2016	Objectif 2023	Objectif 2025	Objectif 2030	Objectif 2050
Climat	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (cf. 1990)	-15,3 %			-40 %	-75 % ou neutralité climatique
	Taxe sur le CO <sub>2</sub> (€/100 <sub>2</sub> )	22	86,2 (2022)		100	
Energies Renouvelables	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie brute	15,7%			32%	
	Part de l'énergie renouvelable dans la production d'électricité	17,5%	71-78 GW de capacité installée		40%	
	Part de la chaleur renouvelable dans la consommation de chaleur renouvelable	20,7%	19 Mtoe		38%	
Energie Nucléaire	Part de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité	71,7%		50%		

Aujourd'hui, certains décident d'implanter d'immenses champs de panneaux photovoltaïques, d'autres, des énormes usines à gaz (au propre comme au figuré) que sont les méthanisations et il y aura aussi des éoliennes, et il en faut..... Que ce soit à Tincey ou dans les villages aux alentours, nous en verrons dans notre paysage, il va falloir s'y accommoder. La première preuve sont celles de Morey, elles sont visibles de loin..... Mais je pense qu'on s'y habitue.

Passé le problème du changement de paysage, bien sûr, il y a le bruit et les nuisances sur les ondes ???? Pour ce qui est du bruit, à partir du moment où les éoliennes sont implantées loin du village je ne suis pas inquiet, nous pouvons tous vérifier ce point près des éoliennes déjà en fonctionnement, j'ai pu le constater à de nombreuses reprises. Pour ce qui est des ondes, on entend tout et rien sur ce sujet mais à mon avis ce n'est certainement pas plus important que tout ce qui nous entoure, notamment les téléphones portables.

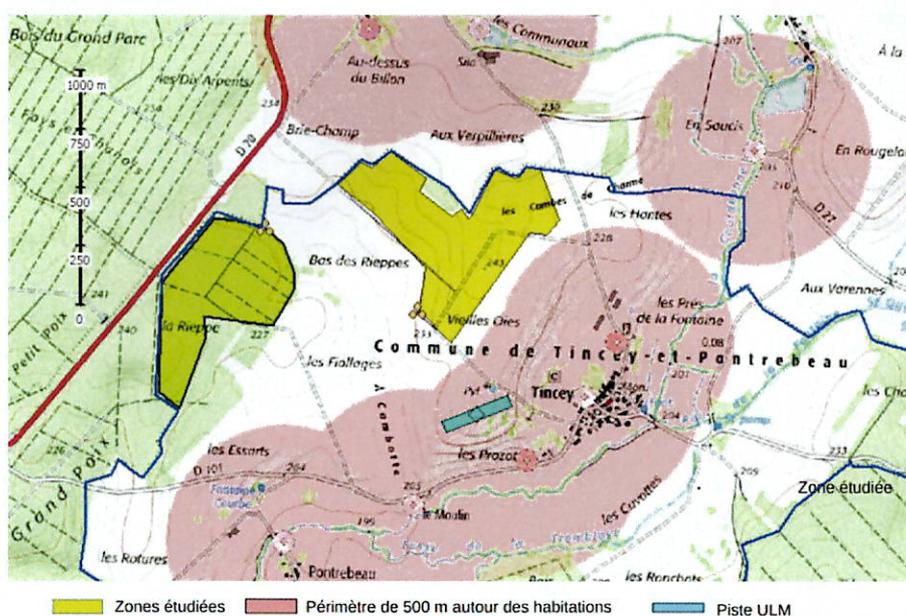
Alors oui, Tincey après de longues réflexions lors de conseil municipal, a décidé à l'unanimité de jouer le jeu et de « prendre le train avant qu'il ne soit trop tard ». Il est vrai que notre projet comme les autres n'est pas sûr d'aboutir, mais il est important dans ces affaires-là d'être quand même dans les premiers.

Je ne voudrais surtout pas essayer de convaincre tout le monde sur les éoliennes, et je comprends bien sûr les réticences que l'on peut avoir, dans ce domaine, je suis sûr qu'il y aura encore des surprises, mais il faut avancer. Pour votre information une présentation du projet éolien a été réalisée en mairie lors de la réunion publique du 11 mars 2019.



Depuis cette réunion, le projet a bien été modifié, puisque de 2 éoliennes sur terrain privé, nous sommes passés à 3 ou 4 dont 2 sur terrain communal. Une nouvelle carte a été dessinée, Il pourrait y avoir **2 éoliennes sur la parcelle boisée des Rieppes**, Ce projet est bien sûr discuté avec l'ONF qui nous a aidé à écrire le cahier des charges ainsi que les conventions avec la société CN'AIR.

### Le projet éolien sur Tincey-et-Pontrebeau



Maintenant nous travaillons en partenariat avec la société CN'AIR relié à RAFKNELL dans le développement de ce projet. Cette nouvelle entité est le deuxième plus gros producteur d'électricité et le premier producteur d'énergie renouvelable.

Depuis le mois de juin, un **appareil nommé « lydar »** mesure le vent grâce à un laser dirigé vers le ciel, les premières mesures relevées sont très encourageantes au dire de la société. De plus, début d'année prochaine un mat de mesure sera installé sur la commune pour une durée de 12 à 18 mois



### Où en sommes-nous ?

En parallèle de l'installation de ce nouveau mat, 2020 sera le prolongement de la phase de développement avec les différentes études, demandes d'autorisation et l'instruction du dossier pour l'enquête publique. Ce dossier sera certainement encore très long.....

***Annexe 15 : Lettre de la municipalité aux habitants – Septembre 2021***

## **Lettre aux habitants de Tincey et Pontrebeau**

Aujourd'hui souffle un **vent polémique** sur le petit village de Tincey et Pontrebeau pour savoir si on est «**pour ou contre**» les **éoliennes** ? Avant que le village se fracture et rentre en guerre, merci de prendre un peu de votre temps pour lire cette lettre. Je trouve dommage que ce sujet propre à notre village soit déjà sorti de la commune même s'il impacte les communes environnantes, qui auront l'occasion de s'exprimer par d'autres moyens.

### **Voici la réponse à la pétition reçue en mairie le 30/08/2021 :**

Je comprends et j'accepte qu'un quart des électeurs de Tincey et Pontrebeau soit contre le projet. Les positions de chacun sont à prendre en considération, à conditions de prendre en compte le projet global et non pas seulement les points négatifs qui pourraient aiguiller sur un mauvais choix. Il est bien évident qu'il est facile de trouver une raison d'être contre les éoliennes quand on n'y voit aucun intérêt personnel. ***En tant que maire, j'y vois et je défends l'intérêt général de la commune.*** Je crois que dans la vie ce n'est pas toujours blanc ou noir et qu'il faut faire des compromis.

Afin que chacun puisse s'informer sur les éoliennes et sur le projet de la commune, je tiens à rappeler que des permanences publiques ont été organisées en juin. Deux demi-journées ont permis d'échanger avec les porteurs de projet sur tous ces aspects. Une vingtaine de personnes a profité de cette occasion et les échanges furent très constructifs. Si d'une part, des craintes ont été exprimées sur certains sujets ; d'autre part, il y a eu beaucoup d'encouragements à voir aboutir le projet. Un cahier a permis de recueillir les avis de chacun, et est toujours à votre disposition en mairie.

### **EN DEFENDANT LE PROJET EOLIEN, C'EST LA SURVIE DE LA COMMUNE QUE J'ESSAIE DE PRÉSERVER.**

Voici les aspects que je défends :

- **Aspect environnemental** : L'heure est aux énergies renouvelables, **l'Etat doit et veut** progresser dans la production d'électricité pour arriver à ses objectifs de 2030 et réduire la production du nucléaire si controversée. C'est pour cette raison, qu'un grand nombre d'éoliennes va se dresser dans notre paysage dans les prochaines années. ***Tout le monde veut bien de l'éolien, mais le plus loin possible de chez lui, et surtout chez le voisin...*** Ceci dit s'il n'y en a pas à Tincey, nous verrons celles des villages voisins comme Brotte-les-Ray ou Mont-Saint-Léger.
- **Aspect paysager** : Oui, je reconnais que ces éoliennes ne sont pas toujours jolies... et que ça va « défigurer » notre cadre verdoyant. Mais aujourd'hui :
  - Qui voit encore ces immenses pylônes et lignes électriques qui traversent et défigurent depuis longtemps nos campagnes ? Regardez bien autour de vous et vous serez surpris du résultat. Grâce à cela nos ancêtres nous ont permis d'avoir tout le confort de l'électricité à la maison.
  - Qui remarque les éoliennes déjà en place dans notre horizon comme celles de La Roche de Morey ?

***Je pense qu'il faut s'y habituer et c'est malheureusement le prix à payer pour produire de l'électricité dans les prochaines années.***

- **Aspect économique** : C'est un point important pour la commune que je souhaite partager avec vous, sans trop vous inonder de chiffres. ***Pour moi, les communes qui pourront bénéficier des revenus d'un parc éolien survivront, les autres vont mourir.***

**Les recettes de la commune** : environ 40 000€ (1/3 dotation de l'état, 1/3 impôts et taxes, 1/3 revenu de la forêt), diminuent tous les ans.

- Les dotations de l'état sont en baisse depuis plusieurs années.
- Même s'ils sont compensés, les revenus des impôts et taxes qui parviennent à la commune régressent.
- Quant au revenu du bois, une grande incertitude plane sur les prochaines années avec les marchés qui fluctuent et surtout les conditions climatiques qui détruisent petit à petit notre si belle forêt.

A l'inverse, **les dépenses augmentent** et suivent le coût de la vie.

- Entretien du village et travaux forestiers 10 000€ par an
- Charges et contributions 20 000€ (exemple 5 000€ pour le syndicat scolaire)
- Charges générales et fonctionnement 10 000€

Au vu de ces quelques chiffres, il me paraît difficile de pouvoir faire vivre nos petites communes dans les prochaines années, et il faudra mettre des priorités et couper dans les budgets. Je pense que nous ne serons plus maître de notre destin.....regroupement de communes ? Gérées par les ComCom ? .....

**Sans investir un centime, le projet éolien de Tincey et Pontrebeau pourrait rapporter à la commune entre 25 000 à 30 000 € par an** pour les 25 prochaines années (suivant le projet définitif). Cela nous permettrait bien évidemment de survivre et surtout de nous projeter dans l'avenir avec de **nouveaux projets et investissements sans augmenter les impôts**. Aujourd'hui des communes comme Sacquenay (21), sur laquelle un parc éolien a été construit en partenariat avec la CNR, se réjouissent d'avoir doublé les recettes de leur budget.

Concernant le démantèlement, nous avons la chance d'avoir la CNR qui chapote notre projet. La **Compagnie Nationale du Rhône (CNR)** existe depuis près de 90 ans, créée en 1933 avec des capitaux français et majoritairement publics, c'est le **deuxième producteur Français d'électricité derrière EDF**. **De plus, les opérations de remise à l'état initial des terrains sont encadrées par des lois et garanties au niveau du financement.**

- **Aspect dynamique** : Je souhaite que Tincey et Pontrebeau reste un village qui bouge avec des animations et de la jeunesse. Je pense qu'avec de nouveaux moyens, le village restera au contraire très attractif. Sans finances et sans projets, comment retenir les jeunes au village ? Comment attirer de nouvelles constructions et comment éviter la mort du village ? ***Nos maisons auront-elles encore de la valeur dans un village sans âme qui n'a plus les moyens d'exister ? Qui ne vit plus ?***

Aujourd'hui, je voudrais être **un maire rassembleur** plutôt que diviseur. J'ai envie de continuer avec un village dynamique, avec des projets fédérateurs et les moyens de les réaliser sur notre beau territoire. **TINCEY et PONTREBEAU doit continuer d'exister dans les prochaines années**, c'est cela que je défends avec la majorité du conseil municipal à travers ce projet.

Je suis prêt à en discuter avec qui voudra bien. Plutôt que de diviser le village en vous demandant si vous êtes « pour ou contre les éoliennes ? » **je vous demande de réfléchir à savoir que voulez-vous faire de Tincey et Pontrebeau ?**



Denis RIONDEL

***Annexe 16 : Lettre de la municipalité aux habitants – Décembre 2021***

Tincey-et-Pontrebeau le 11 décembre 2021

## Le projet éolien évolue encore...

Après l'année 2020 basée principalement sur les études, cette **année 2021 a été une année évolutive et déterminante** du projet. Riche en **communication**, avec une phase de consultation des habitants fin juin et début juillet qui avait déjà amené quelques ajustements sur le projet, **une deuxième modification importante** est en cours.

La plaquette distribuée par la société CNR début décembre a permis aux habitants de Tincey-et-Pontrebeau de mieux comprendre le projet et a de nouveau **suscité des réactions et des interrogations**.

La **principale remontée** des habitants de Tincey-et-Pontrebeau fût « la **proximité des éoliennes**, surtout celle de la T4 pour laquelle certaines personnes ont exprimé des craintes en lien avec cette proximité ... ». Suite à ces remontées de terrain, **le conseil a réfléchi** sur la possibilité de **re-déplacer cette éolienne T4, voire la supprimer**.

N'ayant pas d'autre possibilité d'implantation, **le conseil municipal a pris la décision de faire supprimer cette quatrième éolienne** pour privilégier le **côté humain** et minimiser l'impact environnemental au détriment des retombées économiques pour les collectivités. La décision fut acceptée en accord avec les sociétés HRANFKEL et CNR.

Cette suppression réduira de manière très significative les risques d'impacts potentiels d'un point de vue sonore et visuel, que certains pourraient craindre. De ce fait toutes les éoliennes seraient **maintenant à environ 1 kilomètre des habitations de Tincey-et-Pontrebeau** au lieu de 700 m. Cette distance aurait été le cas pour la T4 dans les deux configurations envisagées. Pour rappel, la législation en vigueur aujourd'hui est une distance minimum de 500 mètres des habitations.

**Grâce à toute cette communication**, l'écoute des uns et des autres et surtout à des échanges constructifs avec vous tous, je pense que **ce projet sera un bon compromis** et je remercie sincèrement toutes les personnes : habitants du village, membres du conseil municipal, partenaires, nous aidant dans ce projet important mais très délicat. Après l'enquête publique prévue en 2022, la décision finale appartiendra à Mr le Préfet de Haute-Saône.

Le maire Denis RIONDEL

The image shows a handwritten signature in red ink that reads "D. Riondel". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "Mairie de Tincey-et-Pontrebeau" around the top edge and "(Haute-Saône)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. The seal is partially obscured by the signature.